



Mosaïque Urbaine



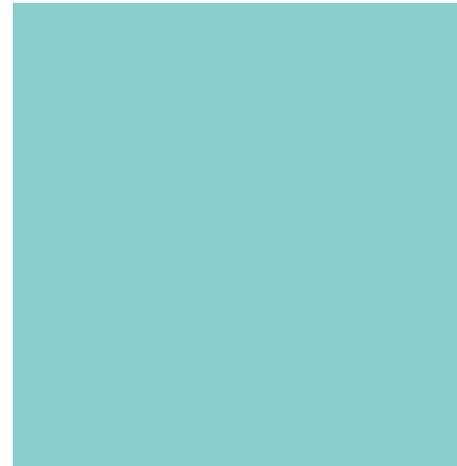
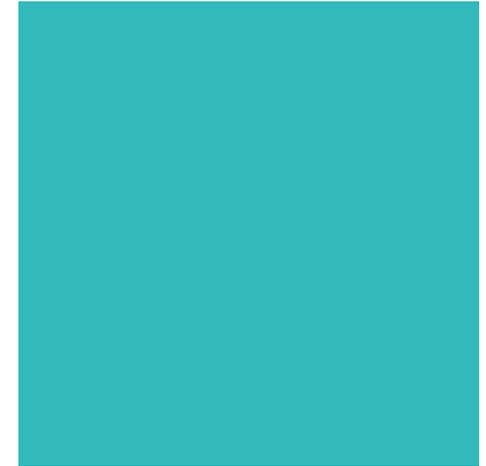
Commune de
SAINT-WITZ
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

Plan Local d'Urbanisme

Révision n°1

Vu pour être annexé à
la délibération du conseil
municipal du 11.02.2021
approuvant la révision n°1
du PLU

Le Maire,
Frédéric MOIZARD



1a

Rapport de
présentation

Diagnostic et enjeux



SOMMAIRE

Sommaire	3
Préambule	7
Diagnostic	11
Contexte général	13
Présentation de la commune	15
Quelques mots d'histoire	16
<i>Blason et étymologie</i>	16
<i>Histoire</i>	16
Planification et gouvernance territoriale	18
<i>Structure intercommunale : la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France (CARPF)</i>	18
<i>L'aménagement et la planification à l'échelle intercommunale : les documents qui s'imposent au PLU</i>	20
État initial de l'environnement	23
Les caractères du site naturel (milieu physique)	25
<i>Géologie</i>	25
<i>Relief & hydrographie</i>	26
Gestion des ressources naturelles et réseaux	27
<i>Ressource en eau</i>	27
<i>Assainissement</i>	30
<i>Autres réseaux</i>	31
<i>Gestion des déchets</i>	31
<i>Climat et énergie</i>	32
Risques, nuisances et pollutions	36
<i>Risques</i>	36
<i>Nuisances et pollutions</i>	40
<i>Servitudes d'utilité publique</i>	44
Biodiversité et milieux naturels	46
<i>Protections et inventaires autour du territoire communal</i>	46
<i>Protection et inventaires environnementaux sur le territoire communal</i>	68
<i>La trame verte et bleue (TVB)</i>	71
<i>Les milieux riches en biodiversité</i>	76
Identité paysagère	78
<i>Inscription paysagère dans le grand territoire</i>	78
<i>Le paysage communal</i>	80
Organisation et composantes urbaines	83
Formation de l'espace urbain	85
Morphologie urbaine	86
<i>Les perceptions de l'espace urbain : le traitement des entrées de ville</i>	86
<i>Patrimoine</i>	87

Le tissu urbain : évolutions des 10 dernières années et ressource foncière actuelle	90
<i>Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers depuis les 10 dernières années</i>	90
<i>Capacité de densification et de mutation des espaces bâtis - Cartographie et quantification</i>	92
L'occupation du sol : Le MOS	94
Fonctionnement urbain et cohésion sociale	98
<i>Équipements et services</i>	98
<i>Tissu associatif</i>	99
Mobilités et structure urbaine	100
<i>Document de référence en matière de mobilité</i>	100
<i>Réseau routier</i>	100
<i>Réseau aérien</i>	101
<i>Réseau ferroviaire</i>	101
<i>Bus</i>	101
<i>Déplacements doux</i>	102
<i>Capacités de stationnement</i>	102
Portrait socio-économique du territoire	105
La démographie	106
<i>Dynamiques démographiques supra-communales</i>	106
<i>Portrait de la population communale</i>	107
Le parc de logements	110
<i>L'offre de logements à l'échelle élargie</i>	110
<i>Le parc de logements communal</i>	111
L'économie	114
<i>Contexte économique</i>	114
<i>Profil de la population active</i>	115
<i>Portrait de l'économie locale</i>	117
Synthèse du portrait socio-économique du territoire	124
Enjeux	127
<i>De nombreux atouts à valoriser</i>	128
<i>Une offre de logements à réadapter</i>	129
<i>Un secteur économique à pérenniser et à diversifier</i>	130
<i>Une lecture du territoire à améliorer</i>	131
<i>Des enjeux environnementaux à prendre en compte</i>	134

PRÉAMBULE

LE PLAN LOCAL D'URBANISME, ASPECTS GÉNÉRAUX ET OBJECTIFS

La Commune de Saint-Witz a décidé de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 octobre 2017 puis modifié le 14 juin 2018 et le 15 novembre 2018, par délibération du 24 janvier 2019.

Les objectifs poursuivis pour ce PLU sont :

- Modérer la croissance de la population ;
- Supprimer les logements sociaux initialement prévus (à l'exception des projets démarrés) ;
- Supprimer et/ou modifier les OAP existantes notamment concernant les typologies bâties des zones à urbaniser ;
- Rectifier certaines erreurs et mettre à jour les différents documents en lien avec la réalité du territoire actuel et les évolutions réglementaires ;
- Mettre à jour les données relatives aux emplacements réservés ;
- Intégrer l'actualisation des compétences (GEMAPI...) dans les annexes.

Le PLU est projet d'aménagement et de développement de territoire à l'échelle locale. C'est un document global, concret et opérationnel, porteur d'un projet urbain.

Il organise l'avenir du territoire en anticipant ses évolutions pour mieux les maîtriser et les coordonner, dans une perspective de développement durable et solidaire.

La démarche doit permettre de créer les conditions pour la mise en place d'un cadre de vie agréable, viable, équitable et donc durable et de répondre aux besoins de la population.

Le PLU exprime les objectifs de la politique communale à travers son projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Document d'urbanisme opposable aux tiers, il est établi dans la perspective d'un développement s'étendant sur environ une dizaine d'années.

Il est adaptable à l'évolution de la commune ; ses dispositions peuvent être modifiées ou révisées afin de prendre en compte les nouveaux objectifs municipaux.

Le PLU trouve son fondement juridique dans les dispositions de l'article L101-2 du Code de l'Urbanisme.

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;*
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;*
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;*
- e) Les besoins en matière de mobilité ;*

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.»

Le Plan Local d'Urbanisme comprend plusieurs documents distincts :

- Le rapport de présentation rassemble de façon organisée le diagnostic de la commune, les enjeux qui pèsent sur le territoire, la justification du projet retenu ainsi que des grandes lignes du zonage réglementaire,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les objectifs et définit le plan de développement stratégique de la commune à long terme (10 à 15 ans).
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) veillent à promouvoir un véritable projet urbain à l'échelle d'un ou plusieurs îlot(s), d'un quartier ou de la ville. Elles peuvent également fixer l'échéancier prévisionnel d'urbanisation des zones à urbaniser.
- Le plan de zonage découpe le territoire en zones (urbaine, à urbaniser, agricole, naturelle) et fixe les prescriptions spatiales (emplacements réservés - ER ; espaces boisés classés - EBC...),
- Le règlement fixe les règles d'utilisation du sol dans les différentes zones,
- Les documents techniques annexes concernant notamment :
 - Les annexes sanitaires et réseaux publics,
 - Les servitudes d'utilité publique et contraintes,
 - etc....

Chaque pièce constitutive du PLU apporte des données complémentaires sur la commune et permet de définir un véritable projet à long terme pour la commune. Cependant, seuls le règlement, le plan de zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont un caractère réglementaire opposable aux tiers. Les informations comprises dans les autres documents sont inscrites à titre informatif.

Le présent rapport de présentation concerne le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Witz, lequel couvre l'intégralité du territoire communal.

Les objectifs du présent rapport de présentation sont d'apporter une information générale, de déterminer les éléments atouts et faiblesses de la commune, ainsi que d'expliquer et de justifier les dispositions d'aménagement retenues.

Son contenu est précisé par l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme :

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.



Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.»



Diagnostic

+ A. Contexte général



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

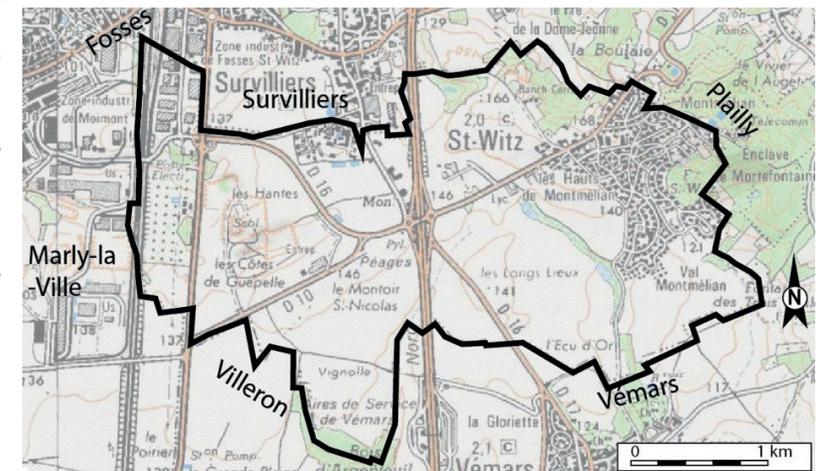
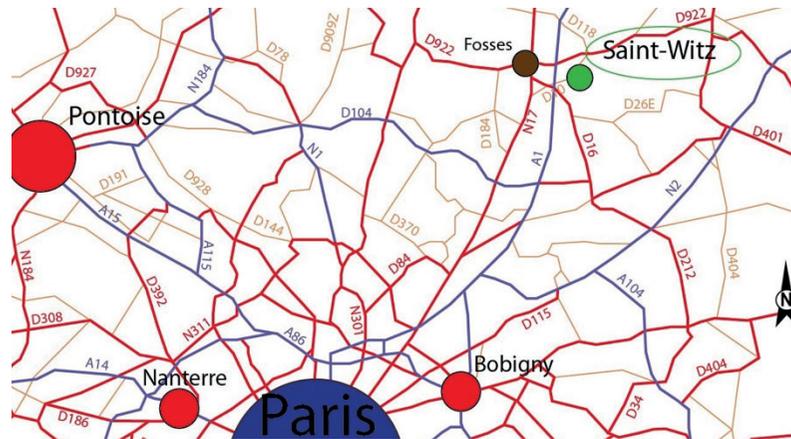
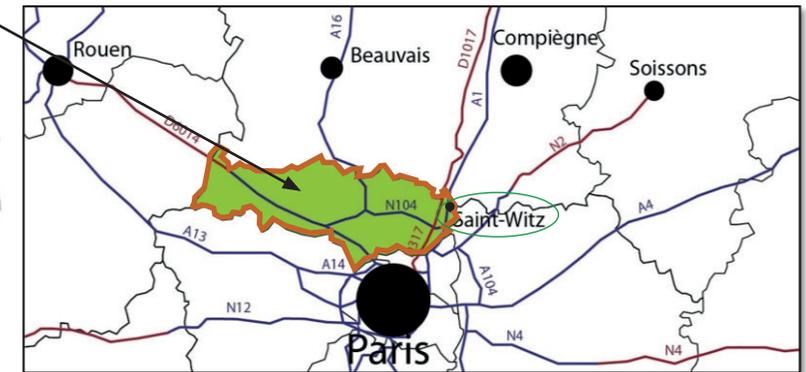
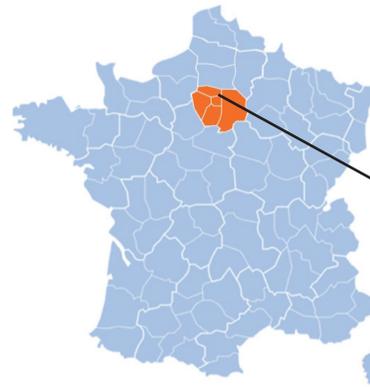
La commune de Saint-Witz est située dans le département du Val d'Oise, au Nord de la région Île-de-France. Elle est limitrophe du département de l'Oise (Région Hauts-de-France) et quasiment limitrophe du département de la Seine et Marne.

Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Roissy - Pays de France et dépend du Canton de Goussainville. Elle est située à environ 31 km au Nord-est de Paris et à 12 km au Nord de l'Aéroport Roissy - Charles-de-Gaulle.

Elle est délimitée par les communes de Plailly à l'Est, Vémars au Sud, Villeron au Sud-Ouest, Marly-la-Ville à l'Ouest, Fosses et Survilliers au Nord-Ouest.

Saint-Witz a une particularité territoriale : une partie de la butte de Montmélian située au Nord-Est du territoire est une enclave territoriale de la commune de Mortefontaine. Cette enclave, spatialement détachée, est située entre Saint-Witz et Plailly.

Code postal | 95470
Latitude | 49° 05' 30" Nord
Longitude | 2° 34' 06" Est
Altitude mini | 109 m
Altitude maxi | 195 m
Superficie | 7,7 km²
Population | 2387 hab. (2016)



CARTES DE LOCALISATION DE SAINT-WITZ DANS LE TERRITOIRE ÉLARGI

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG



QUELQUES MOTS D'HISTOIRE

Source : saint-witz.fr

Blason et étymologie

BLASON

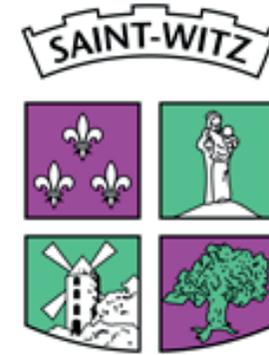
- Les trois fleurs de lys marque la présence royale sur la butte qui fut longtemps résidence des rois de France.
- En haut à droite, la Vierge, Notre Dame de Montmélian, rappelle qu'elle est depuis toujours la protectrice de la colline.
- Le moulin symbolise le vieux village.
- L'arbre représente les bois qui entourent la village et l'attachement à l'environnement verdoyant.

ÉTYMOLOGIE

Le nom de Saint-Witz provient de l'anthroponyme latin Vitus. Saint-Vit vécu au IIIe siècle. Ce noble sicilien accomplit de nombreux miracles et fut supplicié pour avoir refusé de renier publiquement sa foi.

Le village, formé autour de la première église dédiée à ce Saint vers 784 car elle abritait ses reliques, portera longtemps le nom de Saint-Vit-sous-Montmélian. Au fil des siècles ce nom sera déformé lors de transcriptions dans les registres officiels et deviendra définitivement Saint-Witz peu avant la Révolution.

On trouve en Europe beaucoup de localités portant le nom de Saint Vit (France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie) sans oublier la cathédrale Saint Vitus de Prague.



Histoire

La colline de Montmélian fut de tous temps un lieu de culte où les Gaulois honoraient Teutatès, Dieu des Celtes et des Gaulois. Puis au deuxième siècle la région fut évangélisée par Saint Rieul qui fit édifier à l'emplacement du temple de Mercure un sanctuaire à la Vierge Marie : dès lors elle devint la patronne de ces lieux.

Ainsi naquit le pèlerinage à Notre-Dame de Montmélian qui existe toujours et se déroule chaque année en septembre.

A l'époque des romains fut construit un « castrum », place fortifiée gallo-romaine, autour duquel paysans et artisans vinrent s'installer à proximité de la source sur la pente sud-ouest de la colline.

C'est là que plus tard, au huitième siècle, naîtra le premier village de Saint-Witz, lorsque les hommes se regrouperont autour de la première église, dédiée à Saint Vit, qui abritait les reliques de ce saint martyr rapportées de Rome par un seigneur de Montmélian.

Depuis les Mérovingiens, toute la colline appartenait aux rois de France. Le premier château royal - en bois- fut construit sur la « butte sacrée » par Hughes Capet. En 1060 il fut remplacé par un édifice en pierres qui sera fortifié plus tard par Philippe Auguste.

Cependant l'histoire va modifier la dépendance de la colline : après la défaite de Fréteval en 1195, bataille remportée par Richard Cœur de Lion, Philippe Auguste doit céder au roi d'Angleterre des terres en Normandie. Il s'agit des terres du seigneur de Vernon. Pour dédommager ce dernier, le roi lui offre ses terres et bois de Montmélian, à l'exception du château royal. Richard de Vernon devient alors seigneur des lieux, sous la suzeraineté du roi, et fait construire en 1205 un puissant manoir dont on peut voir encore les ruines au sommet de la colline.

Vinrent ensuite les guerres de la Ligue au XVI^e siècle. La colline fut alors dévastée, le château royal entièrement détruit et le château seigneurial avec sa tour, dite « Tour Carrée », très endommagé.

A cette époque le village se déplace quelque peu et descend vers la plaine où les hommes vivent de leurs cultures et de l'élevage des troupeaux. En se rapprochant des voies de communication, le village se transforme. Il devient un lieu de passage où des relais et gîtes s'installent sur le chemin pavé qui va de Paris à Fontaine-Chaâlis.

Le paysan découvre que la terre possède des richesses en sous-sol : naissent alors les activités des plâtriers et des tuiliers. A celles-ci vient encore s'adjoindre une autre activité florissante : celle de meunier. Des moulins trouvent naturellement leur place sur notre colline battue par les vents.

Saint-Witz est devenu un village actif et prospère.

Au début du XX^e siècle, le chemin de fer qui passe à l'extrémité Est de la commune et la disparition des diligences apportent le calme. L'industrialisation va éteindre peu à peu les fours, immobiliser les ailes des moulins et favoriser le départ des hommes vers la ville. Doucement le village va s'endormir.

De son riche passé, du château royal, de l'église Notre-Dame de Montmélian, il ne reste hélas plus rien. Seules subsistent les ruines de la Tour Carrée et une petite chapelle où le poète Charles Péguy passa toute la nuit en prières, à la veille de sa mort survenue le 5 septembre 1914 à la bataille de l'Ourcq en face de Villeroy.



PLANIFICATION ET GOUVERNANCE TERRITORIALE

Structure intercommunale : la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France (CARPF)

La commune de Saint-Witz fait partie de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France.

Elle a été créée par arrêté inter-préfectoral le 9 novembre 2015.

Elle regroupe 42 communes et 350 406 habitants en 2016 sur un territoire de 342km². C'est la deuxième agglomération de France par sa population (au 1^{er} Janvier 2017).

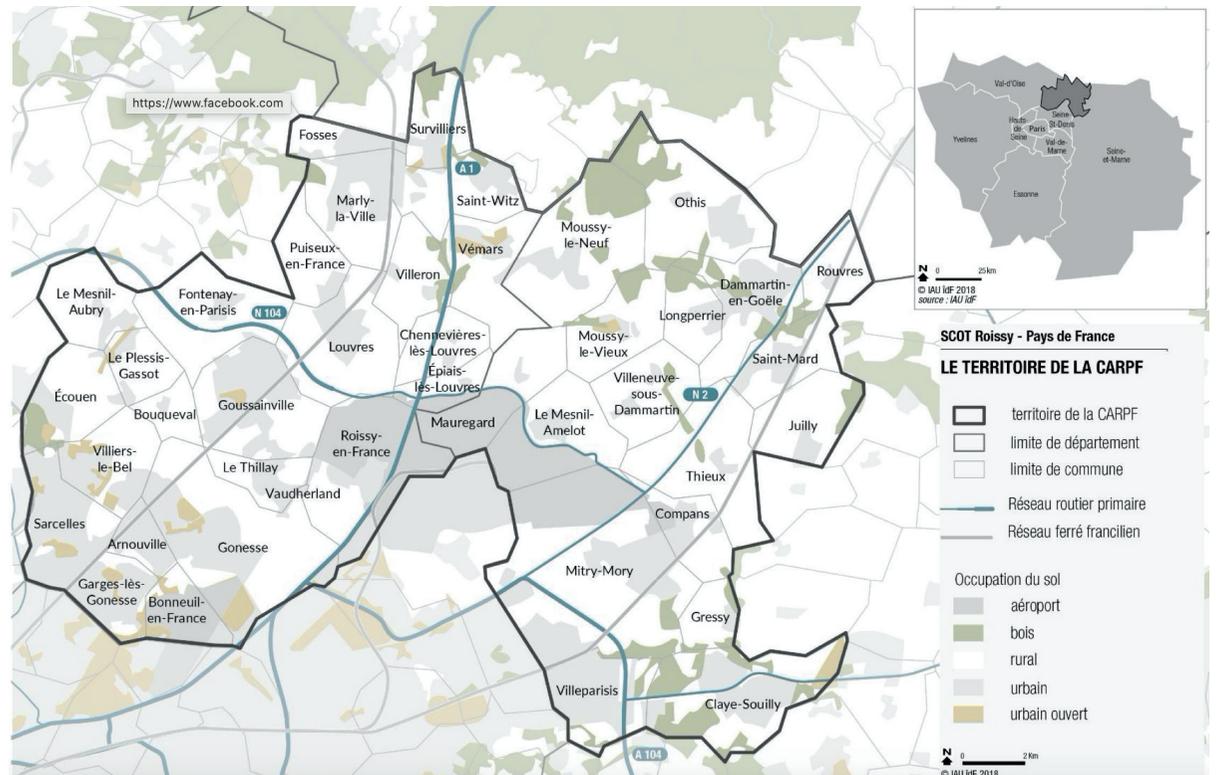
Elle est issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Val de France et de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France avec une extension du périmètre à dix-sept communes de Seine-et-Marne, répondant ainsi au souci de développer des intercommunalités de taille plus importante et de donner plus de cohérence territoriale au regard des données économiques et démographiques qui caractérisent les espaces péri-urbain et les espaces ruraux et agricoles autour de l'aéroport.

Elle continue à exercer au profit des communes concernées les compétences qui avaient été transférées aux anciennes intercommunalité fusionnées : 7 compétences obligatoires, 4 compétences optionnelles et 10 compétences facultatives.

Ses compétences sont :

■ Compétences obligatoires :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire (dont mise en place d'un schéma de cohérence territorial ou SCOT)
- Equilibre social de l'habitat (dont mise en place d'un programme local de l'habitat intercommunal ou PLHi)
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



TERRITOIRE DE LA CARPF

Source : SCOT Roissy - Pays de France - Tome 2 - 2019

- Compétences optionnelles :
 - Les voiries d'intérêt intercommunautaire
 - Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
 - Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
 - Action sociale d'intérêt communautaire
- Compétences facultatives :
 - Assainissement
 - Eau potable
 - Petite enfance
 - Coopération décentralisée
 - Culture et patrimoine
 - Sports
 - Informatique et télécommunication
 - Transport
 - Action sociale (consultations juridiques et sociales)
 - Environnement



L'aménagement et la planification à l'échelle intercommunale : les documents qui s'imposent au PLU

Le SCOT Roissy - Pays de France

Le SCoT est un outil stratégique et prospectif qui permet la mise en oeuvre d'une stratégie territoriale à l'échelle d'un « bassin de vie », dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

La commune de Saint-Witz s'inscrit dans le périmètre du SCoT Roissy - Pays de France, approuvé par le conseil communautaire le 19 Décembre 2019.

Un SCoT intégrateur

La loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) de 2010 a introduit le principe selon lequel le Plan local d'urbanisme (PLU) doit être compatible avec le SCoT, intégrateur des documents de planification supérieurs (Sdage, Sage, charte PNR...).

La loi Alur de Mars 2014 a renforcé ce rôle et a fait du SCoT le document pivot qui sécurise les relations juridiques. C'est désormais au regard du SCoT que le PLU doit être rendu compatible.

Le SCoT Roissy - Pays de France est compatible avec :

- Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)
- Le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF)
- Les documents d'aménagement et de gestion des eaux
 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie
 - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie
- Les Plan d'Expositions au Bruit (PEB) des aéroports Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget.

Il a également pris en compte :

- Le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH)
- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- Les Opérations d'Intérêt National (OIN) et programmes d'équipement de l'État, des collectivités territoriales et des établissements et services publics.

Ainsi, en étant compatible avec le SCoT Roissy - Pays de France, le PLU de Saint-Witz sera compatible avec l'ensemble des documents listés ci-contre.

Les orientations du SCoT Roissy - Pays de France

Le SCoT Roissy - Pays de France , à travers son PADD, a défini 3 orientations stratégiques, chacune étant déclinées en objectifs.



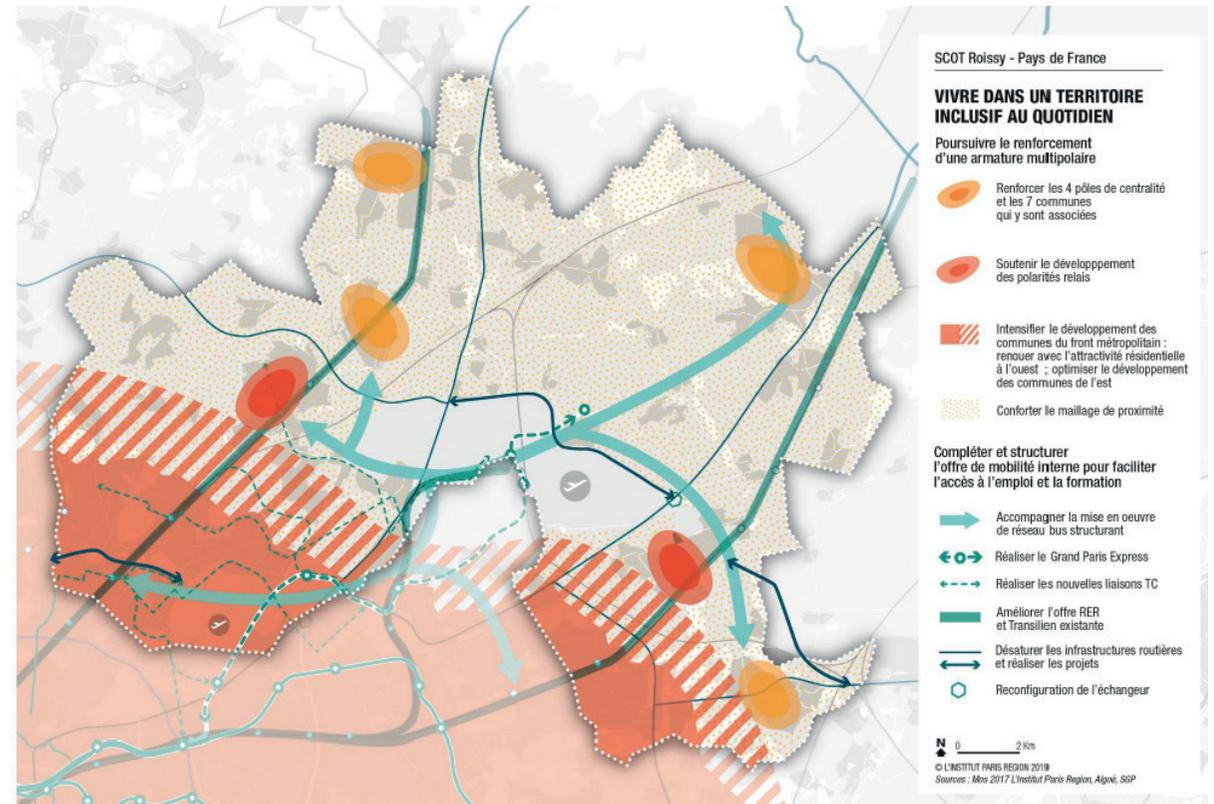
Source : SCOT Roissy - Pays de France - PADD - 2019

Saint-Witz dans le SCoT Roissy - Pays de France

La commune de Saint-Witz est, dans l'organisation territoriale du SCoT, incluse dans :

le "[...] pôle de centralité de Fosses auquel sont rattachées les communes de Marly-la-Ville, Survilliers et Saint-Witz et pour le pôle de centralité de Dammartin-en-Goële auquel sont rattachées les communes d'Othis, Longperrier et Saint-Mard,

le SCoT se fixe pour objectif d'en faire de véritables pôles urbains mixtes et d'affirmer leur rôle de polarisation du développement au sein de l'agglomération dans leur aire d'influence respective, en renforçant l'accueil de logements, d'emplois, de commerces et de services, et en particulier de services publics de proximité."



CARTE DE SYNTHÈSE DE L'ORIENTATION 2 : UN TERRITOIRE INCLUSIF ET SOLIDAIRE QUI PERMET L'ACCOMPLISSEMENT DE TOUTS LES PARCOURS DE VIE ET GARANTIT LA QUALITÉ DE VIE AU QUOTIDIEN

Source : SCOT Roissy - Pays de France - PADD - 2019



Le PLHi de la CARPF

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en oeuvre.

Le PLH doit être juridiquement compatible avec les grandes orientations définies par le Schéma de Cohérence Territoriale et prendre en compte le plan de déplacements urbains (PDU). En revanche, le plan local d'urbanisme (PLU) ainsi que les cartes communales doivent lui être compatibles.

Le PLHi de la Communauté d'Agglomération Roissy - Pays de France a été approuvé en décembre 2019. Il s'étend sur la période 2020-2025.

5 axes majeurs ont été définis :

- Amplifier et cibler les actions d'amélioration du parc existant,
- Accroître l'effort de production et détendre le marché,
- Diversifier l'offre en fonction des opportunités locales et des besoins identifiés,
- Impliquer les opérateurs et la population,
- Engager un partenariat institutionnel.

+ B. État initial de l'environnement



LES CARACTÈRES DU SITE NATUREL (MILIEU PHYSIQUE)

Géologie

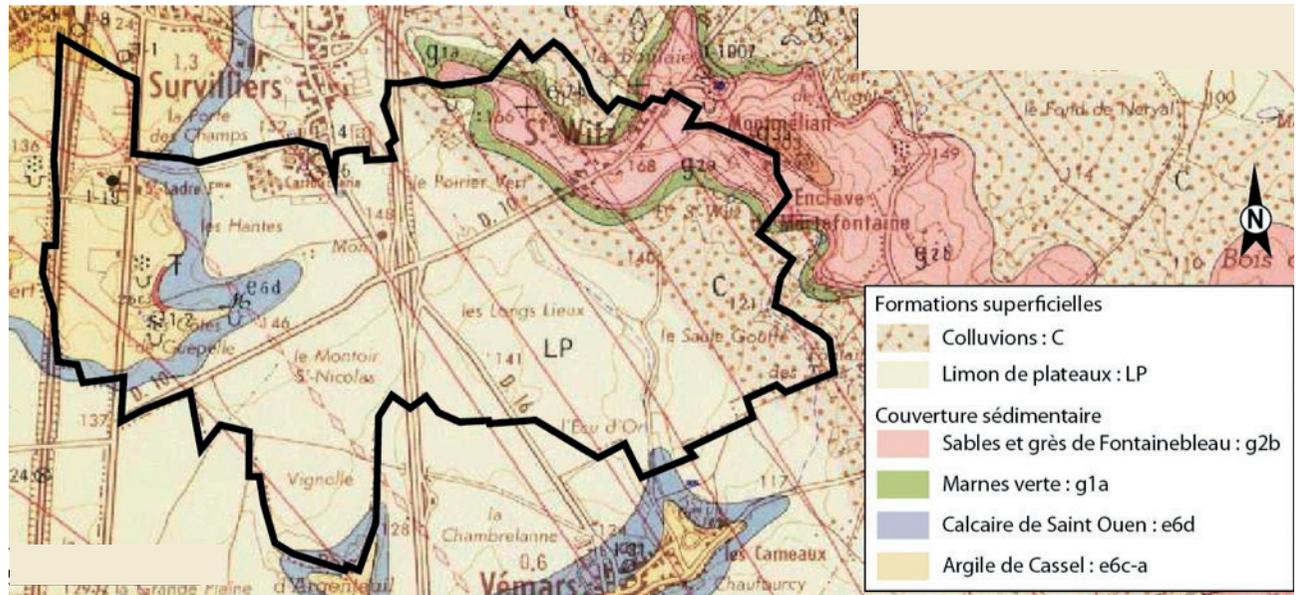
La commune se situe sur la plaine du Pays de France à une altitude comprise entre 120 m (au Sud de la commune) et 202 m (butte de Montmélian).

La partie Ouest de Saint-Witz se compose de terrains sableux ou calcaires de l'époque Bartonienne, recouverts d'un sol de limon de plateaux. Ce territoire de plaine de limons est notamment dédié à l'agriculture de grandes cultures.

Dans la partie Est, une colline est présente. Il s'agit de l'extrémité d'une chaîne de collines gypseuses dont fait partie la butte de Montmélian.

La colline de Saint-Witz repose sur un socle sableux et calcaire du bartonien, identique à celui rencontré à l'ouest. Elle est constituée d'un empilement de couches horizontales semblables à celles des nombreuses buttes gypseuses d'Île-de-France. Les masses de gypse du Priabonien, fortement solubles, y sont prises en étai dans des couches marnes argileuses du Priabonien moyennement à très fortement imperméables. Ce système est surmonté par d'autres formations de marnes argileuses du Rupélien, elles-mêmes surmontées par les sables de Fontainebleau (Stampien). Ces différentes couches géologiques sont affleurantes, en auréoles, sur les pentes de la colline. Certaines formations géologiques, en particulier le gypse et les argiles vertes ont été exploitées. Le gypse était utilisé pour la fabrication du plâtre, activité importante jusqu'à la guerre de 1914-1918 mais qui cessa définitivement en 1920. Les argiles vertes étaient exploitées dans les tuileries, notamment à Saint-Witz jusqu'en 1934.

La commune compte sur son territoire, un site archéologique remarquable, vieux d'environ 40 millions d'années, qui retrace à travers ses dépôts successifs, l'histoire d'une mer qui a recouvert le bassin parisien durant des millions d'années. Cette mer, très peu profonde, s'est retirée pour revenir à de multiples reprises, laissant tantôt des dépôts lagunaires, tantôt marins, mais toujours très riches en fossiles sur tous ses niveaux observables. Ce site était exploité comme carrière de sable. Il n'est plus en activités depuis 2012. En juin 2010, le Conseil Départemental du Val-d'Oise a accordé le statut d'Espace Naturel Sensible Départemental (ENSD) à ce site sur une superficie de 20 hectares comprenant la carrière (Voir la section sur les ENS).



CARTE GÉOLOGIQUE

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG

Relief & hydrographie

La superficie de la commune est de 766 ha.

Le point le plus haut se situe sur la butte de Montmélian qui culmine à 202m (le sommet se situe dans l'enclave de Morte-fontaine) à l'Est du territoire communal. Au nord du village, le territoire bascule sur le bassin versant de la Thève et on constate aussi des altitudes plus haute avec une butte à presque 170m.

La zone la plus basse, 120m environ, se situe au Sud de cette butte, aux abords du Ru de la Michelette. Cette altitude basse se retrouve également à l'ouest de la commune, à proximité de la carrière de Guépelle et en limite sud avec Vémars.

En dehors du secteur Nord-Est, de la Butte de Montmélian, le territoire est dans l'ensemble peu accidenté et oscille entre 120m et 150m d'altitude. Le village s'est développé sur le flanc Ouest de la butte de Montmélian. La partie historique se situant au Nord Ouest, le long de la D10.

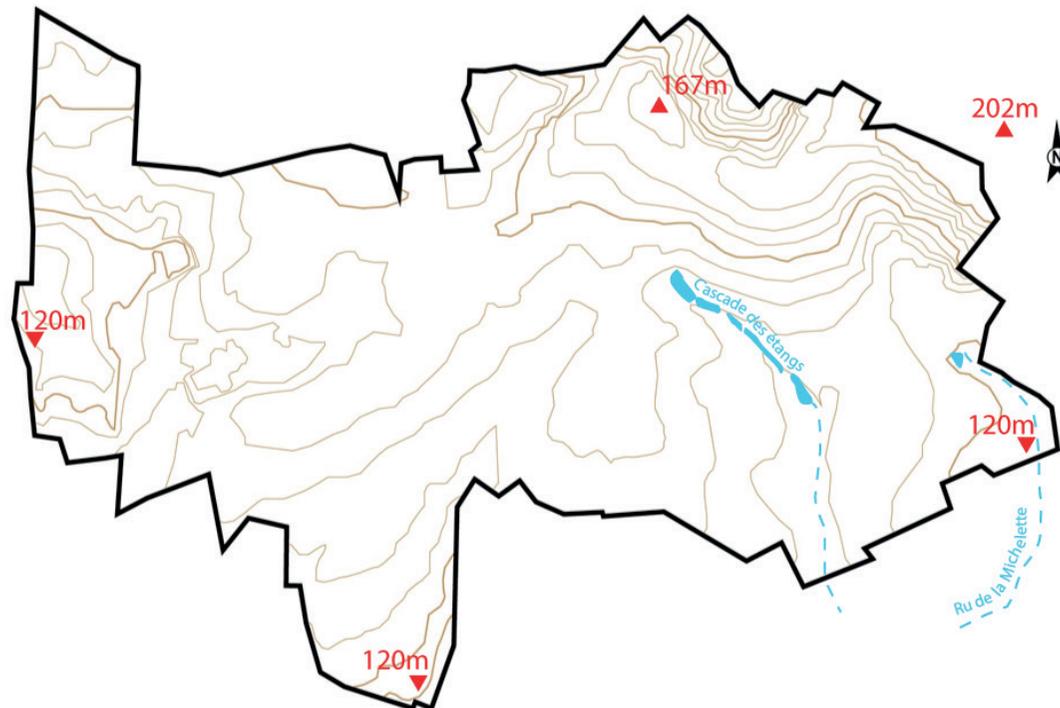
Le territoire communal se développe sur trois bassins versants : le bassin de la Thève au nord, le bassin de l'Ysieux à l'ouest et le bassin de la Michelette en direction de Vémars.

La Michelette est un petit cours d'eau qui prend naissance sur la commune, au sud-est du territoire, à proximité de la limite avec Plailly. Son cours se poursuit seulement jusqu'à Vémars.

On note également la présence de quelques sources, dues à la butte témoin de Montmélian et à sa structure argileuse. La Fontaine-aux-Chiens a été aménagée en lavoir.

Quant à la Fontaine Saint-Witz, elle était, jusqu'à l'arrivée de l'eau courante en 1962, la principale fontaine pour les habitants. Elle se trouve à l'Est du territoire, en limite de forêt et de la zone bâtie. Elle est aujourd'hui laissée à l'abandon.

L'eau est également présente, sous forme de bassins de rétention des eaux pluviales. En particulier, la cascade des étangs, dispositif artificiel et paysager, aménagé sur le substrat physique d'anciens marais secs, reprend une bonne partie des eaux des surfaces imperméabilisées du village. Cet aménagement s'étend en bordure Ouest de la zone du village.



RELIEF ET HYDROGRAPHIE

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET RÉSEAUX

Ressource en eau

Mesures de gestion existantes

SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification institué par la loi sur l'eau de 1992. Il doit déterminer pour chaque unité élémentaire de cours d'eau, plan d'eau, nappes souterraines, et eaux littorales, quels sont les objectifs à atteindre.

La commune appartient au périmètre du SDAGE Seine-Normandie.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) réglementairement en vigueur est le SDAGE 2010-2015 suite à l'annulation de l'arrêté du 1er décembre 2015 adoptant le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2016-2021 et arrêtant le programme de mesures (PDM) 2016-2021.

Les grandes orientations de ce document sont résumées dans le schéma ci-contre.

Les données produites dans le SDAGE 2016-2021 restent néanmoins pertinentes sur l'état des masses d'eau.

SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux correspond, à l'échelle d'un bassin versant, à une politique de gestion de la ressource en eau prenant en compte tous les aspects. C'est un outil de planification privilégié pour répondre localement aux objectifs de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau et assurer une gestion concertée de la ressource en eau.

La commune se situe dans le périmètre du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer.

Celui-ci a été validé à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 28 septembre 2018. Il suit désormais sa phase de consultations (Personnes Publiques Associées et enquête publique).



LES GRANDES ORIENTATIONS DU SDAGE 2010-2015

Source : SDAGE 2010-2015 / eau-seine-normandie.fr

Desserte en eau potable

Sources : SIECCAO / RPQS 2018/ sieccao.fr

Gestionnaire

La commune fait partie du SIECCAO (Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise). Il assure la production et le transport de l'eau destinée à la consommation humaine pour ses 16 communes adhérentes de l'Oise et du Val d'Oise, soit un peu plus de 40 100 habitants.

Le SIECCAO est compétent dans les domaines suivants :

- Protection de la ressource,
- Production, transport et stockage de l'eau destinée à la consommation humaine,
 - Le service de production d'eau destinée à la consommation humaine a été délégué à la société SUEZ EAU France par le biais d'un contrat d'affermage en date du 27 octobre 2007. Il arrivera à échéance le 17 octobre 2019.
- Distribution de l'eau destinée à la consommation humaine
 - Pour la commune de Saint-Witz, ce service est délégué à la SAUR depuis le 01/01/2019 et jusqu'au 31/12/2030.

Alimentation et distribution en eau destinée à la consommation humaine

Le syndicat est alimenté par les champs captants d'Asnières-sur-Oise soit 4 forages.

Le syndicat possède au total 11 forages qui pourront être utilisés à l'avenir en cas de besoins quantitatif ou qualitatif. En effet, ces forages fournissent des eaux brutes (eaux non traitées) de qualités différentes en fonction de leur emplacement. Ces eaux sont mélangées lors de leur acheminement à l'unité de traitement.

Le volume total prélevé (Le volume total prélevé est le volume d'eau brute prélevée dans le milieu naturel, mesuré au niveau de l'ouvrage de prélèvement) et produit (le rendement de l'usine étant de 100%) en 2018 est de 4 427 692 m³ (soit environ 12 130 m³ d'eau par jour). Il est en hausse par rapport à 2017. Le volume prélevé moyen annuel est de 12 231 m³/jour.

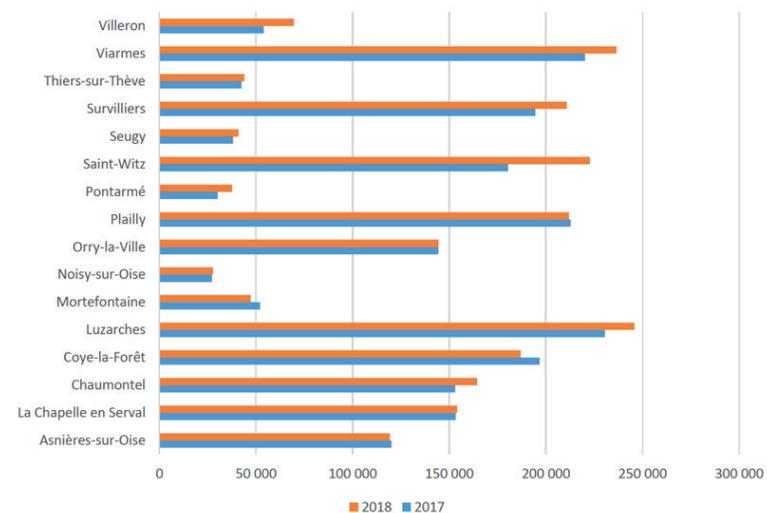
La commune de Saint-Witz comptait en 2018, 938 abonnés (939 en 2017). Le volume vendu à la commune pour cette année-là était de 222 796 m³ (particuliers, collectivité et professionnels).

La commune possède sur son territoire 24 827 ml de réseau, soit presque 10% du linéaire du réseau de distribution.



CARTOGRAPHIE DES ADHÉRENTS DU SIECCAO

Source : Sieccao.fr > Présentation



ÉVOLUTION DES VOLUMES CONSOMMÉS PAR COMMUNE ENTRE 2017 ET 2018

Source : Sieccao - RPQS 2018

Stockage

Pour le stockage, le syndicat est doté de 10 réservoirs :

- 1 enterré de 1 000m³ à Asnières-sur-Oise,
- 6 semi-enterrés :
 - 2x500m³ à Viarmes,
 - 2x3 000m³ à Survilliers,
 - 2 500m³ à St Witz
 - 150m³ à Luzarches
- 3 sur tour :
 - 200m³ à Thiers-sur-Thève,
 - 250m³ à Orry-la-Ville,
 - 500m³ à Survilliers.

Qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est conforme à 100% d'un point de vue bactériologique et physico-chimique.

Le syndicat possède une unité de traitement. Elle a été construite en 2005 pour faire face aux micropolluants organiques et aux pesticides présents dans la nappe.

Situation projetée

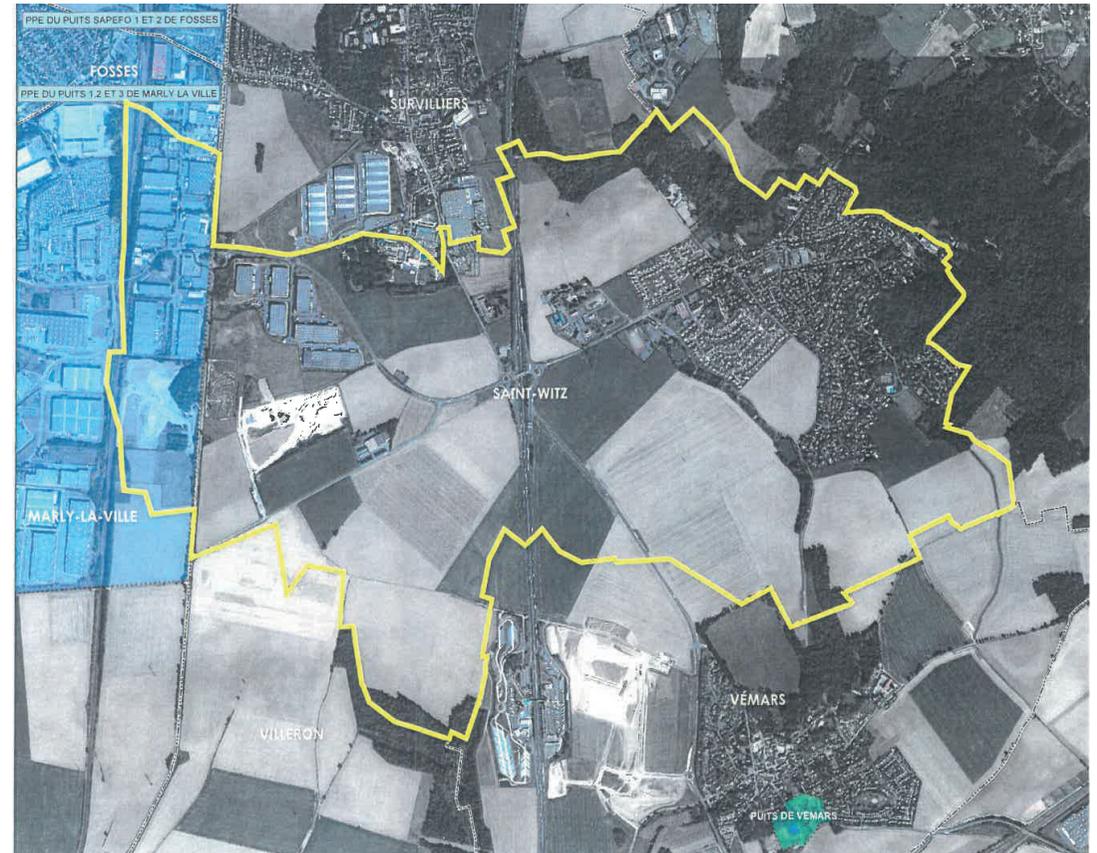
Le SIECCAO et le gestionnaire (SAUR) indiquent que la ressource et la qualité de l'eau est suffisante pour l'alimentation des habitants aujourd'hui et pour assurer les éventuels objectifs des communes à moyen et long terme.

Captage

Il n'y a pas de captage d'alimentation en eau potable sur le territoire communal.

Néanmoins, une partie du territoire communal est concerné par la présence d'un projet de périmètre de protection éloignée (PPE) des captages d'eau potable de Marly-la-Ville n°1, n°2 et n°3 (Cartographie ci-contre). Ce périmètre a été défini par l'hydrogéologie agréé, dans son avis du 30/07/2012, accompagné d'un projet de prescriptions associées.

La procédure de déclaration d'utilité publique est en cours.



LOCALISATION DU PROJET DE PPE DES CAPTAGES DE MARLY-LA-VILLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-WITZ

Légende Source : ARS

	Limite communale
Captages du Val d'Oise	
	AEP publique; en fonctionnement
	AEP publique; en attente de mise en service
	AEP publique; arrêté - non rebouché
	AEP publique; projet non réalisé
	AEP privée; en fonctionnement
	Eau conditionnée; en fonctionnement
	Agroalimentaire; Arrêté - non rebouché
	Eau thermique; en fonctionnement
	Eau thermique; en attente de mise en service
Périmètres de protection rapprochée du Val-d'Oise	
Sans DUP (proposition d'hydrogéologue agréé)	
	DUP
Périmètres de protection éloignée du Val-d'Oise	
Sans DUP (proposition d'hydrogéologue agréé)	
	DUP



Assainissement

Eaux usées

La commune possède un Zonage d'Assainissement approuvé en conseil municipal le 28 novembre 2016.

L'assainissement collectif est géré par deux entités, le SICTEUB et le SIAH. La commune est, en effet, découpée selon l'axe de l'Autoroute A1:

- Secteur ouest : Gestion des réseaux d'assainissement d'eaux usées par le SICTEUB
- Secteur est : Gestion des réseaux d'assainissement d'eaux usées par le SIAH

Le réseau d'assainissement de la commune de Saint Witz est de type séparatif.

Les canalisations d'eaux usées dirigent les effluents, soit vers la stations d'épurations du SICTEUB à Asnières-sur-Oise, soit vers celle du SIAH à Bonneuil-en-France pour traitement.

La gestion actuelle de l'Assainissement Non Collectif de la commune de Saint Witz est assurée par le SICTEUB par le biais d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Après bilan et analyse des données, les ANC recensées sur la commune de Saint Witz sont les suivantes :

- Parcelles cadastrales n°A302 et A236, correspondantes à la maisonnette située sur la N17,
- Parcelles cadastrales A500 et A502, sur la D10,
- Le centre équestre.

Eaux pluviales

Les réseaux d'eaux pluviales relèvent de la compétence "Assainissement urbain" exercée par la Communauté d'Agglomération depuis le 01/01/2021 (en vertu de la loi NOTRe).

La commune est découpée selon l'axe de l'Autoroute A1 :

- Secteur ouest :
 - Les eaux pluviales de la Zone Industrielle sont drainées par des réseaux pluviaux ou des noues et rejoignent le réseau de Marly-la-Ville.
- Secteur est :
 - Le réseau d'eaux pluviales, lorsqu'il existe, achemine les eaux vers le milieu naturel, notamment le ru de la Michelette, la noue au lieu-dit « l'écu d'or » et les étangs du Gué Malaye.

Autres réseaux

Electricité

La commune est traversée par une seule ligne électrique aérienne Haute Tension qui part du poste électrique et traverse, Nord/Sud, la ZAC de la Pépinière.

Sites géodésiques

Pour le repérage et l'identification des signaux, bornes et repères implantés sur la commune Saint-Witz, on note 3 sites géodésiques et repères de nivellement, 2 sont situés à proximité de l'A1 et un autre est situé Rue de Paris dans Saint-Witz. Une attention particulière doit être portée sur ces 3 sites afin d'éviter toutes détériorations ou destructions.

Gestion des déchets

La collecte et le traitement des déchets sont assurés par le SIGIDURS (Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles). Il exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets pour 59 communes, regroupées en 3 intercommunalités entre le Val d'Oise et la Seine-et-Marne.

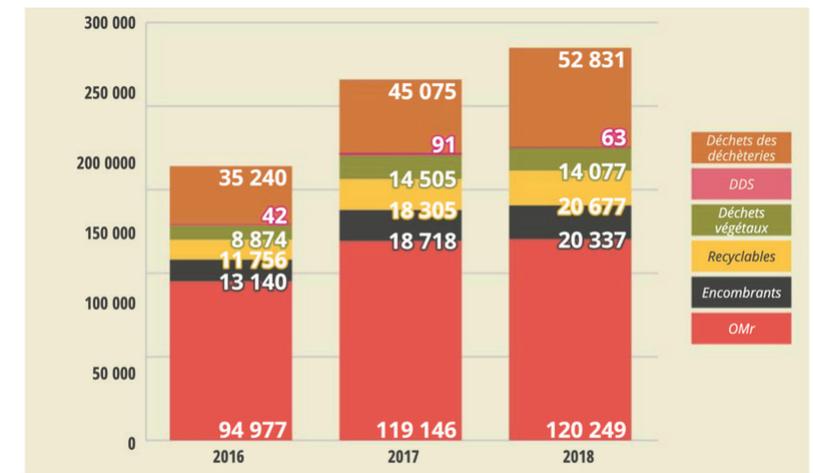
La collecte se fait ainsi :

- Ordures ménagères : 1 fois par semaine
- Gros volumes (précédemment appelés "encombrants") : 1 fois tous les 2 mois
- Déchets verts : toute l'année, selon un calendrier spécifique avec des fréquences de collecte variable selon la saison.
- Emballages et papiers (poubelle "jaune") : 1 fois par semaine
- Verre : en point d'apport volontaire
- Tous les autres déchets : à déposer en déchèterie (Sarcelles, Louvres ou Plailly)

	TONNAGE TOTAL Y COMPRIS INSTALLATIONS EXTÉRIEURES	RATIO KG/HABITANT	RÉPARTITION EN%	DONNÉES VO 2016	DONNÉES IDF 2016
OMR	120 249	290	53%	277	286
EMBALLAGES, PAPIERS GRAPHIQUES ET VERRE	20 677	50	9%	50	55
DÉCHETS VÉGÉTAUX	14 077	34	6%	17	20
ENCOMBRANTS	20 337	49	9%	27	26
DDS	63	<1	0,03%	-	0,09
DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES	52 831	128	23%	115	68
TOTAL	228 235	551	100%	486	455,09

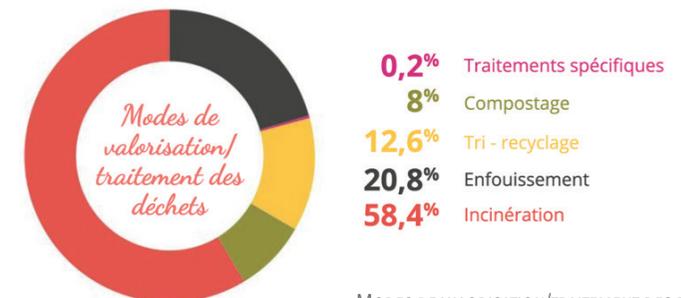
TRAITEMENT DES DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Source : Rapport d'activités 2018 - SIGIDURS



ÉVOLUTION DES TONNAGES TRAITÉS DEPUIS 2016

Source : Rapport d'activités 2018 - SIGIDURS



MODES DE VALORISATION/TRAITEMENT DES DÉCHETS

Source : Rapport d'activités 2018 - SIGIDURS



Climat et énergie

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE)

Le SRCAE, est l'un des grands schémas régionaux créés par les lois Grenelle I et Grenelle II (Article 681) dans le cadre des suites du Grenelle Environnement de 2007. Il décline aussi aux échelles régionales une partie du contenu de la législation européenne sur le climat et l'énergie. Ce schéma doit intégrer dans un seul et même cadre divers documents de planification ayant un lien fort avec l'énergie et le climat, qu'étaient notamment : les schémas éoliens et les schémas de services collectifs de l'énergie.

Après avoir été approuvé à l'unanimité par le conseil régional le 23 novembre 2012, le préfet de la région Ile-de-France a arrêté le 14 décembre 2012 le **Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'Ile-de-France** (SRCAE).

Il fixe 17 objectifs et 58 orientations stratégiques pour le territoire régional en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Le SRCAE définit les trois grandes priorités régionales pour 2020 :

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel,
- Le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre d'équivalents logements raccordés,
- La réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

Plusieurs objectifs, notamment en matière de transport et d'urbanisme peuvent s'appliquer sur la commune. En particulier l'objectif «Promouvoir aux différentes échelles de territoire un développement urbain économe en énergie et respectueux de la qualité de l'air».

A noter que la commune ne fait pas partie de la zone sensible pour la qualité de l'air établie par le SRCAE.

Le **Schéma Régional Eolien** (SRE) francilien, approuvé par le préfet de la région Ile-de-France et le président du conseil régional d'Ile-de-France le 28 septembre 2012, constitue un volet annexé au SRCAE. Il établit la liste des 648 communes situées dans des zones favorables à l'éolien et donc susceptibles de porter des projets éoliens.

Le schéma régional éolien a été annulé, en première instance, par le tribunal administratif de Paris, le 13 novembre 2014. La Ministre en charge de l'environnement, de l'énergie et de la mer a interjeté appel de cette décision le 13 janvier 2015, auprès de la cour administrative d'appel de Paris. La procédure contentieuse administrative engagée suit toujours son cours.

Plan Climat-Air-Energie (PCAET)

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Il impose notamment de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air.

La CARPF (Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France) a lancé son PCAET début 2018.

Il est toujours en cours d'élaboration.

Selon les premiers éléments de diagnostic de ce document, la consommation d'énergie finale de Roissy Pays de France a diminué de -1,5%/an en moyenne entre 2005 et 2015. Cette diminution globale peut s'expliquer par une diminution très importante de la consommation d'énergie de l'industrie (-8,6 %/an), attribuable à la désindustrialisation de la région.

Climat

Les données climatiques proviennent de la station météorologique la plus proche : Roissy en France.

Le climat de Saint Witz est un climat océanique dégradé, influencé fortement par la proximité relative de la mer du Nord éloignée de 135 km environ, distance suffisante pour modérer l'influence maritime.

Le brouillard, c'est-à-dire une visibilité inférieure à un kilomètre, est constatée en moyenne 41 fois par an depuis 1974. Enfin, la vitesse maximale du vent s'établit à près de 150 kilomètres par heure.

Les vents dominants sont de secteurs Ouest à 60 % et Est à 40 %.

La température annuelle moyenne est de 11 °C.

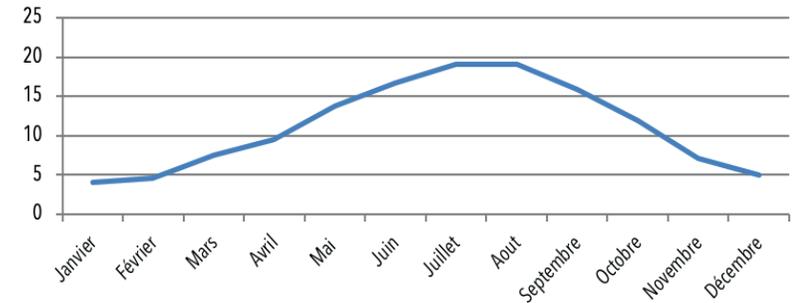
Il gèle sous abri quarante-huit jours par an en moyenne, avec six jours seulement sans dégel.

Le nombre moyen de jours où la température dépasse les 25 °C est de quarante, dont huit avec plus de 30 °C.

En moyenne, les précipitations sont comprises entre 650 mm et 700 mm par an (réparties entre 120 et 130 jours).

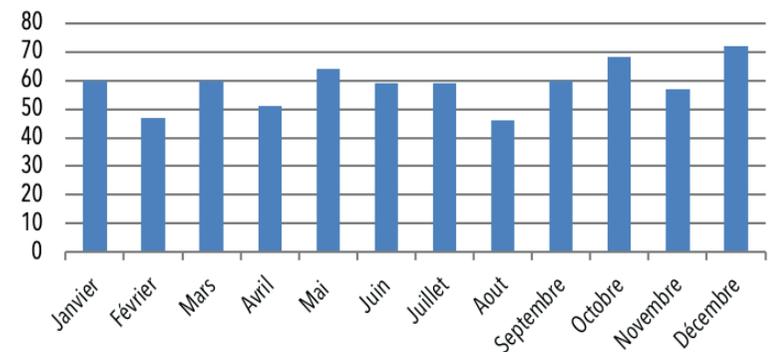
Les précipitations des mois de Février et d'avril proviennent généralement lors d'événements orageux accompagnés de fortes pluies. Ces épisodes orageux restent cependant, relativement rares.

La commune présente donc un caractère humide et un climat tempéré océanique (dû aux températures modérées et à l'abondance des précipitations), à influences continentales déjà sensibles.



TEMPÉRATURES MOYENNES PAR MOIS SUR UN AN

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG



PRÉCIPITATIONS MOYENNES PAR MOIS SUR UN AN

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG



Consommation et dépendance énergétique

Source : Rapport de présentation - SCOT CARPF - Mai 2019

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire du SCoT s'élèvent à 2 459 000 teqCO₂ (tonnes équivalent CO₂)⁵⁰ en 2012, soit environ 4,6 teqCO₂/personne¹⁰ soit plus du double de la moyenne régionale (de 2,4 teqCO₂/personne) mais largement inférieure à l'échelle nationale (7,1 teqCO₂/personne).

La majorité des émissions de GES sont directement liées au secteur des transports (65,8%) dont 26,2%, pour les transports routiers et 39,5% pour les autres transports (dont les atterrissages et décollages des avions). La deuxième particularité du territoire est la part des émissions issues des déchets : 12,2% contre 4,1% pour la région. Le troisième secteur le plus émetteur est celui du résidentiel avec 11,4 % des émissions du territoire.

En complément le PCAET, se basant sur les chiffres de 2015 d'Airparif, indique que 82% des émissions de GES sont dues à la consommation d'énergie fossile (pétrole pour 50% et gaz pour 32%).

Selon le PCAET, le territoire de Roissy Pays de France a consommé en 2015 7154 GWh, soit 20,3 MWh/habitant (en termes d'énergie, c'est l'équivalent de la consommation de 2190 litres de pétrole par habitant en 1 an). La consommation totale d'énergie par habitant est similaire à la moyenne régionale (23 MWh/habitant), inférieure à la moyenne nationale (28,6 MWh/habitant).

Le secteur qui consomme le plus d'énergie est le bâtiment (secteurs résidentiel et tertiaire, qui à eux deux consomment 60% de l'énergie), gros consommateur d'électricité et de gaz. Le secteur résidentiel consomme en moyenne 7 MWh/habitant, soit légèrement moins que la moyenne nationale (8 MWh/habitant). L'importance de ce poste est corrélée à la forte urbanisation du territoire.

Le secteur des transports routiers, qui au niveau national représente 33% de l'énergie consommée, représente sur le territoire une part similaire : 30% de la consommation d'énergie finale. Cependant la consommation par habitant est moindre : 6,1 MWh/habitant contre 8 MWh/habitant en moyenne en France.

63% de l'énergie consommée sur le territoire provient directement de sources d'énergie fossiles : le pétrole à 34% (principalement sous forme de carburant pour le secteur des transports routiers et en partie sous forme de fioul à destination du bâtiment) et le gaz à hauteur de 29% (à destination du chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaire).

Ces deux sources d'énergie sont non seulement non-renouvelables, ce qui suppose que leur disponibilité tend à diminuer, et elles sont également importées. La dépendance énergétique du territoire est par conséquent importante.

Les modes de transport alternatifs (marche à pied, vélo), les transports collectifs, l'intermodalité (utilisation combinée de la voiture et du bus), le covoiturage et l'auto-partage sont autant de pistes susceptibles de permettre la structuration des transports et l'économie d'énergie. De plus, la création de logements dans le cadre de formes urbaines plus compactes participerait à l'atteinte d'objectifs de réduction des consommations énergétiques.

Analyse du potentiel de production d'énergie renouvelable

Source : Rapport de présentation - SCOT CARPF - Mai 2019

Les données ROSE de 2012 montrent que la production d'énergie renouvelable reste très marginale sur le territoire. Elle est même bien inférieure à la moyenne régionale.

Éolien

Du fait de la présence de l'aéroport, le gisement éolien est quasiment nul sur le territoire du SCoT et Saint-Witz ne fait pas partie des quelques communes favorables à l'implantation d'éoliennes.

Géothermie

D'après le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, l'ADEME et EDF, le potentiel géothermique du meilleur aquifère est fort voire très fort sur l'ensemble du territoire du SCoT. Cela signifie que l'installation de pompes à chaleur sur nappe aquifère est envisageable. Cependant, en cas de choix énergétique géothermique, une étude de faisabilité réalisée par des bureaux d'études compétents est indispensable. Les risques de retrait-gonflement des argiles peuvent rendre cette ressource difficilement exploitable. C'est notamment le cas sur Saint-Witz.

Solaire

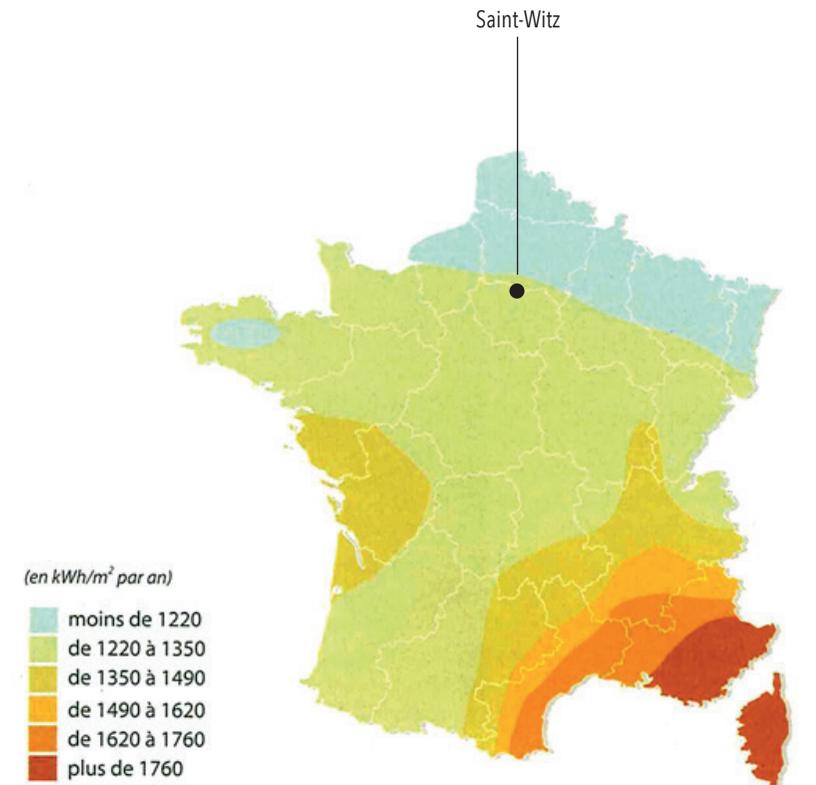
Avec près de 1 750 heures d'ensoleillement, le territoire bénéficie d'un potentiel suffisant pour exploiter de manière passive ou active l'énergie solaire.

Le territoire de Roissy Pays de France, et notamment Saint-Witz, se caractérise par la présence de nombreuses industries et surtout d'une activité de logistique intense. Les bâtiments industriels et particulièrement les entrepôts logistiques constituent de bons supports pour l'implantation de panneaux solaires et ainsi l'exploitation du gisement solaire.

Filière bois

Peu développée, les principaux freins identifiés par le SCOT, au développement de la filière sont le morcellement important du foncier et les difficultés logistiques engendrées (desserte des parcelles par les engins forestiers, livraison du bois etc.)

Saint-Witz ne compte cependant pas de massif suffisant pour participer au développement de cette filière.



PUISSANCE DU RAYONNEMENT SOLAIRE EN FRANCE

Source : economiedenergie.fr / ADEME



RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS

Risques

Risques naturels

Risque retrait-gonflement des argiles

Le territoire de Saint-Witz comportant des secteurs argileux entraînant des risques de mouvements de terrain.

Des mouvements de terrain liés à la sécheresse et à la réhydrations des sols sur la commune ont fait l'objet d'arrêtés interministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle. Arrêtés datant du 10/06/1991 et du 08/07/1997.

Les terrains argileux et marneux sont sensibles à la variation des teneurs en eau : gonflement sous l'effet de fortes pluies, retrait en cas de sécheresse, et risques de glissement en cas de talutage. Des précautions particulières doivent être prises pour terrasser et fonder un ouvrage dans ces secteurs.

Risques de mouvements de terrain liés à la dissolution naturelle du gypse

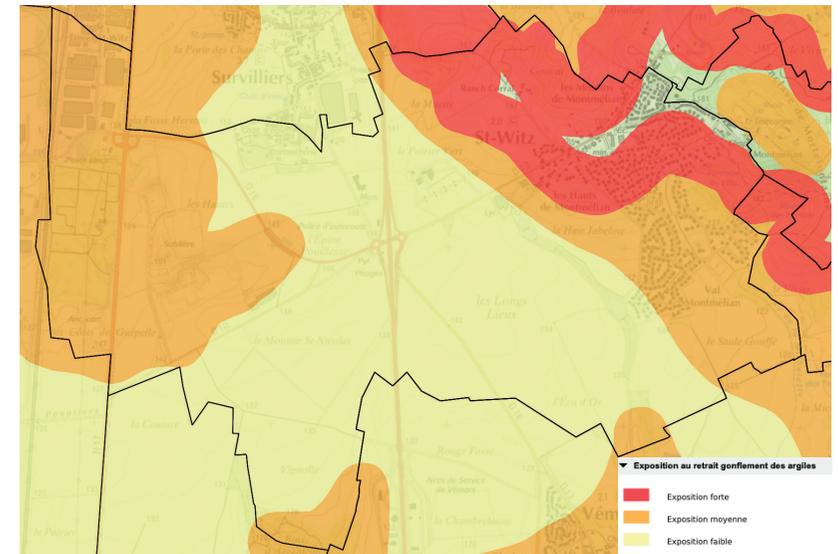
Le territoire communal comporte dans sa partie Est, et plus particulièrement au niveau de la colline de Saint-Witz, des secteurs susceptibles d'être soumis au phénomène de dissolution naturelle du gypse.

Le gypse, appelé aussi pierre à plâtre, est composé de sulfate de chaux, instable au contact de l'eau. Après son dépôt, la couche rocheuse, fracturée, peut faire l'objet d'une érosion interne (dissolution) responsable de cavités. Ces cavités naturelles sont à l'origine de l'instabilité des terrains situés au-dessus du gypse provoquant des désordres en surface (affaissement, effondrement).

Dans ces secteurs, les permis de construire peuvent être soumis à l'observation de précautions spéciales, voire refusés en application des dispositions de l'article R111-2 du code de l'urbanisme.

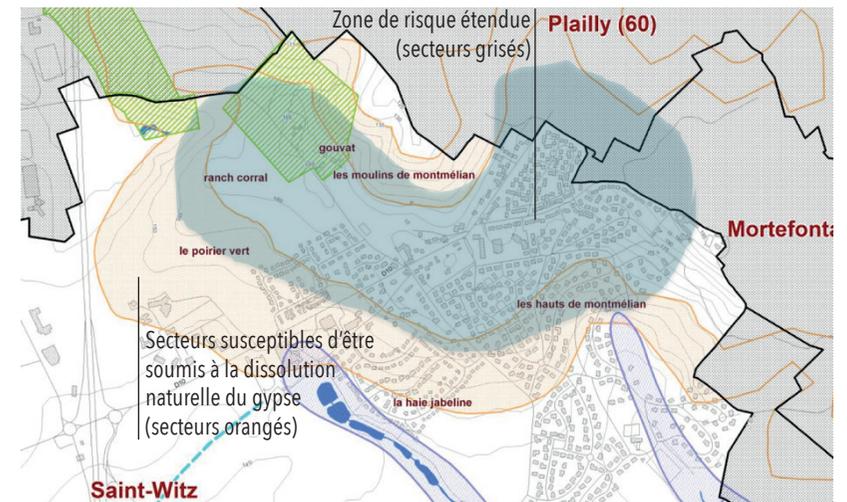
Risque ruissellement

Bien que la commune de Saint-Witz ne soit pas soumise à un PPRI, elle a connu plusieurs inondations lors de fortes pluies (orages violents) avec ruissellement, débordement du réseau de collecte des eaux pluviales.



RISQUE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Source : Infoterre.brgm.fr



RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAINS LIÉS À LA DISSOLUTION DU GYPSE

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG

Risques de mouvements de terrains liés aux terrains alluvionnaires compressibles

La carte des contraintes du sol et du sous-sol ci-contre matérialise les secteurs géographiques de la commune comportant des terrains alluvionnaires compressibles présentant un faible taux de travail et susceptibles de comporter une nappe à faible profondeur. Des précautions particulières doivent être prises pour terrasser et fonder un ouvrage dans ces secteurs.

Risques de mouvements de terrain liés aux carrières souterraines

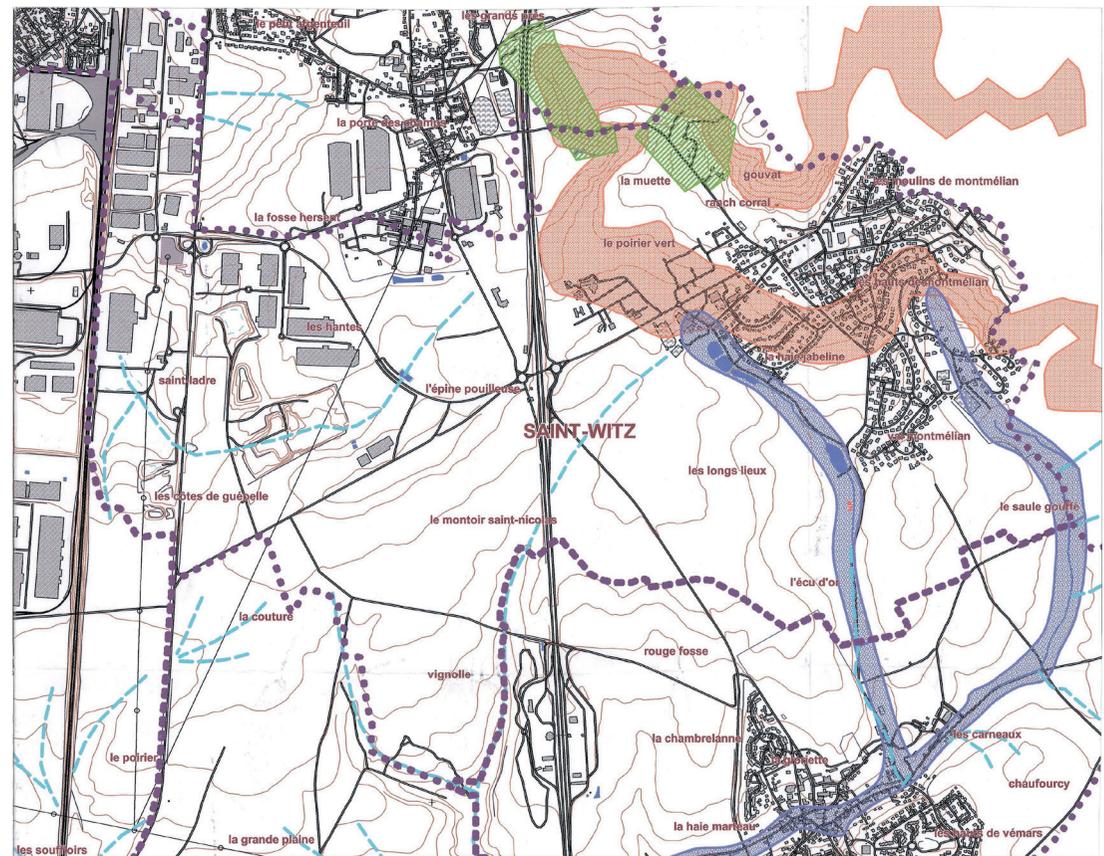
La commune de Saint-Witz est concernée par des carrières souterraines abandonnées situées sur d'anciennes exploitations de gypse au nord de la commune situées aux lieux dits Minot et la Carrière.

L'arrêté préfectoral du 8 avril 1987 délimite deux périmètres dits R111-3, qui représentent les zones à risques liés à la présence de ces cavités.

Cet arrêté préfectoral vaut plan de prévention des risques suivant l'article L562-2 du code de l'environnement. Dans ces zones, les permis de construire peuvent être soumis à l'observation de règles techniques spéciales ou bien être refusés en application des dispositions de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme après consultation de l'Inspection Générale des Carrières.

Arrêtés de catastrophe naturelle

Événements	Date	Arrêté
Orage (P)	22 au 27 juin 1983	03/08/1983
Mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse	01/06/1989 au 31/2/1990	10/06/1991
Inondations pluviales et coulée de boue (P)	11/07/1995	18/03/96
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1991 au 31/03/1997	08/07/1997
Inondation pluviale et coulée de boue (P)	5/07/1997	12/03/1998
Tempête	25/12 au 29/12/1999	29/12/1999
Inondation pluviale et coulée de boue (P)	02/07/2000	25/10/2000



LEGENDE

- Axes de ruissellement temporaire lors d'orages
- Alluvions tourbeuses compressibles
- Gypse
- Ex R111-3 valant PPR
- ⋯ Limite communale
- Cours d'eau
- Plan d'eau

CONTRAINTES DU SOL ET DU SOUS-SOL

Source : Préfecture du Val d'Oise - Annexe du PLU approuvé le 19/10/2017

Risques technologiques

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

La commune de Saint-Witz est concernée par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société NCS.

La société NCS Pyrotechnie et Technologies, située rue de la Cartoucherie à Survilliers est classée en établissement SEVESO « seuil haut ». Le site de production de NCS est implanté à cheval sur les communes de Survilliers et de Saint-Witz. Occupant une surface d'environ 14,5 hectares, il comprend plus de 90 installations en activité, dont notamment :

- 1 atelier de fabrication de produit explosif
- 20 cellules de fabrication de compositions pyrotechniques
- 34 lignes automatisées de fabrication d'éléments pyrotechniques, dont 22 lignes pour les allumeurs, 11 pour les générateurs de gaz et 1 pour les charges de scellement
- 31 poudrières et stockages de produits pyrotechniques.

D'un point de vue réglementaire, l'usine est soumise au régime de l'autorisation avec servitudes d'utilité publique pour une quantité maximale autorisée de 244 tonnes. Au vu de l'actuelle étude des dangers, la quantité maximale pouvant être présente a diminué significativement pour atteindre 60 tonnes. Cette quantité dépasse encore le seuil de classement SEVESO AS de 10 tonnes et de fait, l'établissement reste soumis à l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié, relatif à la prévention des accidents majeurs. A ce titre, la NCS dispose d'un système de Gestion de la Sécurité pour son site de Survilliers.

Pour l'ensemble de ses activités pyrotechniques, le site de Survilliers - Saint-Witz relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 1310-2-B de la nomenclature des installations classées.

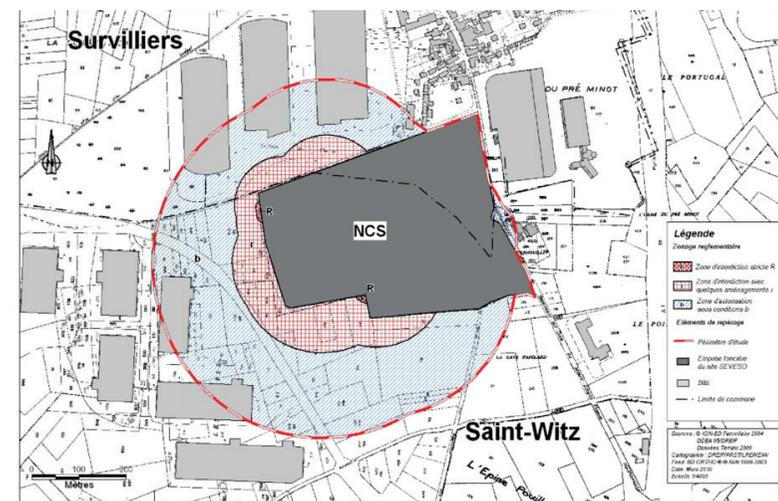
Au titre de ces activités pyrotechniques, l'établissement est également soumis à la réglementation concernant la sécurité à la production, au stockage et à l'emploi des matières ou produits explosifs, notamment le décret 79-846 portant règlement d'administration publique sur la protection des travailleurs contre les risques particuliers auxquels ils sont soumis dans les établissements pyrotechniques et à ses textes d'application.

Concernant l'urbanisation future, des aménagements ou des projets de construction, ces derniers peuvent être interdits ou subordonnés au respect de prescriptions techniques visant le renforcement de la protection des personnes qui y sont présentes. Le règlement interdira l'implantation d'établissements difficilement évacuables dans le périmètre du PPRT.

En matière d'urbanisation déjà existante, les PPRT peuvent également prescrire des mesures de protection des populations face aux risques encourus.



LOCALISATION DE LA SOCIÉTÉ NCS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE



ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU PPRT

Canalisations des transports de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Une entreprise située sur le territoire de Survilliers est distribuée par une canalisation de transport de matière dangereuse. L'impact pour Saint-Witz se situe sur une fraction de l'extrême nord du territoire, et traduit par une servitude d'utilité publique.

Installations classées pour la protection de l'environnement

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumises à une législation et une réglementation particulières, relatives à ce que l'on appelle «les installations classées pour la protection de l'environnement». Localement ce sont les services de l'inspection des installations classées au sein des DREAL (hors élevages) ou des directions départementales de protection des populations des préfectures (élevages) qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative.

La commune compte 9 ICPE listées dans le tableau ci-contre. Les fiches détaillées et documents (arrêté préfectoraux...) de chaque établissement peuvent être consultées sur le site www.georisques.gouv.fr

Quelques précisions quant à certaines installations :

La société M7 FRANCE FAF (ex DPK ST WITZ SAS) est classée au titre de la rubrique 1510 de la réglementation des ICPE. Le risque principal lié à cet établissement de stockage de matières combustibles est l'incendie. Le site est donc soumis à des périmètres d'éloignement, liés aux effets thermique d'incendie.

L'établissement COSSON comporte 2 installations : Cosson ISDI (zone de transit de déchets non dangereux non inertes) et Cosson ISDND (amianté lié). Ces deux installations sont en cours de cessation d'activité. Néanmoins, l'ISDND induit des contraintes lourdes avec un suivi post-exploitation d'au moins 25 ans.

Recul sanitaire départemental

L'activité équestre « Les Ecuries de Saint-Witz » est soumise au règlement sanitaire départemental qui impose une distance de 50 mètres par rapport aux structures d'accueil des animaux.

Nom Installation	Regime d'autorisation
AXIMA NORD	Inconnu
COSSON ISDI	Inconnu
M7	A - Soumis à Autorisation
FABIEN MARCEAU	Inconnu
GLOBAL SERVICE AUTOMOTIVE -ex EWALS C.C.	Enregistrement
LOGICOR QUARTZ ST WITZ SARL (ex CBRE)	Enregistrement
REP St Witz	Inconnu
SEGREO LOGISTICS SAS (F.E.L.)	A - Soumis à Autorisation
TRABET SAS ST WITZ	Inconnu

BEA Careco

Enregistrement



LISTE ET LOCALISATION DES ICPE PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Source : georisques.gouv.fr

Le classement ICPE n'empêche pas de contraintes réglementaires d'urbanisme particulières mais en raison de la protection contre les nuisances et de l'existence de «risques technologiques», le PLU peut préciser les zones où certaines ICPE peuvent être interdites.



Nuisances et pollutions

Qualité de l'air

L'indice Citeair a été développé sur l'initiative de réseaux de surveillance de la qualité de l'air, dans le cadre du projet européen du même nom (Citeair - Common information to European air, co-financé par les programmes INTERREG IIIc et IVc). Il a été lancé en 2006 pour apporter une information au public : Simple et prenant en compte la pollution à proximité du trafic, comparable à travers l'Europe, adaptée aux méthodes de mesure de chaque réseau de surveillance. Cet indice est déjà utilisé par une centaine de villes européennes où il est calculé toutes les heures à partir de leurs stations de mesure.

Source : airparif.asso.fr / Rapport de présentation-SCoT Roissy Pays de France-Mai 2019

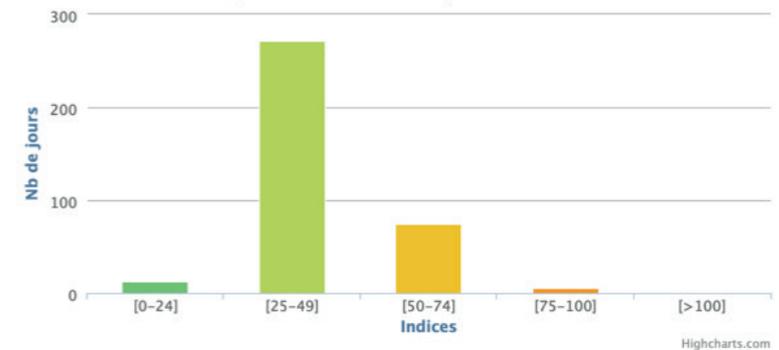
À l'échelle de l'Île-de-France, l'année 2018 est marquée par plusieurs épisodes de pollution en ozone (O3) liés aux conditions caniculaires survenues durant la période estivale. Onze journées de dépassement du seuil d'information en ozone ont été enregistrées entre juillet et août 2018. C'est le nombre de dépassements pour l'ozone, le plus élevé depuis 2003. À cette occasion, un jour de dépassement du seuil d'information a également été observé pour le dioxyde d'azote (NO2).

À contrario, en raison des conditions météorologiques hivernales globalement clémentes (températures supérieures aux normales de saison) et dispersives, très peu d'épisodes de pollution dus aux particules PM10 ont été enregistrés.

Trois jours de dépassement du seuil d'information ont été relevés, soit deux fois moins qu'en 2017. Ces résultats ne sauraient pourtant annoncer une tendance, puisque le premier trimestre 2019 enregistre d'ores et déjà sept jours d'épisodes de pollution particulaire.

Sur le territoire du SCoT de Roissy Pays de France, la qualité de l'air est moyenne. Le bilan 2016 de la qualité de l'air, sur les trois stations du territoire ne révèle aucun dépassement des seuils limites de concentration moyenne annuelle. Les risques de dépassement des seuils limites de qualité sont essentiellement enregistrés à proximité d'axes majeurs de transport et à proximité de l'agglomération parisienne, constituant les premières sources de pollution atmosphérique sur le territoire. La qualité de l'air dépend également de la météorologie qui conditionne notamment la dispersion ou l'accumulation des polluants dans l'atmosphère. La qualité de l'air tend à s'améliorer au fil des années à l'échelle de la région. Toutefois, les concentrations de dioxyde d'azote (NO2) et de particules (PM10) en Île-de-France restent problématiques, avec des dépassements importants des valeurs limites journalières. La réduction du trafic routier et le développement de mobilités alternatives à la voiture individuelle, le développement d'un territoire des proximités favorisant la marche à pied et la ville des courtes distances, constituent un enjeu majeur pour l'amélioration de la qualité de l'air dans le territoire de Roissy Pays de France.

Sur Saint-Witz, l'indice de pollution citeair est resté majoritairement faible sur l'ensemble de l'année 2018.



Indice Citeair	Nombre de jours	% du nombre de jours
[0-24]	12	3.29
[25-49]	272	74.52
[50-74]	75	20.55
[75-100]	6	1.64
[>100]	0	0



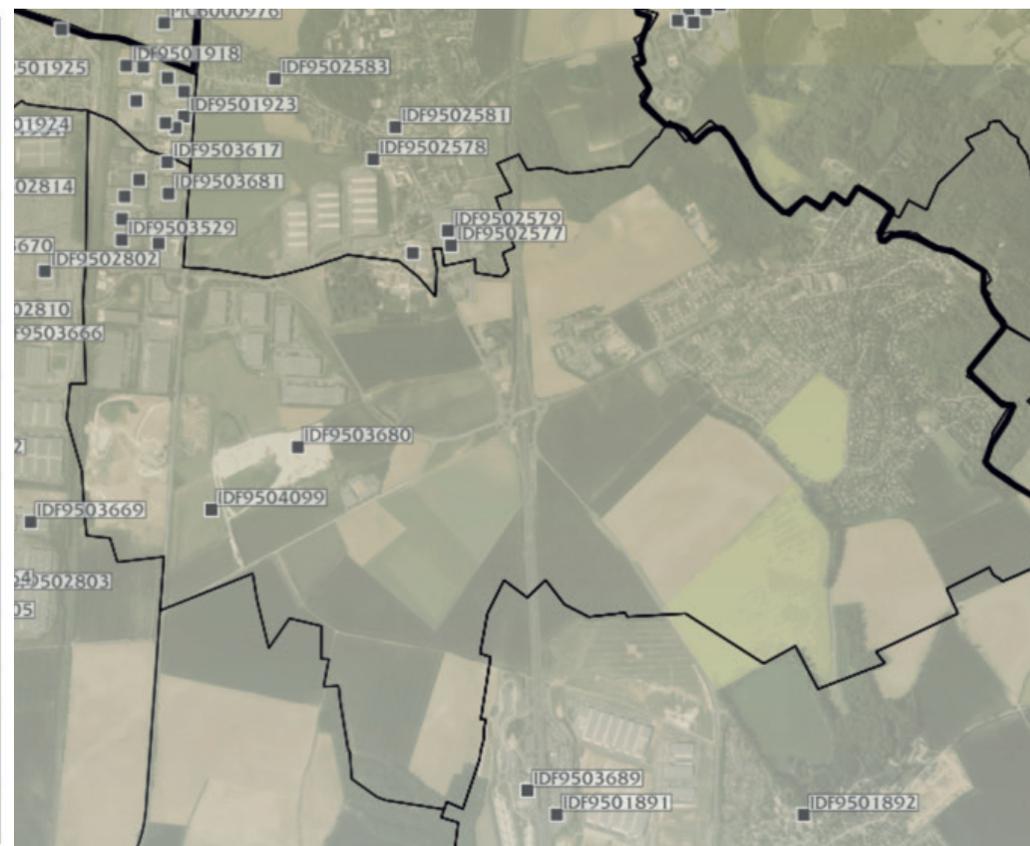
HISTORIQUE DE L'INDICE CITEAIR POUR L'ANNÉE 2018

Source : airparif.asso.fr

Sites et sols pollués

La base de données BASIAS est un inventaire réalisé à l'échelle de la France et dont les principaux objectifs sont de : recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement; conserver la mémoire de ces sites ; fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé
IDF9503526	MAYER, M.		rue Paris de	SAINT-WITZ	V89.03Z	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
IDF9503527	Union pour le financement d'Immeubles de Sociétés (U.I.S.)	UIS	Zone industrielle	SAINT-WITZ	V89.03Z D35.30Z	Ne sait pas	Centroïde
IDF9503528	PREMANMAN, Sté		Zone industrielle	SAINT-WITZ	V89.03Z D35.30Z	Ne sait pas	Centroïde
IDF9503529	Santé Beauté, Sté		rue Ferme St Ladre de la	SAINT-WITZ	C27.20Z V89.03Z C20.42Z V89.03Z	Ne sait pas	Centroïde
IDF9503530	Rive Gauche, Sté Financière		Parc d'activité : Les Terres de Guepelle	SAINT-WITZ	C27.20Z H52.10	Ne sait pas	Centroïde
IDF9503531	GEPRIN, Sté		Zone d'activité Pépinière de la	SAINT-WITZ	C20.16Z C27.20Z	Ne sait pas	Centroïde
IDF9503617	FRUEHAUF FRANCE SA		2 rue Aunette de l'	SAINT-WITZ	C24	Ne sait pas	Centroïde
IDF9503680	REP	Carrière	GUEPELLE	SAINT-WITZ	B08	Ne sait pas	Centroïde
IDF9503681	MARCEAU, FABIEN		rue FERME SAINT LADRE DE LA	SAINT-WITZ	H52.2	Ne sait pas	Centroïde
IDF9504099	Décharge	Décharge	côtes de Guepelle les	SAINT-WITZ	E38.11Z	Ne sait pas	Centroïde



LISTE ET LOCALISATION DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE

Source : Basias

Installations industrielles rejetant des polluants

Source : georisques.gouv.fr



-  Stations d'épuration
-  Elevage
-  Industries

SIRET : 77574351100062

COSSON

Mise à jour : année 2017

Code inspection : 065.16051

Localisation

Adresse : RD317 - Lieu-dit "Terre de Guépelle" 95470 Saint-Witz Coordonnées (Lambert II Etendu) X : 616900

Département : VAL-D'OISE Y : 2454900

Région : ILE-DE-FRANCE

Activités

Activité APE principale : 43.12B - Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse

Activité E-PRTR principale (le cas échéant) : 5.(d) - Décharges, à l'exception des décharges de déchets inertes et des décharges qui ont été définitivement fermées avant le 16 juillet 2001 ou dont la phase de gestion après désaffectation requise par les autorités compétentes conformément à l'article 13 de la directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999 concernant la mise en décharge des déchets s'est achevée recevant 10 tonnes par jour ou d'une capacité totale de 25 000 tonnes

Etablissement soumis à la directive Quotas CO2 : Non

Milieu de rejet des émissions dans l'eau

Milieu récepteur final :

Station d'épuration extérieure :

Emissions et polluants

Quantité de déchets produits ou traités

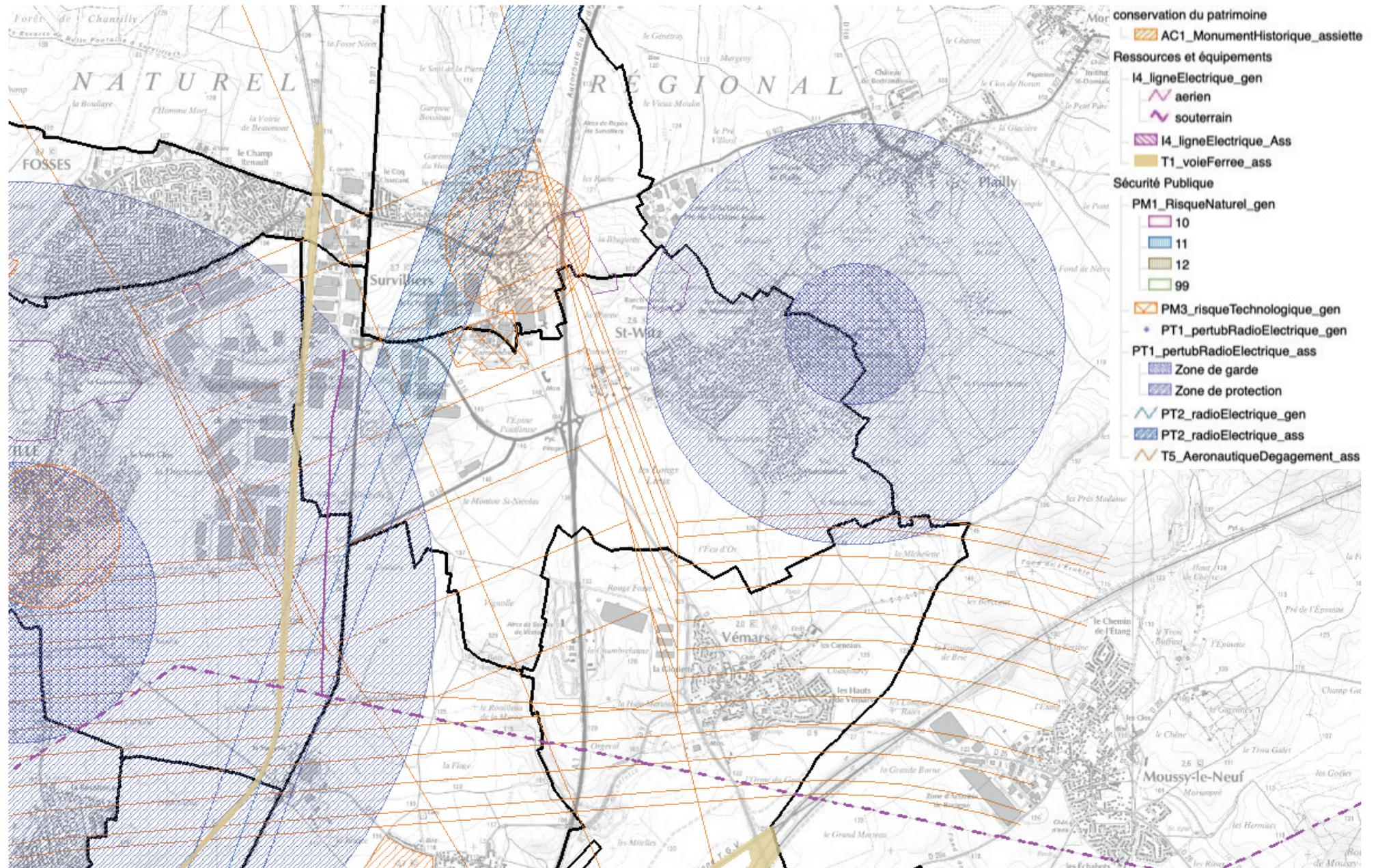
Déchet (T/an)	2012	2013	2014	2015	2016
Traitement de déchets dangereux	13020	24800	6993.8	5131.28	6764.28
Traitement de déchets non dangereux	0	215414	122973	0	18584

Servitudes d'utilité publique

Certaines servitudes d'utilité publique (SUP) sont créées par d'autres législations ou réglementations que celles d'urbanisme, elles affectent l'utilisation du sol et sont applicables indépendamment des règles du PLU. Il importe d'assurer une cohérence dans le PLU avec les contraintes induites par les servitudes d'utilité publique, tant dans le choix des zones qu'à travers les prescriptions du règlement des zones.

La carte des servitudes d'utilité publique et la liste détaillée accompagnée des notices d'explications sont disponibles en annexe du PLU.

- AC1 - Eglise de Survilliers
 - *Le périmètre de protection des 500 m autour de l'église ne touche que de façon marginale le territoire de Saint-Witz : 2 hectares dont 1 hectare correspond au domaine autoroutier.*
- I4 - ligne électrique 225 Kv
- PM1 - Zones de risques liés à la présence d'anciennes carrières abandonnées
- PM3 - Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Société NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES
- PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques
 - *Les servitudes PT1 correspondent au Centre de Marly-La-Ville (Zone de Protection et Zone de Garde) et au Centre de Mortefontaine (Zone de Protection).*
- PT2 - Servitudes relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'État
- PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication
 - *L'une des lignes est enterrée et suit le Pavé des Ermites, un segment de la rue de Paris et la rue de Montmélian. Les projets de PLU dans ce secteur s'inscrivent dans la logique urbaine du village, sans en perturber la distribution viaire. L'autre ligne suit le tracé de la RD 317. On rappelle que tous travaux susceptibles de toucher aux réseaux doivent faire l'objet d'une demande administrative qui garantit l'intégrité des réseaux existants.*
- SUP1, SUP2, SUP3 - Servitude autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbure et de produits chimiques
 - *La partie concernée est située au nord du territoire*
- T1 - Zone en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer
 - *La ligne de chemin de fer Paris Nord-Lille traverse l'Ouest du territoire selon un axe N/S*
- T5 - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne. Servitude de dégagement
 - *Aérodrome du Bourget, Aéroport Charles de Gaulle*



CARTOGRAPHIE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Source : DDT du Val d'Oise - Application Geo-IDE CARTO



BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

Protections et inventaires autour du territoire communal

Le territoire de Saint-Witz n'est concerné par aucun inventaire du patrimoine naturel.

Néanmoins, on peut noter la présence de plusieurs sites préservés dans un périmètre relativement élargi. Une courte description de ces sites est présentée ci-après.

ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique)

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Type 1 : Massif forestier de Chantilly/Ermenonville (ZNIEFF N°60VAL103)

Source : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FRANÇOIS R.), 2010.- 220014323, MASSIF FORESTIER DE CHANTILLY/ ERMENONVILLE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 30P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/220014323.pdf>

Superficie : 11086,78 hectares

DESCRIPTION

Le massif forestier de Chantilly-Ermenonville s'étend en rive gauche de l'Oise, à cheval sur la bordure sud-occidentale du plateau du Valois et sur le Pays de France. Ce plateau massif est constitué par la plate-forme du calcaire lutétien, que surplombent plusieurs buttes sableuses résiduelles (Butte aux gens d'armes...).

La structure géologique de la forêt reprend l'essentiel des affleurements tertiaires du sud de l'Oise. On note, de haut en bas :

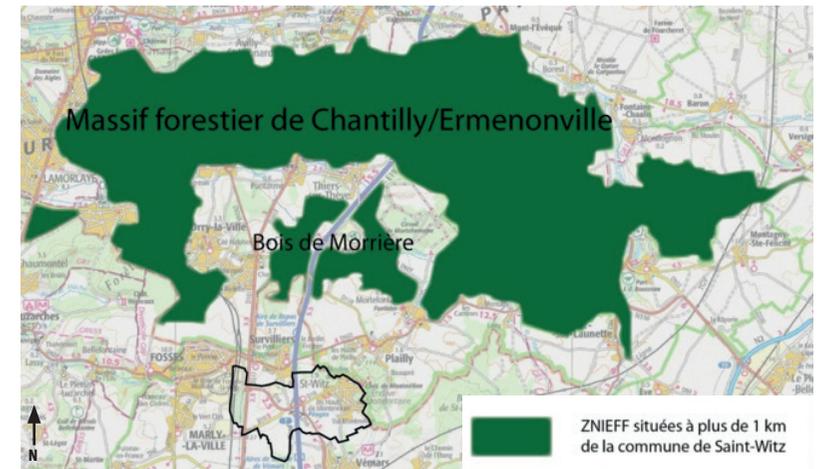
- les sables d'Auvers, qui recouvrent la majorité des affleurements lutétiens sur le plateau ;
- les calcaires lutétiens, souvent très massifs et épais, surtout vers Saint-Maximin ;
- les alluvions récentes, essentiellement sableuses, et comprenant localement quelques faciès tourbeux (vers Saint Nicolas d'Acy par exemple).

Un synclinal longe la vallée de la Thève en suivant une orientation nord-ouest/sud-est.

Les sources alimentent deux petits cours d'eau, la Thève et la Nonette, qui encadrent le massif au sud et au nord. Quelques mares et micro-zones humides boisées subsistent localement, en haute vallée de la Nonette essentiellement, où des étangs ont été aménagés, certains par les moines au moyen âge (étangs de Chaalis ou de Comelle), d'autres plus récemment. Certaines de ces zones humides, sur substrat sableux, permettent la présence d'aulnaies acides à sphaigne et à Osmonde royale.

Ce sont les chênaies-charmaies-hêtraies acidoclines atlantiques sur sables (du Carpinion betuli) qui

Les ZNIEFF ne constituent pas une mesure de protection réglementaire mais c'est un instrument d'appréciation et de sensibilisation destiné à éclairer les décisions publiques et privées. La jurisprudence confirme cependant qu'elles doivent être prises en compte dans les projets d'aménagement.



LOCALISATION DU TERRITOIRE COMMUNAL PAR RAPPORT AUX ZNIEFF EXISTANTES À PROXIMITÉ

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG

dominent les peuplements, traités en futaie pour la plus grande partie.

Les affleurements de calcaire, plus ou moins mêlés aux sables auversiens, permettent la présence de végétations calcicoles, dont la hêtraie thermocalcicole du Cephalanthero-Fagion (type subatlantique méridional) et la chênaie pubescente du Quercion pubescentis, sur les corniches du Lutétien en exposition méridionale.

Quelques lisières comprennent de petites pelouses (*Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae*) et des ourlets thermophiles (*Geranion sanguinei*) sur calcaires et sables calcaires, par exemple dans le champ de manœuvres de Senlis. Sur les buttes de sables (formant des reliefs comparables à ceux d'anciennes dunes) subsistent, en forêt d'Ermenonville notamment, des landes à Ericacées (*Calluno-Ericion cinerae*), avec des systèmes de sables mobiles. Ceux-ci sont largement développés vers la Mer de Sable.

Les étangs et les mares apportent une importante diversité de biotopes dans ces milieux de plateaux majoritairement secs.

FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE

Les pelouses et lisières calcicoles, ainsi que les groupements pionniers et les landes sur sables, tendent à disparaître sous l'avancée des broussailles et des milieux sylvatiques. Des coupes circonstanciées sont souhaitables afin de conserver une héliophilie indispensable à ces groupements de grand intérêt patrimonial. Dans le même ordre d'idées, il serait nécessaire d'éviter le reboisement des lisières et des trouées.

Les layons forestiers, souvent très riches sur les plans floristique, entomologique et batrachologique, gagneraient à être gérés en conservant les actuelles micro-topographies (ornières, dépressions humides...) et par le biais d'une fauche exportatrice. De même que le creusement de nouvelles mares permettrait d'augmenter la biodiversité tant animale que végétale au sein des systèmes dunaires sableux particulièrement secs.

Le maintien de ces biodiversités ornithologique, mammalogique et entomologique serait favorisé par la présence de nombreux arbres d'âge avancé (150 à 200 ans, voire plus) ou sénescents. De nombreuses espèces cavernicoles ne subsistent plus que dans les grandes forêts du nord de la France, à la faveur de vastes futaies âgées de chênes et de hêtres.

La libre circulation des grands animaux, entre les massifs d'Halatte et de Chantilly-Ermenonville, pose des problèmes au niveau des franchissements de la vallée de la Nonette, entre Vineuil-Saint-Firmin et Avilly-Saint-Léonard, du fait notamment de l'évolution de l'urbanisation et des poses de grillages en lisière du massif.

Critères d'intérêt de la zone	
Patrimoniaux	Fonctionnels
Faunistique	Fonctions de régulation hydraulique
Insectes	Auto-épuration des eaux
Reptiles	Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
Mammifères	Étapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
Bryophytes	Zone particulière liée à la reproduction
Phanérogames	Ralentissement du ruissellement
Amphibiens	Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
Oiseaux	Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
Floristique	Zone particulière d'alimentation
Ptéridophytes	



Type 1 : Bois de Morrière (ZNIEFF N°60PDF103)

Source : FRANÇOIS R., LEBRUN J. (Conservatoire d'espaces naturels de Picardie), 2015.- 220014325, BOIS DE MORRIÈRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 34P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/220014325.pdf>

Superficie : 1169,81 hectares

DESCRIPTION

Le Bois de Morrière et les bois adjacents (Bois de la Grande Mare, Bois Bourdon, Garennes de la Chapelle et de la Justice...), ainsi que les prairies des environs de Thiers-sur-Thève (Les Prés, Le Plat d'eau, les prairies de Charlepont), s'inscrivent dans la continuité du massif forestier de Chantilly-Ermenonville, au contact entre le sud du plateau du Valois et le Pays de France.

Les milieux se développent en grande partie sur des buttes de sables couvrant la plateforme du calcaire lutétien. Sur les buttes de sables lessivés (buttes formant des reliefs comparables à ceux d'anciennes dunes) dominent les landes à Éricacées, avec des systèmes de sables plus ou moins mobiles et humides. Ceux-ci sont largement développés vers le parc Astérix.

L'existence de calcaire, mêlé aux sables auversiens ou sous-jacent aux placages sableux permet la présence de végétations silico-calcaricoles (pelouses, prairies maigres), par exemple sur des buttes proches de Thiers-sur-Thève ou en bordure du plateau de plailly. Des chênaies-charmaies-hêtraies acidoclines atlantiques traitées en futaies pour la plus grande partie, sont présentes sur les sols les moins lessivés, et des chênaies sessiliflores sur les sols podzolisés.

Le fond de vallée de la Thève est couvert d'alluvions récentes (sableuses et limoneuses). Des sources alimentent la Thève, laquelle est rejointe par quelques fossés à écoulements intermittents, au niveau des prairies de Charlepont à l'amont et au niveau de la zone prairial du Plat d'eau à l'aval du site.

Quelques lentilles tourbeuses alcalines sont disséminées le long des affluents de la Thève (ru de la Batarde, marais d'Arras). Des faciès paratourbeux plus acides existent ponctuellement dans les dépressions du Bois de Morrière. A ce niveau, se maintiennent des bas-marais alcalins paratourbeux, quelques mégaphorbiaies, des fourrés de saules et des aulnaies marécageuses. Des prairies mésohygrophiles et méso-eutrophes acidoclines sont également présentes. Quelques mares subsistent, aux environs du parc Astérix notamment, et quelques étangs ont été aménagés récemment. Ces milieux aquatiques augmentent la diversité des biotopes, particulièrement dans ces milieux essentiellement secs.

FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE

Les pelouses et les groupements de landes à Ericacées sur sables tendent à disparaître sous l'avancée des boisements, notamment de pins et de bouleaux, particulièrement dynamiques.

Ainsi, des coupes circonstanciées seraient nécessaires, afin de conserver ces groupements de très grand intérêt à la fois patrimonial et paysager. De même, il serait nécessaire d'éviter le boisement des lisières et des trouées.

Les ultimes prairies humides de Thiers-sur-Thève mériteraient d'être préservées au moyen d'une valorisation par une fauche ou par un pâturage extensif (fauche tardive, intrants limités ou absents...). Le pâturage intensif par des chevaux de loisirs est une menace active sur les espaces prairiaux.

Le creusement de nouvelles mares, ainsi que l'entretien adéquat des mares actuelles, permettraient d'augmenter la biodiversité tant animale que végétale au sein des systèmes sableux particulièrement secs.

Critères d'intérêt de la zone		
Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
Écologique	Fonctions de régulation hydraulique	Paysager
Faunistique	Expansion naturelle des crues	Géomorphologique
Insectes	Ralentissement du ruissellement	Géologique
Amphibiens	Soutien naturel d'étiage	Paléontologique
Reptiles	Fonctions de protection du milieu physique	
Oiseaux	Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	
Floristique	Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges	
Bryophytes	Zone particulière d'alimentation	
Phanérogames	Zone particulière liée à la reproduction.	

ZICO (zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux)

Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

Massif des trois Forêt et du bois du Roi (ZICO n° PE09)

Superficie : 32 200 hectares

DESCRIPTION DU SITE

Le massif forestier de Chantilly-Ermenonville s'étend en rive gauche de l'Oise. Les chênes, charmes et hêtres dominent les peuplements, traités en futaies pour la plus grande partie. Les sources alimentent deux petits cours d'eau, la Thève et la Nonette, qui encadrent le massif au sud et au nord. Quelques mares et zones humides boisées de petite taille subsistent localement, en haute vallée de la Nonette essentiellement, où des étangs ont été aménagés, certains par les moines au Moyen-Âge (étangs de Chaalis ou de Comelle), d'autres plus récemment.

Le massif du Bois du Roi est situé sur une butte résiduelle au cœur du plateau du Valois dans le sud-est de l'Oise. Des plantations de résineux ont été effectuées par place. Les châtaigneraies sont particulièrement développées sur les sables. Les espaces relictuels de landes à Ericacées proviennent probablement d'une ancienne mise en valeur pastorale de cette butte sableuse.

Les tempêtes des années 80 et 90 ont mis à mal certains secteurs de la forêt d'Halatte, notamment dans les hêtraies du nord et créé des clairières résultant des chablis.

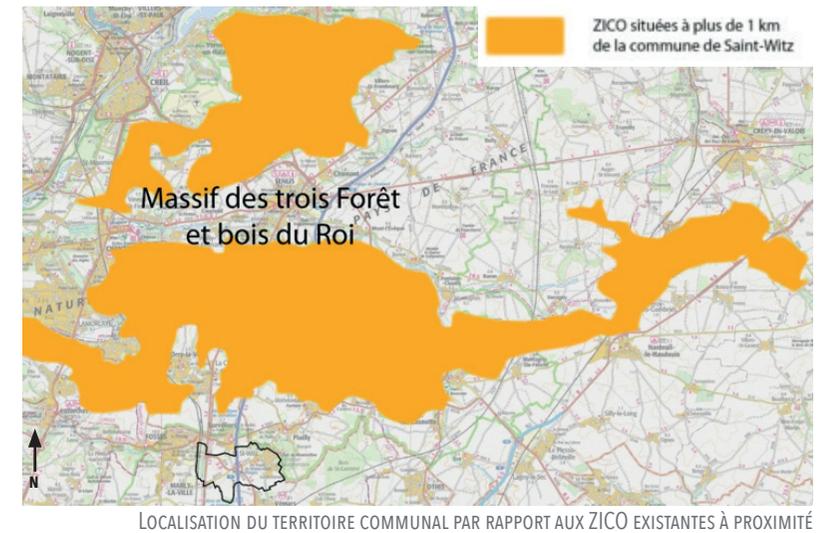
Le site est utilisé comme halte migratoire, site d'hivernage et site de nidification pour de nombreuses espèces avifaunistiques.

FONCTIONNEMENT ET ÉVOLUTION DU SITE

L'absence d'entretien des pelouses et landes à bruyères relictuelles entraîne une fermeture progressive du milieu par boisement spontané, très peu contenue par l'action des trop rares lapins et grands mammifères. Il s'ensuit une banalisation biologique, cynégétique et paysagère de ces anciens espaces ouverts originaux. Des coupes circonstanciées des buissons envahissants, en dehors de la saison de reproduction, permettraient d'enrayer cette dégradation.

Dans le massif boisé, il importe d'assurer la conservation des clairières, des futaies claires où peuvent subsister des petites landes à bruyères ainsi que les vieux arbres sénescents ou morts afin d'optimiser la biodiversité faunistique et floristique inféodée à ce type de milieu.

Une ZICO ne constitue pas une mesure de protection réglementaire mais attire l'attention sur des zones sensibles où il est nécessaire d'éviter toute destruction d'habitat d'oiseaux supplémentaire, en tenant compte des secteurs et des milieux les plus sensibles pour les espèces à protéger.



Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG

Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Les deux objectifs sont la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel de nos territoires. Le réseau Natura 2000 est constitué de Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la Directive Oiseaux, et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la Directive Habitats.

La limite la plus proche de l'ensemble constitué par la **ZPS (Zone de Protection Spéciale) «Forêts picardes : Massif des trois forêts et Bois du Roi»** et les îlots de la **ZSC (Zone Spéciale de Conservation) «Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville»** se situe à un peu plus de 2km du territoire communal (à vol d'oiseau).

L'État a désigné, dans la région, deux sites recouvrant les Trois Forêts et le bois du Roi.

Le massif des Trois Forêts et du bois du Roi est un territoire au patrimoine naturel riche, recensé notamment par différents périmètres d'inventaire ZNIEFF et ZICO. Ces deux sites, se superposant sur leur presque totalité et ayant des enjeux globalement convergeant, font l'objet d'un seul document d'objectifs (DOCOB). C'est ce document qui est à la source des informations mentionnées dans le présent chapitre.

Les deux sites Natura 2000 du massif des Trois Forêts et du bois du Roi se situent dans la partie occidentale de la région naturelle du Valois (anciennement comté de Senlis), sur un vaste plateau situé au nord du Bassin Parisien et limité par la vallée de l'Oise.

La zone spéciale de conservation (ZSC) se compose de sept îlots répartis au sein et autour des massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville. Ces îlots sont localisés au mont Pagnotte, au mont Alta, au marais de la Troublerie, à la butte aux gens d'armes (zones de landes), aux prairies de Charlemont, sur les prairies à l'ouest du Parc Astérix, sur les landes des Bruyères de Frais Vent et enfin à la Pierre l'Hermite. Ils se répartissent de part et d'autre des deux villes majeures de la zone du massif des Trois Forêts : Senlis et Chantilly.

La zone de protection spéciale (ZPS) est constituée de quatre îlots. Le principal îlot, par sa superficie, s'étend du marais du Lys à l'ouest de la forêt domaniale d'Ermenonville, en passant par la forêt de Chantilly et de Pontarmé. De cette zone sont exclus le golf de Mortefontaine et le parc d'attractions Astérix (zone cœur). Les trois autres îlots se situent au mont Alta, au mont Pagnotte et au bois du Roi. De même que le site d'importance communautaire, la ZPS entoure les villes de Senlis et de Chantilly.

NATURA 2000 et PLU

En application de la directive européenne du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement de certains plans et programmes, l'article R.121-14 du Code l'Urbanisme, précise que les PLU « dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000 » doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Description et intérêt du site

Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville et connu sous le nom de «massif des trois forêts», le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du bassin parisien et sont structurées par deux affleurements majeurs : l'un calcaire, parfois saupoudré de dépôts sableux éoliens (forêt de Chantilly), l'autre acide correspondant aux sables auversiens (qui a induit une très originale morphologie de dunes intérieures).

Les similitudes avec les systèmes dunaires littoraux ne s'arrêtent pas là, puisqu'on observe un fond floristique commun au sein duquel la Laïche des sables (*Carex arenaria*) a longtemps intrigué les naturalistes. Ces systèmes dunaires intérieurs sont aujourd'hui fixés par des enrénements massifs.

L'ensemble est représentatif et exemplaire du Valois et du Pays de France et cumule de très nombreux intérêts biocénotiques : des intérêts floristiques avec 20 espèces protégées et plus de 60 menacées, la présence de très nombreux insectes menacés, des populations importantes de chauves-souris (exemple du Petit Rhinolophe). Un intérêt paysager original est également remarqué par la présence de chaos gréseux à bouleaux, et les reliques d'anciens systèmes pastoraux extensifs de landes. Ces intérêts spécifiques ont ainsi justifié la création d'un Parc Naturel Régional en 2004 et un classement en ZPS sur la majeure partie du site.

Le massif des trois forêts est constitué à 90% d'habitats forestiers. Malgré leur surface importante, les milieux forestiers sont relativement homogènes avec principalement de la hêtraie-chênaie et de la pinède. Les chênes, sessile et pédonculé, sont présents sur l'ensemble du site, le hêtre sur Halatte et Chantilly et le pin sylvestre sur Ermenonville et le bois du Roi.

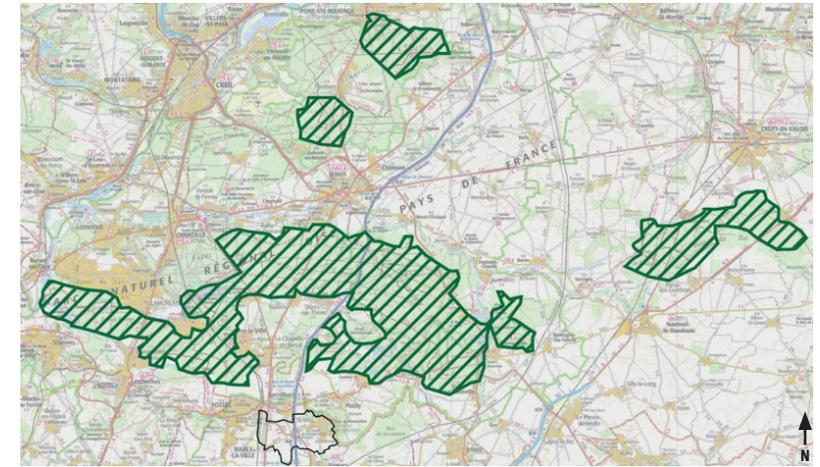
Les hêtraies-chênaies sont un habitat favorable pour les Pics noir (hêtre) et les Pics mar (chêne). On y rencontre quelques chauves-souris comme le Petit Rhinolophe et surtout le Vespertilion de Bechstein inféodés aux milieux forestiers. Enfin le Lucane cerf-volant, décomposeur du chêne, principalement, est fréquent sur le territoire.

Ces milieux forestiers sont parsemés de milieux exceptionnels.

LES SECTEURS LES PLUS PROCHES DE SAINT-WITZ

Le site Natura 2000 « Les Trois Forêts et le bois du Roi » se situe au nord de Saint-Witz. C'est un ensemble de secteurs discontinus qui se développe sur 40 km de largeur et sur 20 km du nord au sud. La limite sud du site la plus proche de Saint-Witz est à environ 2 km.

Si l'on considère l'ensemble du site Natura 2000, et notamment les îlots de la ZSC, certaines de ses parties sont très éloignées de Saint-Witz. C'est le cas du Mont Pagnotte au sud de Pont-Sainte-Maxence à 18,5 km de saint-Witz, du Mont Alta au-dessus d'Aumont-en-Halatte à 15 km de Saint-Witz, du Bois de Montlognon au nord d'Ermenonville à plus de 11 km.



LOCALISATION DU TERRITOIRE COMMUNAL PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 EXISTANTS À PROXIMITÉ

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG



L'îlot de la ZPS le Bois du Roi est à 18 km (les distances sont comptées à partir des limites extérieures des îlots).

Les aires d'évolution de certaines espèces, notamment des rapaces, peuvent néanmoins comprendre le territoire de Saint-Witz. Cependant sur de telles distances les enjeux sur ces espèces sont faibles. Les secteurs plus proches sont :

- La forêt de Coye, qui fait partie de la forêt de l'Institut de France de Chantilly, à 1,5 km au nord de la limite communale (zone d'activités Fosses-Saint-Witz),
- Le Bois de Morrière, à 2 km au nord du village de Saint-Witz,
- Les prairies à l'ouest du Parc Astérix à 3 km au nord,
- La prairie de Charlepont et l'étang de Vallière à 3,6 km au nord-est,
- L'étang de l'Épine un peu plus au nord.

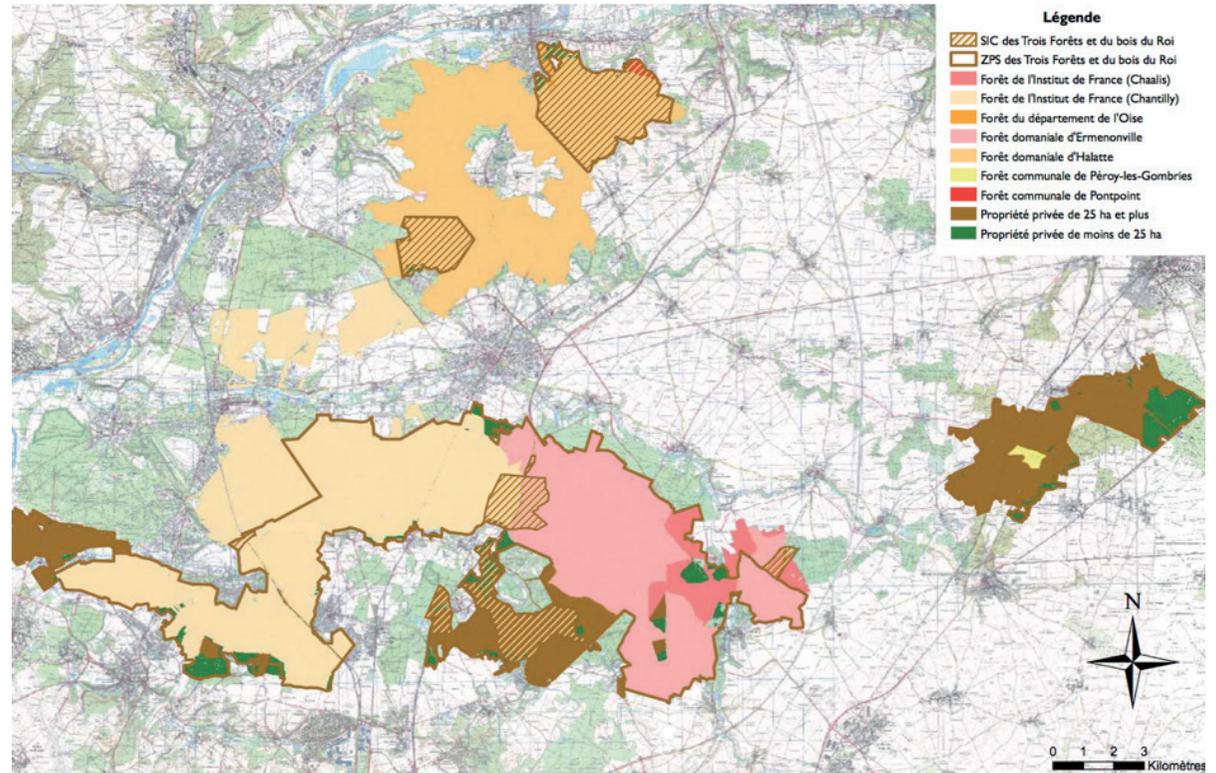
ENVIRONNEMENT NATUREL ET HUMAIN (FORÊT, TOURISME, RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE)

Du point de vue hydrographique, le bassin versant concerné est celui de la rivière Thève. La Thève part de l'étang de l'Épine (elle prend sa source en amont de l'étang, au niveau de la commune d'Othis). Elle est située à environ 4,5 km de la limite nord de Saint-Witz.

La forêt couvre près de 95 % des deux sites Natura 2000. La sylviculture est ainsi la principale activité du territoire. Cette forêt majoritairement très ancienne, royale et à vocation double de production et de gestion cynégétique se compose de quatre entités bien distinctes : le massif d'Halatte, le massif de Chantilly, le massif d'Ermenonville et le massif du bois du Roi. Ces trois premiers massifs, relevant du régime forestier, sont gérés par l'ONF, excepté sur les lisières appartenant à des propriétés relevant du régime privé.

Cependant, sur les secteurs les plus proches de Saint-Witz, ce sont les forêts de propriétés privées qui dominent (bois de Morrière, Domaine de Vallière) avec aussi une large part des territoires concernés dévolue aux surfaces de prairies. La fauche et le pâturage bovin sont en déclin sur l'ensemble du site. On constate aussi un développement de parcs à chevaux pour la pension et l'élevage équin.

On note qu'en plus du grand gibier, la chasse est pratiquée sur les migrateurs (Bécasse des bois, Pigeon ramier) et sur le petit gibier (Lièvre, Perdrix grise, Faisan). La préservation des prairies en bord



ENVIRONNEMENT NATUREL AUTOUR DES SITES NATURE 2000

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG

de forêt est favorable à la Bécasse qui apprécie les lombrics y vivant. Il y a donc un intérêt commun pour la préservation de ce haut lieu de gagnage.

Le tourisme est important sur le territoire. Le tourisme vert reste néanmoins difficile à évaluer. Un grand nombre de circuits de randonnée parcourt la zone. Ceux-ci sont empruntés par différents utilisateurs (marcheurs, vélos, véhicules à moteurs) qui par leur fréquentation peuvent nuire aux milieux naturels (érosion, piétinement, feu...).

Bien qu'il les contourne, on peut dire que le sud du site natura 2000 est assez encombrés d'éléments perturbants, le parc Astérix, le terrain de golf de Mortefontaine, et l'autoroute A1.

Habitats et espèces concernés

Les deux sites qui forment le site Natura 2000 se composent d'une faune et d'une flore relativement riches par leur diversité liée à la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire et d'intérêt patrimonial.

La ZSC se compose en effet de 18 habitats naturels, dont 5 prioritaires comprenant 31 habitats élémentaires qui vont de l'habitat forestier à l'habitat ouvert ou humide caractéristiques de l'ouest de l'Europe ou menacés.

Ces habitats hébergent un certain nombre d'espèces d'intérêt communautaire avec 10 espèces de l'annexe II de la directive Habitats et dix de l'annexe I de la directive Oiseaux. Ces espèces sont caractéristiques des grands massifs forestiers mûres (Pics noir et mar) et des milieux semi-ouverts à ouverts secs (Engoulement d'Europe).

Sur l'ensemble des deux sites on dénombre 86 espèces d'intérêt patrimonial qui mettent en avant le grand intérêt du territoire.

HABITATS ET ESPÈCES VÉGÉTALES RÉPERTORIÉS SUR LES SECTEURS PROCHES

Les secteurs les plus proches de Saint-Witz sont caractérisés par :

- Les tourbières boisées du bois de Morrière

Il s'agit d'un peuplement assez dense mais rabougri, dominé par le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*). La strate muscinale est dominée par les sphaignes (*Sphagnum* sp.). Cette formation peut être issue de la colonisation des tourbières à sphaignes, de l'engorgement de peuplements forestiers acidiphiles ou de l'acidification d'aulnaie marécageuse mésotrophe.

Cet habitat est uniquement présent au niveau du bois de Morrière.

Les prairies au nord de l'échangeur (qui font partie de la ZPS) sont des prairies de pâture méso-hygrophile à hygrophile, incluant une petite zone de près humide sur sols paratourbeux.



- Les milieux ouverts en bordure de Thève

A l'aval on y trouve un grand nombre de prairies humides et de mégaphorbiaies (roselières) formant un maillage de fort intérêt et de grande fragilité. En aval, on y trouve deux marais d'importance avec le marais du Lys et le marais de la Troublerie. Cet ensemble écologique héberge un grand nombre d'espèces floristiques et faunistiques dont la plus remarquable est l'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale). Sa population est une des plus importantes du nord de la France.

DESCRIPTION DES HABITATS CONCERNÉS ET PRÉCONISATION DE GESTION

- [2330] Dunes intérieures avec pelouses ouvertes

- Pelouse rase à mi-rase, écorchée avec un recouvrement faible à moyen (10-50%), à diversité floristique faible. Cette végétation pionnière est associée à des perturbations naturelles ou anthropiques.
- Il est fragmentaire et souvent dégradé.
- Préconisation de gestion : Lutter contre le boisement naturel par une exploitation pastorale très extensive.

- [3110] Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)

- Fin gazon peu stratifié d'herbes souvent très peu élevées, ouvert, laissant apparaître le substrat. Cet habitat est souvent assez stable, le battement de nappe très contraignant. Mauvais pour les végétaux empêche le développement de plantes peu adaptées.
- Uniquement présent au niveau de la zone humide du bois de Morrière.
- Préconisation de gestion : Maintien d'une eau oligotrophe et d'un fonctionnement hydrique favorable et rajeunissement du substrat.

- [4010] Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles

- Lande haute d'environ 45 centimètres et caractérisée par la Callune commune (*Calluna vulgaris*), la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) et le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*) sur des milieux engorgés à humides. Ces landes sont issues de défrichements anthropiques anciens. La plupart en l'absence d'entretien subissent une dynamique progressive de colonisation par les ligneux.
- Cet habitat est présent au niveau de la zone humide du bois de Morrière et en vallée de la Thève
- Préconisation de gestion : Maintien d'une eau oligotrophe et d'un fonctionnement hydrique favorable, débroussaillage et/ou abattage de la végétation envahissante, entretien par fauche et/ou pâturage extensif et étrépage

- [4030] Landes nord-atlantiques sèches à sub-sèches



EXEMPLE DE DUNE INFÉRIEURE AVEC PELOUSE OUVERTE

Source : inpn.mnhn.fr/ / Crédit photo : V. Gaudillat

- Peuplement plus ou moins dense de Callune commune (*Calluna vulgaris*) et de Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), associé à des mousses et à des lichens. Cette végétation est dite secondaire car issue généralement de déforestations anciennes de forêts acidiphiles du Quercion roboris. Sans entretien elles sont colonisées par les ligneux sauf dans le cas de fortes contraintes édaphiques qui peuvent ralentir plus ou moins longtemps l'évolution naturelle (landes paraclimaciques).
- Etat fragmentaire de ce milieu qui pourrait être reconnecté.
- Préconisation de gestion : Pâturage extensif ovin, fauche, étrépage - pratiques sylvicoles permettant le développement de la lande et son déplacement
- [6230.3] Pelouses acidiclinales atlantiques sèches du Nord
 - Pelouses rases à mi-hautes (5 à 40 centimètres) plus ou moins entrouvertes, dominées dans ces aspects typiques par des Poacées. Ces végétations sont dites secondaires car issues généralement de déforestations historiques à anciennes. Après abandon, la dynamique de reconstitution de la forêt se met en place avec une vitesse variable.
 - Cet habitat fragmentaire est présent en vallée de la Thève.
 - Préconisation de gestion : Pâturage ou fauche épisodique.
- [6230.8] Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord- atlantiques
 - Pelouse basse dominée par des touffes de Poacées en brosse (Fétuque capillaire) et parsemées de fines herbes couchées. Cette pelouse peut évoluer vers une lande méso-xérophile lorsque la pression biotique se réduit.
 - Cet habitat est présent en bordure des chemins sablonneux et au niveau des clairières au sein de la lande à Callune commune au niveau du bois de Morrière.
 - Préconisation de gestion : Pâturage extensif bovin, ovin ou équin ou fauche exportatrice.
- [6410.1] Prés humides oligotrophes sur sols paratourbeux basiques, collinéens et continentaux du Nord et de l'Est
 - Hautes herbes vivaces sociales, en zone de battement de nappe, avec une bonne structuration entre une strate supérieure souvent dominée par la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et une strate inférieure comprenant de petites laîches. L'arrêt de l'entretien de la fauche aboutit à un appauvrissement de la flore, les petites espèces sensibles à la concurrence des espèces sociales disparaissant. La dynamique naturelle est le boisement vers les saules puis les aulnes, frênes...
 - Cet habitat fragmenté est présent en vallée de la Thève.
 - Préconisation de gestion : Maintien d'une eau oligotrophe et d'un fonctionnement hydrique favorable, fauche exportatrice tardive ou pâturage extensif estival
- [6410.12] Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques
 - Communauté moyenne élevée souvent bien fermée, à aspect de prairie assez dense, exception



CALLUNA VULGARIS

Source : inpn.mnhn.fr / Crédit photo : Y. Martin



MOLINIE BLEUE

Source : inpn.mnhn.fr / Crédit photo : P. Rouveyrol

faite de la végétation à Hydrocotyle commune (*Hydrocotyle vulgaris*) et Mouron délicat (*Anagallis tenella*) qui est ouverte et basse. Naturellement le milieu se ferme et va s'enrichir.

- Cet habitat fragmenté est présent en vallée de la Thève.
- Préconisation de gestion : Maintien d'une eau oligotrophe et d'un fonctionnement hydrique favorable, étrépage et/ou pâturage extensif
- [6410.13] Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré- continentales
 - Communauté moyenne à élevée souvent bien fermée, à aspect de prairie assez dense. Elle est en relation dynamique progressive avec les landes hygrophiles à Callune commune (*Calluna vulgaris*) et Bruyère quaternée (*Erica tetralix*). Cet habitat peut également dériver de bas-marais oligotrophiques par drainage ou apparaître dans des séries dynamiques régressives suite à un défrichement forestier sur substrat acide.
 - Il est uniquement présent au niveau de la zone humide du bois de Morrière.
 - Préconisation de gestion : Maintien d'une eau oligotrophe et d'un fonctionnement hydrique favorable, étrépage et/ou pâturage extensif
- [6410.15] Molinaies acidiphiles atlantiques landicoles
 - Communauté haute d'environ 30 centimètres, bien fermée à aspect de prairie assez dense et dominée par l'Agrostide des chiens (*Agrostis canina*) et la Laîche noire (*Carex nigra*). Suite à l'abandon, la dynamique progressive tend vers la lande hygrophile à Callune commune (*Calluna vulgaris*) et Bruyère quaternée (*Erica tetralix*). Suite à son enrichissement en matière organique, cet habitat évolue vers le pré à Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et Jonc à fleurs aiguës (*Juncus acutiflorus*), enfin son tassement pourra permettre le développement du Jonc grêle (*Juncus tenuis*).
 - Cet habitat est uniquement présent au niveau de la zone humide du bois de Morrière.
 - Préconisation de gestion : Maintien d'une eau oligotrophe et d'un fonctionnement hydrique favorable, étrépage et/ou pâturage extensif
- [6430] Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces
 - Prairie élevée, pauvre en espèces, ayant des faciès dus à des espèces sociales. Ces formations dérivent en partie de la destruction des forêts riveraines ou de l'abandon des activités pastorales. Elles occupent naturellement les bordures de la Thève. Après eutrophisation du cours d'eau, elles peuvent aussi dériver. Mauvais mégaphorbiaies mésotrophes à Filipendule ulmaire (*Filipendula ulmaria*) et Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*). Ces habitats se boisent naturellement (aulnes, saules...).
 - Il est uniquement présent en vallée de la Thève.
 - Préconisation de gestion : Maintien d'une eau oligotrophe à mésotrophe et d'un fonctionnement hydrique favorable, fauche exportatrice et/ou pâturage extensif



CAREX NIGRA

Source : inpn.mnhn.fr / Crédit photo : Y. Martin



JUNCUS ACUTIFLORUS

Source : inpn.mnhn.fr / Crédit photo : M. Latour

- [6510.4] Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles
 - Prairie élevée dense typique bi-stratifiée (hautes herbes et basses herbes). Ces prairies sont conditionnées par la fauche. L'arrêt de cette pratique favorise le retour de communautés de mégaphorbiaies mésohygrophiles, d'ourlets puis de forêts. Une fertilisation trop élevée les fait dériver vers des habitats prairiaux eutrophes.
 - Cet habitat est présent au sein de la vallée de la Thève.
 - Préconisation de gestion : Maintien d'un fonctionnement hydrique favorable, fauche exportatrice tardive et/ou pâturage extensif
- [6510.6] Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques
 - Prairie élevée dense typique bi-stratifiée (hautes herbes et basses herbes). Elles dérivent de pelouses oligotrophiques acidiphiles à acidiclinales méso-xérophiles par fertilisation. Une fertilisation trop élevée les fait dériver vers des habitats Moyen à prairiaux eutrophes. L'arrêt de tout entretien favorise le retour de communautés d'ourlets puis de la forêt.
 - Cet habitat est présent en vallée de la Thève
 - Préconisation de gestion : Fauche exportatrice tardive et/ou pâturage extensif
- [6510.7] Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques
 - Prairie dense, à biomasse élevée. Cet habitat dérive par convergence de plusieurs types de prairies de fauche mésotrophiques ou de pelouses oligotrophiques mésophiles sous l'influence d'une forte fertilisation. Une eutrophisation encore plus forte entraînerait la disparition de la formation prairiale au sens strict et son remplacement par de hautes friches nitrophiles à patiences et ombellifères. Un pâturage intensif le fait dériver vers des prairies pâturées eutrophiques. Son abandon tend vers son boisement.
 - Cet habitat est présent en vallée de la Thève.
 - Préconisation de gestion : Fauche exportatrice tardive et/ou pâturage extensif
- [9190] Chênaies pédonculées à Molinie bleue
 - Forêt basse avec une strate arborescente très ouverte de Chêne pédonculé (*Quercus robur*) accompagnée de Bouleaux pubescent (*Betula pubescens*) et verruqueux (*B. pendula*). La strate herbacée est dominée par de petits touradons ou de hauts touradons sénescents de Molinie bleue (*Molinia caerulea*). Un tapis de sphaignes (*Sphagnum* sp.) discontinu est parfois présent. Cette végétation est paraclimacique car elle est conditionnée par un engorgement édaphique. Cet habitat est souvent assez stable du fait du battement de nappe très contraignant pour les végétaux.
 - Cet habitat est uniquement présent au bois de Morrière.
 - Préconisation de gestion : Favoriser la diversité structurale arbustive et arborée. Favoriser les régénérations naturelles dans la mesure où la ou les essences en place sont adaptées aux



© S. Filoche

CHÊNE PÉDONCULÉ (*QUERCUS ROBUR*)Source : inpn.mnhn.fr/ / Crédit photo : M. Latour

conditions stationnelles et climatiques. Favoriser les opérations sylvicoles respectueuses de la fragilité des sols. Les coupes rases sur de grandes surfaces à éviter. Favoriser la création d'îlots de vieillissement, reconstitution et gestion des lisières internes et externes.

RÉSUMÉ

Le secteur sud du site Natura 2000 est particulier, il n'est que très partiellement concerné par les massifs forestiers qui constituent l'essentiel du site. Les secteurs ouverts sont ici dominants, avec clairières, lisières des boisements, et un bel ensemble de prairies.

Sur l'ensemble du secteur analysé, les préconisations de préservation et de gestion concernent donc essentiellement les prairies et les landes, leur maintien par des pratiques de fauches, de pâturages (extensif ovin, bovien, équin), de débroussaillage et de lutte contre le boisement naturel.

Il s'agit de lutter contre une végétation envahissante. On recherche des pratiques sylvicoles permettant le développement de la lande et son déplacement.

De maintenir dans les zones humides de prairie une eau oligotrophe et un fonctionnement hydrique favorable au rajeunissement du substrat. Bien que le système hydrographique soit peu développé (réduit à la rivière de la Thève, aux étangs de la Vallière et de l'Épine), l'eau a une grande importance.

Les continuités végétales de prairie du secteur (les 2 îlots de la SIC) sont coupées par la présence de l'autoroute et dans une moindre mesure par le parc d'attraction Astérix.

■ La vallée de la Thève

Dans la vallée de la Thève doivent être favorisés le pâturage, la fauche épisodique, la fauche exportatrice tardive ou le pâturage extensif estival.

■ Dunes intérieures ensemble

Pour maintenir les dunes intérieures de l'ensemble des prairies et présentes dans le bois de Morrière, il faut lutter contre le boisement naturel par une exploitation pastorale très extensive.

■ Secteur du Bois de Morrière

Il faut y favoriser la diversité structurale arbustive et arborée. Y favoriser les régénérations naturelles dans la mesure où la ou les essences en place sont adaptés aux conditions stationnelles et climatiques. Favoriser les opérations sylvicoles respectueuses de la fragilité des sols. Les coupes rases sur de grandes surfaces sont à éviter. Favoriser la création d'îlots de vieillissement, reconstitution et gestion des lisières internes et externes.

ESPÈCES ANIMALES POTENTIELLEMENT IMPACTÉES

En se reportant aux cartes de localisation des espèces inventoriées Natura 2000 (Directive Oiseaux et Directive Habitats), on peut en éliminer certaines dont l'aire d'évolution est trop éloignée de Saint-Witz pour être concernées par son PLU.

Nous avons répertorié 8 espèces potentiellement impactables : l'Agrion de mercure, le Chabot, la Loche de rivière, la Bondrée apivore, l'Engoulement d'Europe, le Martin-pêcheur, le Pic Mar, le Pic Noir.

- Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43 (directive habitats)

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Code N 2000	Effectifs de la population dans le SIC	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	Effectifs non évalués mais localement abondants notamment aux prairies de Charlemont	Deux noyaux de population isolés inclus dans le SIC. Favorisé par une eau de qualité et la présence de zones de chasse (prairies ouvertes, berge herbeuse)	Inconnu	Mauvais
Lucane Cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	1083	Effectifs non évalués mais semble abondants aux monts Pagnotte et Alta	Présent sur l'ensemble des secteurs boisés. Favorisé par le bois mort.	Favorable	Favorable
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	1 individu en hibernation dans la cave du Calpet en 1995 (François et Maire)	Population importante en forêt de Compiègne. Favoriser par la tranquillité des sites d'hibernation et la préservation des secteurs de chasse (prairies...)	Défavorable mauvais	Inadéquat
Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>	1166	Petite population isolée à la mare du mont Alta (dernière observation en 2009 - ONF)	Populations isolées. Quelques données proches du SIC. Favorisé par la préservation des mares et du bois mort à proximité.	Inconnu	Inadéquat
Vespertillon de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i>	1323	Deux individus dont un en hibernation à la cave du Calpet et une donnée en détection au mont Pagnotte (dernière observation en 2009 au Calpet)	Donnée en hibernation la plus proche du SIC à 3,5 km. Favorisé par les zones forestières et la tranquillité des sites d'hibernation.	Défavorable mauvais	Inconnu
Bouvière <i>Rhodeus amarus</i>	1134	Une donnée en pêche électrique (dernière observation en 1990)	Favorisé par une bonne qualité des cours d'eau.	Inconnu	Favorable
Chabot <i>Cottus gobio</i>	1163	Une donnée en pêche électrique (dernière observation en 1985)	Favorisé par une bonne qualité des cours d'eau	Inconnu	Favorable
Dicrane vert <i>Dicranum viride</i>	1381	1 population + 2 autres à proximité (dernière observation en 2008)	Espèce présente en forêt de Compiègne. Favorisé par des îlots de vieillissement	Inconnu	Mauvais
Vertigo de De moulins <i>Vertigo moulinsiana</i>	1016	1 population (dernière observation en 2009)	Autre population présente à proximité du marais de la Troublerie. Favorisé par le maintien des zones humides et la non fermeture du milieu	Inconnu	Mauvais
Loche de rivière <i>Gobitis taenia</i>	1149	1 donnée en pêche électrique (dernière observation en 1992)	Favorisé par une bonne qualité des cours d'eau	Inconnu	Inconnu

■ Espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive 2009/147/ce (directive oiseaux)

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (1)	Code N 2000	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation à l'issu de l'inventaire (2)
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	A246	Espèce présente en période de migration, reproduction restant à prouver (dernière observation sur la sablière d'Ormo-y-Villers)	Sa présence reste marginale sur le site. Favorisé par le maintien des habitats ouverts	Inconnu
Blongios nain <i>Isobrychus minutus</i>	A022	Espèce non revue depuis 2001 (dernière observation sur l'étang du grand Vivier)	Favorisé par la préservation des milieux humides dans un bon état de conservation et sans fréquentation	Défavorable
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	A072	Population non évaluée mais espèce qui semble bien répartie au sein des massifs forestiers	Fréquente sur le territoire. Elle est favorisée par une mosaïque d'habitats forestiers suffisamment vastes (reproduction) et de milieux ouverts périphériques (chasse).	Favorable
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	A081	Population non évaluée mais qui semble très restreinte (dernière observation au marais du Lys en 2008).	Favorisé par les milieux humides bien conservés et peu fréquentés.	Inconnu
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	A082	Population non évaluée mais qui semble restreinte (dernière observation en 2008 par S. Tourte)	Favorisé par les milieux herbacés denses dont prairies de fauche et marais ainsi que les clairières intra-forestières.	Inconnu
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	Population stable autour de 20 individus	Concentration des populations présentes sur les derniers secteurs propices. Favorisé par le maintien des landes et milieux associés ouverts.	Favorable
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	A229	Population non évaluée mais répartie sur l'ensemble du réseau hydrographique	Population ponctuelle en vallée de la Thève et milieux humides limitrophes. Fréquente les cours d'eau avec postes de chasse et secteurs de berges abruptes (nidification).	Favorable
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	A238	Entre 5 et 7 couples au 100 ha au mont Alta Entre 1 et 2,5 au 100 ha au mont Pagnotte. Non évaluée sur le reste de la ZPS	Bonnes populations sur l'ensemble des chênaies des massifs forestiers. Favorisé par des habitats boisés matures (de préférence le chêne).	Inconnu
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	A236	Non évaluée	Population sur les futaies de hêtres et plus localement sur les vieilles chênaies et vieilles pinèdes. Favorisé par les îlots de vieillissement	Favorable
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	A338	Population non évaluée mais qui semble très restreinte (dernière observation dans le bois du Roi en 2005 par L. Colindre).	Espèce présente à proximité du site. Favorisé par le maintien des prairies et l'élevage extensif.	Inconnu

Agrion de Mercure



Coenagrion mercuriale

Classification

Règne	Animalia
Embranchement	Arthropoda
Sous-embr.	Hexapoda
Classe	Insecta
Ordre	Odonata
Sous-ordre	Zygoptera
Super-famille	Coenagrionidea
Famille	Coenagrionidae
Genre	Coenagrion

Nom binominal

Coenagrion mercuriale
(Charpentier, 1840)

Statut de conservation UICN

Éteint | Menacé | Préoccup. min.

EX EW CR EN VU NT LC

NT : Quasi menacé

Source : wikipédia

Répartition

Cette espèce à tendances méditerranéennes (Askew 1988) est relativement localisée à l'Europe occidentale depuis la France aux péninsules ibérique et italienne. Des populations rares et en fort déclin remontent jusqu'au nord de la France, la Belgique et l'Angleterre, ainsi qu'en Europe centrale, en Allemagne et en Suisse.

L'Agrion de Mercure est présent sur presque tout le territoire de la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Globalement, plus on descend dans le Sud, plus le nombre de stations connues est important et les populations localement abondantes.

Dans le Sud-Est de la France, l'Agrion de Mercure paraît « vulnérable » en raison de la fragilité de son habitat, mais il n'est pas rare, notamment au sein des puissants hydro-systèmes de la vallée du Rhône et de la vallée de la Durance. Le sud-est de la France possède vraisemblablement plus de la moitié des effectifs de l'espèce en France. Les plus importantes populations connues se trouvent dans la moyenne et la basse vallée du Rhône ou à proximité ; l'espèce évite clairement les zones cristallines du Massif central.

Habitats

Cette espèce est attachée aux sources, ruisseaux et fossés non pollués. Des travaux scientifiques autrichiens révèlent qu'elle est reconnue comme l'un des odonates dont la larve est la plus sensible à la charge organique des cours d'eau avec Cordulegaster bidentata. Cette sensibilité à la qualité de l'eau fait de cette espèce un indicateur potentiel de la qualité des habitats. Parmi les facteurs défavorables identifiés, l'eutrophisation est le plus largement répandu suite à l'intensification de l'agriculture.

La présence d'herbiers d'hydrophytes est essentielle à la bonne reproduction de l'espèce.

Biologie

Les agrions ont une période de maturation pendant laquelle ils s'observent à proximité de leur gîte larvaire. L'Agrion de Mercure recherche dans un premier temps des prairies généralement humides, puis rapidement recherche des habitats riches en petits insectes propices à leurs chasses. De tels habitats peuvent sembler dans quelques cas pollués et eutrophisés, ce qui confère à l'espèce une réputation de libellule tolérante. Il n'en est rien : les individus après maturation retournent sur les sites favorables à leur reproduction, le plus souvent de qualité tout à fait exceptionnelle.

Enjeu de protection

L'Agrion de Mercure fait partie des espèces protégées prioritairement du point de vue des enjeux de conservation.

Chabot commun



Cottus gobio

Classification

Règne	Animalia
Embranchement	Chordata
Sous-embr.	Vertebrata
Super-classe	Osteichthyes
Classe	Actinopterygii
Sous-classe	Neopterygii
Infra-classe	Teleostei
Super-ordre	Acanthopterygii
Ordre	Scorpaeniformes
Famille	Cottidae
Genre	<i>Cottus</i>

Nom binominal

Cottus gobio
Linnaeus, 1758

Statut de conservation UICN

Éteint | Menacé | Préoccup. min.

EX EW CR EN VU NT LC

LC : Préoccupation mineure

Source : wikipédia

Description

Le Chabot commun est un poisson au corps allongé et cylindrique, de section d'apparence triangulaire pour l'avant du corps. Sa forme lui permet de rester plaqué au fond, même en présence d'un fort courant. Ses couleurs et sa texture l'aident à se camoufler très efficacement sur différents types de fonds. Il possède deux nageoires dorsales basses et épineuses. Son dos, ses flancs et ses nageoires sont brun jaunâtre marbré de brun foncé. Sa longueur varie de 15 à 29 cm. Cette espèce est longtemps restée relativement mal connue.

Répartition et habitats

Il vit dans les eaux vives et fraîches sur sables et graviers. Il fréquente principalement les cours supérieurs des rivières et des torrents, mais vit aussi dans les ruisseaux de plaine aux eaux froides et les lacs bien oxygénés. Son abondance indique un milieu aquatique de bonne qualité (eau et faune).

Ecologie et comportement

Il se nourrit de vers, de larves et parfois d'alevins.

Enjeu de protection

Pour le Chabot, l'enjeu de conservation Natura 2000 n'est pas prioritaire. C'est la bonne qualité de l'eau et du milieu aquatique (eau et faune) qui est au cœur des enjeux de conservation.

Loche de rivière



Cobitis taenia

Classification

Règne	Animalia
Embranchement	Chordata
Sous-embr.	Vertebrata
Super-classe	Osteichthyes
Classe	Actinopterygii
Sous-classe	Neopterygii
Infra-classe	Teleostei
Super-ordre	Ostariophysii
Ordre	Cypriniformes
Super-famille	Cobitoidea
Famille	Cobitidae
Sous-famille	Cobitinae
Genre	<i>Cobitis</i>

Nom binominal

Cobitis taenia
Linnaeus, 1758

Statut de conservation UICN

Éteint | Menacé | Préoccup. min.

EX EW CR EN VU NT LC

LC : Préoccupation mineure

Source : wikipédia

Description

La Loche de rivière (*Cobitis taenia*) est un poisson de la famille des Cobitidés qui vit en Europe, en Asie et en Afrique.

Le corps de la Loche de rivière est presque cylindrique (légèrement comprimé latéralement).

Le dos est brun-jaunâtre à jaune et les flancs portent une rangée de larges taches brunes (10 à 20), surmontée d'une ligne de taches plus petites (dorsales) ; le ventre est blanchâtre.

La bouche possède 6 barbillons. Les adultes mesurent 8 à 12 cm, atteignant exceptionnellement 14 cm.

Enjeu de protection

Pour le Chabot, l'enjeu de conservation Natura 2000 n'est pas prioritaire. Comme pour le Chabot commun, la Loche est très sensible à la qualité du milieu aquatique (eau et faune).

Habitats

La Loche de rivière habite les rivières d'excellente qualité à eaux oxygénées, à fond sableux ou rocailleux. La pollution des eaux par divers polluants d'ordre chimique lui est particulièrement néfaste.

Sa présence et son maintien sont sous la stricte dépendance de la bonne gestion des habitats alluviaux (maintien de la qualité physico-chimique des cours d'eaux et d'un débit minimum d'eau courante).

Biologie

La Loche de rivière pond ses oeufs d'avril à juillet dans des eaux peu profondes et courantes ; elle les dépose parmi les pierres et la végétation aquatique. Les alevins vivent sur le fond presque immédiatement après leur naissance.

L'espèce est crépusculaire. Dans la journée, elle se tient enterrée dans le sable ou la vase.

La Loche de rivière se nourrit de petits invertébrés qu'elle trouve sur le fond (vers, petits crustacés et larves d'insectes).

Bondrée apivoreBondrée apivore (*Pernis apivorus*)**Classification (COI)**

Règne	Animalia
Embranchement	Chordata
Classe	Aves
Ordre	Accipitriformes
Famille	Accipitridae
Genre	<i>Pernis</i>

Nom binominal

Pernis apivorus
(Linnaeus, 1758)

Statut de conservation UICN

LC : Préoccupation mineure

Source : wikipédia

Description

D'une longueur de 52 à 60 cm, ce rapace a une envergure allant de 120 à 150 cm et un poids pouvant varier entre 600 et 1100 g.

La couleur de son plumage, variable selon les individus, est grossièrement brune sur le dessus de l'oiseau et blanc strié ou taché de brun-noir sur le dessous. Les stries horizontales du dessous des ailes et de la queue, bordées de sombre, sont caractéristiques de l'espèce.

Ses pattes lui facilitent la marche. Elle sait planer des heures haut dans le ciel comme tous les rapaces, mais sait mieux que certains voler longtemps sans planer lors de ses trajets de migration.

Habitats

Cette espèce est répandue en Russie et en Europe, cette dernière constituant plus de 75 % de son aire totale de nidification. On la trouve partout en Europe, sauf au nord de la Scandinavie, en Irlande et en Islande. Elle est un oiseau migrateur. Elle vit en Europe l'été et en Afrique l'hiver, au sud du Sahara. Le départ vers l'Afrique se fait généralement vers le mois de septembre, et le retour en Europe en avril ou mai.

En Europe, lors de la saison de nidification, elle niche généralement en zone boisée, préférentiellement dans les forêts matures présentant des clairières et un sous-bois clairsemé. On peut aussi la voir dans les campagnes et les friches proches de son lieu de nidification.

Alimentation

En été ou lors de son hivernage africain, son régime alimentaire est essentiellement insectivore. Ses proies principales sont les larves, les pupes et les adultes d'hyménoptères sociaux (principalement des guêpes, mais aussi des abeilles, des bourdons et des frelons), ainsi que la cire et le miel éventuellement trouvés dans les rayons de l'essaim.

Au printemps, alors que les essaims sont encore peu développés, ou lorsque les proies principales se font rares, la bondrée apivore peut consommer des sauterelles, coléoptères, chenilles et autres insectes, mais aussi des araignées, des vers de terre, voire de petits vertébrés (grenouilles, squamates, mammifères, oisillons), ainsi que des œufs, des vers de terres ou des baies.

Cette nourriture est généralement chassée à pieds ou cueillie au sol.

Enjeu de protection

L'enjeu de conservation du site natura 2000 pour l'espèce est la création d'îlots de feuillus âgés et l'adaptation des travaux forestiers à proximité des nids.

Engoulevent d'Europe



Caprimulgus europaeus

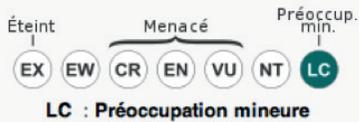
Classification (COI)

Règne	Animalia
Embranchement	Chordata
Sous-embr.	Vertebrata
Classe	Aves
Ordre	Caprimulgiformes
Famille	Caprimulgidae
Genre	Caprimulgus

Nom binominal

Caprimulgus europaeus
Linnaeus, 1758

Statut de conservation UICN



Source : wikipédia

Enjeu de protection

Espèce prioritairement protégée par la directive Oiseaux, cet oiseau doit bénéficier du maintien et de la restauration des landes, des milieux dégagés à végétation basse et des clairières des zones boisées.

Description

Cet oiseau mesure 26 à 28 cm de longueur pour une envergure de 54 à 60 cm et une masse de 75 à 100 g.

En journée, l'engoulevent reste allongé sur le sol ou sur une branche. Quand un prédateur se rapproche, il s'aplatit et reste parfaitement immobile. Son plumage mimétique le rend particulièrement difficile à repérer. Il attend généralement que le prédateur soit à proximité immédiate avant de s'enfuir : il est souvent observé à l'envol, juste au moment où l'on allait lui marcher dessus.

Alimentation

Elle est constituée uniquement d'insectes, surtout de papillons de nuit, capturés en vol, notamment à l'aube et au crépuscule.

Reproduction

Le nid est un creux au sol pour 2 oeufs en 1 ou 2 pontes de mai à juillet.

Habitat

Le biotope de cet oiseau est constitué de landes à bruyère, de milieux dégagés à végétation basse et de clairières des zones boisées.

Pic mar



Dendrocopos medius

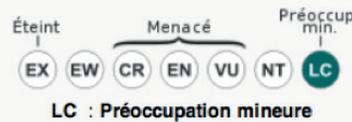
Classification (COI)

Règne	Animalia
Embranchement	Chordata
Sous-embr.	Vertebrata
Classe	Aves
Ordre	Piciformes
Famille	Picidae
Genre	Dendrocopos

Nom binominal

Dendrocopos medius
Linnaeus, 1758

Statut de conservation UICN



Source : wikipédia

Description

Le Pic mar présente une ressemblance avec le Pic épeiche, mais le dessus de la tête est entièrement rouge, les joues sont blanches et ses flancs sont striés de sombre et deviennent roses au ventre.

Habitat

Le Pic mar réside en zone climatique continentale ou tempérée. Il ne s'étend pas en zone boréale ou en montagne, bien qu'il soit présent en moyenne montagne, notamment dans les forêts vosgiennes.

Le Pic mar privilégie les vieilles chênaies, bien qu'actuellement il semble s'accommoder de forêts plus diversifiées.

Alimentation

Le Pic mar se nourrit principalement d'insectes capturés dans les crevasses des écorces, sous les écorces décollées de branches mortes, à la surface des feuilles,...

Il descend très rarement au sol pour se nourrir.

Reproduction

La cavité est creusée généralement vers 4-5 m de haut et parfois dans les grosses branches à la base du houppier et cela par les deux oiseaux, de préférence dans un bois dépérissant. La ponte a lieu en avril-mai. Les 5 ou 6 œufs blancs sont couvés 11 ou 12 jours.

Risque - Menaces

L'espèce a probablement profité de la phase de vieillissement des chênaies. Toutefois, il existe un risque réel de déclin de populations locales, lié à des massifs où les vieux chênes, favorables au Pic mar, accusent un déficit de régénération (structure équiennne ou assimilée).

Enjeu de protection

Le Pic mar, est une espèce protégée prioritairement du point de vue des enjeux de conservation.

L'enjeu est la préservation des arbres avec des loges et des arbres morts, maintien de gros arbres (sans branche basse), travaux forestiers adaptés à proximité des nids.

Martin-pêcheur d'Europe*Alcedo atthis***Classification (COI)**

Règne	Animalia
Embranchement	Chordata
Sous-embr.	Vertebrata
Classe	Aves
Ordre	Coraciiformes
Famille	Alcedinidae
Genre	<i>Alcedo</i>

Nom binominal

Alcedo atthis
(Linnaeus, 1758)

Statut de conservation UICN

LC : Préoccupation mineure

Source : wikipédia

Description

Ses principales caractéristiques sont une livrée brillante et très colorée (bleue sur le dessus, rousse et blanche en dessous), un bec long et fin, un corps court et trapu, une taille approximative de 16 cm et un poids, approximatif lui aussi, de 40 g.

Son bleu étincelant provient des reflets prismatiques de la lumière sur les structures minuscules de ses plumes.

Répartition

Son aire de distribution est principalement l'Europe (où il est la principale espèce de martin-pêcheur, et est absent du Nord de la Scandinavie et de la Russie), avec des extensions en Asie (localement au Moyen-Orient et en Asie centrale, et très répandu en Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est, y compris Sakhaline, Japon, Taïwan, Philippines, une grande partie de l'Indonésie, Est de la Nouvelle-Guinée, îles Salomon), et en Afrique du Nord.

Alimentation et technique de pêche

C'est un oiseau qui se nourrit de petits poissons et de petits animaux aquatiques. C'est pourquoi il vit à proximité des étendues d'eau, où il peut se nourrir en abondance. Sa proie repérée, généralement depuis un perchoir, il plonge en percutant violemment la surface de l'eau et l'attrape, puis avale sa proie, tête la première, dans le sens des écailles. Si elle n'est pas dans le bon sens, il la lance en l'air et la rattrape avec agilité dans le sens qui lui plaît. En période de nourrissage, un adulte peut capturer jusqu'à 70 ou 80 poissons dans la journée, ce qui implique une activité permanente.

L'oiseau, très vivace, parcourt un circuit sur son territoire en se posant sur des perchoirs qu'il connaît, bien disposés pour guetter ses proies. Si sa position est assez haute, il plonge en flèche directement, et ressort aussi rapidement de l'eau grâce à la poussée d'Archimède résultant de l'air emprisonné sous son plumage. S'il part d'un support trop proche de la surface, il doit d'abord s'éjecter vers le haut avant de se retourner pour plonger. Mais il peut aussi faire de longues séquences de vol stationnaire avant de plonger.

Habitat

Son habitat se situe dans les pentes escarpées et meubles dans lesquelles il peut facilement creuser son terrier. Il apprécie aussi les falaises calcaires ou sédimentaires, qui se réchauffent facilement au soleil, et les abords des étendues d'eau dans lesquelles il pourra plonger pour attraper sa nourriture.

Enjeu de protection

Habitat en rapport à la présence de cours d'eau ou des étendues d'eau, ici l'étang de la Vallière et l'étang de l'Épine ; Le maintien d'une eau de bonne qualité piscicole, et d'un linéaire de berges abruptes conditionnent la présence du Martin pêcheur sur le site.



Pic noir



Pic noir et jeunes en Finlande

Classification (COI)

Règne	Animalia
Embranchement	Chordata
Classe	Aves
Ordre	Piciformes
Famille	Picidae
Genre	<i>Dryocopus</i>

Nom binominal

Dryocopus martius
(Linnaeus, 1758)

Répartition géographique



Statut de conservation UICN

Éteint Menacé Préoccup. min.

EX EW CR EN VU NT LC

LC : Préoccupation mineure

Source : wikipédia

Description

Le Pic noir (*Dryocopus martius*) est le plus grand des pics européens. Sa taille peut atteindre 51 cm. C'est un pic au plumage noir, sauf une calotte rouge chez le mâle (seulement la nuque chez la femelle). C'est un oiseau forestier au tambourinage très sonore, des forêts de hêtres et de conifères qui se repaît d'insectes xylophages.

Dans des arbres sains, en général des hêtres en plaine, il creuse une cavité de grande taille en forme de puits (pouvant aller jusqu'à 50 cm) dans laquelle il installe son nid. La femelle pond le plus souvent 3-4 œufs dont l'incubation est courte (12 jours). Les jeunes quittent le nid au bout de 28 jours.

Le Pic noir est originaire des forêts montagnardes du nord et du centre de l'Europe. En France, il est en expansion en plaine et vers les régions atlantiques depuis le début des années 1960. Le Pic noir défonce les souches des résineux à la recherche d'insectes xylophages dont il se nourrit abondamment.

Protection

Un autre volet de la protection du Pic noir concerne ses sites de nidification et ses arbres à loges. L'enjeu pour le Pic noir et les espèces hôtes est important. Pour l'illustrer, un suivi de 15 ans dans des forêts de Wallonie en Belgique permet de tirer des enseignements du maintien des arbres à loges lors des exploitations forestières. Non seulement le nombre de loges augmente progressivement, ce qui favorise les reproductions du Pic noir mais aussi celles des espèces hôtes tels le Pigeon colombin *Columba oenas* le Choucas des tours *Corvus monedula*, ainsi que celles d'autres espèces d'Oiseaux, de Mammifères et d'Hyménoptères. Les résultats suggèrent que l'augmentation du nombre de loges se poursuit avec la mesure conservatoire et que celles-ci sont occupées par un cortège d'espèces de plus en plus diversifié au fil des ans.

État des populations, pression et menaces

Comme tous les pics, le Pic noir a sans doute beaucoup souffert au xx^e siècle de la raréfaction des bois morts et arbres sénescents en forêt. La disponibilité croissante en bois mort semble être un facteur explicatif important de croissance de la population, l'espèce consommant les insectes parasites des arbres.

Enjeu de protection

Pour le Pic noir, l'enjeu de conservation sur le site Natura 2000 est la préservation des arbres avec des loges et des arbres morts, maintien de gros arbres (sans branche basse), travaux forestiers adaptés à proximité des nids.

ENJEUX DE CONSERVATION ET PRÉCONISATIONS DE GESTION PAR ESPÈCES

Espèces d'intérêt communautaire (1)	Enjeux de conservation du site (par rapport à la responsabilité régionale et à l'état des populations et de leurs habitats)	Préconisations de gestion
Alouette lulu	Secondaire	Maintien de zones dénudées au milieu de végétations ouvertes et ponctuées de buissons
Bondrée apivore	Secondaire	Création d'îlots de feuillus âgés, travaux forestiers adaptés à proximité des nids
Busard saint-Martin	Secondaire	Pas de préconisation de gestion particulière. Bénéficiera d'ouvertures de milieux par des facteurs naturels (chablis) par restauration de systèmes de landes ou par la sylviculture
Engoulevent d'Europe	Prioritaire – préservation et augmentation de la surface d'habitats favorables	Maintien et restauration de systèmes de landes avec quelques arbres, espèce connue aussi dans les coupes forestières
Lucane cerf-volant	Secondaire	Préservation de boisements matures et sénescents en réseau
Petit Rhinolophe	Prioritaire - restauration de corridors avec les populations voisines	Protection des gîtes souterrains connus et actions visant à rétablir les connexions entre les forêts d'Halatte et de Compiègne
Pic mar	Prioritaire - habitat boisé mature = peuplement à forte naturalité	Préservation des arbres avec des loges et des arbres morts, maintien de gros arbres (sans branche basse), travaux forestiers adaptés à proximité des nids
Pic noir	Secondaire - population viable	Préservation des arbres avec des loges et des arbres morts, maintien de gros arbres (sans branche basse), travaux forestiers adaptés à proximité des nids
Pie-grièche écorcheur	Secondaire	Pas de préconisation de gestion particulière. Bénéficiera d'ouvertures de milieux par des facteurs naturels (chablis) ou anthropique (exploitation forestière)
Triton crêté	Prioritaire	Préservation et entretien des mares existantes, création de nouvelles mares renforçant le réseau de sites de reproduction, gestion raisonnée des habitats terrestres
Vespertillon de Bechstein	Prioritaire - peuplement à forte naturalité (2)	Gestion en futaie irrégulière ou en taillis sous futaie avec des îlots de sénescents et d'arbres morts en réseau
Dicrane vert	Prioritaire avec maintien de vieux hêtres	Maintien d'îlots de vieux arbres et des arbres où l'espèce est présente
Agrion de Mercure	Prioritaire - préservation et restauration du réseau de rus (secondairement de mares) des bords de Thève	Restauration et conservation du réseau de rus et de leur connexion en vallée de la Thève, maintien d'une eau oligotrophe et de la nature sablo-graveleux du substrat, restauration des herbiers aquatiques, gestion des rives, préservation et gestion extensive des milieux ouverts périphériques des cours d'eau
Chabot	Secondaire	Préservation de l'ensemble du réseau hydrographique qui dans son ensemble est susceptible d'offrir de multiples zones plus ou moins rhéophiles.
Bouvière	Secondaire	Conservation totalement dépendante de la présence des moules d'eau douce dans lesquelles elle pond. Éviter donc les travaux de curage, induisant la destruction importante de bivalves, pendant la période de reproduction (ponte + alevinage) de la Bouvière qui s'étend d'avril à fin septembre
Vertigo de Des Moulins	Secondaire	Connaissances actuelles relatives à l'espèce trop fragmentaires avec la difficulté de proposer la mise en œuvre de mesures de gestion précises. Néanmoins, quelques recommandations d'ordre général : préserver de toute atteinte les rares sites où l'espèce est connue, respecter la dynamique hydraulique des milieux, éviter la fermeture du milieu.
Busard des roseaux	Secondaire	Restauration et préservation des roselières
Martin-pêcheur d'Europe	Secondaire	Maintien d'une eau de bonne qualité piscicole, maintien d'un linéaire de berges abruptes



Protection et inventaires environnementaux sur le territoire communal

Espaces naturels sensibles (ENS) : le site géologique du Guépelle

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) des départements sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics. Ils ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Fiche d'identité

Porteur du projet : Département du Val d'Oise / Association AESSFG

Nom du site : « La carrière du Guépelle » s'appelant maintenant "Site géologique du Guépelle "

Commune : Saint-Witz

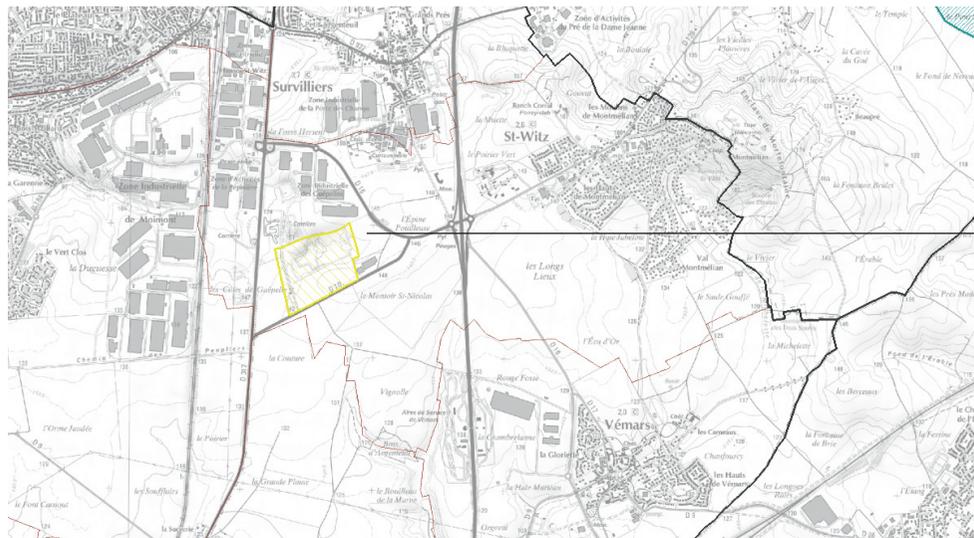
Inscription : Classement en Espace Naturel Sensible départemental en 2010, projet de classement en Réserve Naturelle en cours

Surface : 38 ha

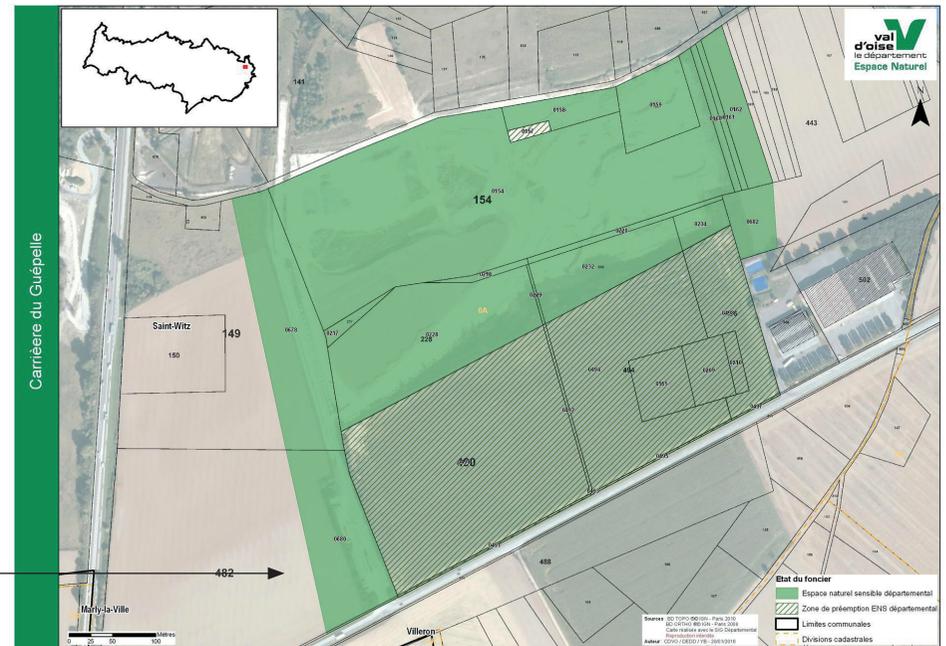
Altitude : entre 128 m et 147 m d'altitude

Statut foncier : Le Département a acquis 16,7 ha de parcelles depuis 2010 (dont certaines sont en cours de finalisation) et placé d'autres parcelles en zone de préemption

Source : valdoise.fr



Source : Données DRIEE Ile-de-France



Source : Données DRIEE Ile-de-France

Le site du Guépelle, est un lieu-dit situé sur la commune de Saint-Witz, connu depuis près de deux siècles dans la littérature scientifique. La première mention dans la littérature géologique est datée de 1810, Georges CUVIER et Alexandre BRONGNIARD « Essai sur la géographie minéralogique des environs de Paris ». Il constitue un des fleurons de notre patrimoine scientifique. En effet, le gisement du Guépelle est doublement intéressant :

- D'un point de vue stratigraphique

Au Guépelle, on distingue la série régionale classique du Bartonien. Le Bartonien est un étage géologique reconnu au plan international est compris entre 40,4 à 37,2 Ma. Cet étage appartient à la période Éocène (55,8 à 33,9 Ma BP). Dans la région parisienne, le Bartonien est classiquement subdivisé en deux sous-étages : l'Auversien inférieur, et le Marinésien supérieur. La première coupe du Bartonien du Guépelle a été levée par Dollfus en 1880.

La série des couches du Guépelle, accumulées sur une épaisseur d'environ 25 mètres, traduit un enchaînement d'environnements dans un laps de temps de 2 à 3 millions d'années.

A la base, un ensemble de dépôts marins principalement sableux qui représentent l'Auversien, correspondent à un retour de la mer après la phase de régression de la fin du Lutétien (Marnes et caillasses), tandis qu'au sommet le Calcaire de Saint-Ouen correspond à un dépôt d'environnement laguno-lacustre à lacustre signifiant l'installation de conditions continentales succédant à une régression. Entre ces deux couches, les dépôts illustrent le jeu des oscillations marines au cours du cycle sédimentaire.

C'est le seul site du Bassin Parisien qui présente une succession aussi complète des niveaux du Bartonien, puis, les niveaux visibles se présentent souvent sous des faciès très originaux et pour finir l'ensemble des niveaux est très fossilifère.

- D'un point de vue paléontologique

Le gisement fossilifère du Guépelle apparaît dans la littérature au tout début du 19^{ème} siècle. Les données paléontologiques accumulées depuis deux siècles portent en grande partie sur la malacofaune (coquillages fossiles). Les autres groupes ont été moins étudiés. Une publication scientifique fait la synthèse des connaissances paléontologiques en dressant une liste complète des espèces connues : Ch. Pomerol & al. (1965) Étude paléontologique et sédimentologique du Bartonien inférieur (Auversien) dans la localité-type du Guépelle (Seine-et-Oise).

La base de données en ligne des collections de paléontologie du MNHN met en évidence 376 fiches de spécimens provenant du Guépelle (en 2015). En outre, la localité a donné son nom à cinq espèces.

Sa richesse paléontologique exceptionnelle en fait un « hot-spot » de la paléo-biodiversité de l'Éocène supérieur en Europe occidentale et donc un des derniers grands sites paléontologiques exceptionnels d'Île-de-France.



LE SITE DU GUÉPELLE

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017



NIDS DE RIPARIA RIPARIA SUR LE SITE DU GUÉPELLE - SOURCE AESSFG

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017

Les potentialités qu'offrent les milieux pionniers fournis par les carrières et sablières et la juxtaposition de milieux boisés, en font des espaces particulièrement originaux au plan écologique. Les carrières et sablières se révèlent, de ce fait, propices à l'accueil de plusieurs espèces de faune menacées (Crapaud calamite, Guêpier d'Europe...). Elles sont également des lieux de refuge et de passage pour un certain nombre d'espèces (Chiroptères, Renard, micromammifères, insectes...).

PATRIMOINE NATUREL DU GUÉPELLE

ALGUES

Les Chlorophycées,
Les Cryptophycée,
Les Chrysophycées,
Les Desmidiées
Les Diatomées,
Les Dinophycées.

ARTHROPODES

Les Brachyura (crabes),
Les Ostracodes.

BRYOZOAIRES

Les Gymnolèmes (marin),
Les Phylactolèmes (eau douce),
Les Sténolèmes (fossile).

MOLLUSQUES

Les Bivalves,
Les Céphalopodes,
Les Gastéropodes,
Les Scaphopodes.

CNIDAIRES

Les Coraux.

ÉCHINODERMES

Les Astéroïdea (étoiles de mer),
Les Echinoidea (oursins),
Les Holothuroidea (holothuries ou concombres de mer),
Les Ophiuroidea (ophiures),
Les Crinoidea (crinoïdes ou lys de mer).

PROTOZOAIRES

Les Foraminifère.

VERTÉBRÉS

Les Poissons osseux,
Les Reptiles,
Les Sélaciens.

PATRIMOINE PALÉONTOLOGIQUE DU GUÉPELLE

FAUNE

Batraciens
Insectes
Oiseaux
Mammifères
Reptiles

FLORE

Asteraceae
Boraginaceae
Brassicaceae
Caryophyllaceae
Chenopodiaceae
Equisetaceae
Fabaceae
Gentianaceae
Geraniaceae
Hypericaceae
Juncaceae
Juglandaceae
Lamiaceae
Malvaceae
Onagraceae

Orchidaceae
Orobanchaceae
Papaveraceae
Plantaginaceae
Poaceae
Polygonaceae
Renonculaceae
Resedaceae
Rosaceae
Rubiaceae
Scrophulariaceae
Typhaceae
Urticaceae
Valerianaceae

Point de vigilance

- Ruissellement et gestion de l'eau du bassin versant amont de la carrière,
- Pillage géologique,
- Occupations illicites
- Prolifération d'espèces de flore invasive et du lapin (effondrements des sables)

La trame verte et bleue (TVB)

La Trame verte et bleue (TVB), l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement, est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique ! Elle contribue ainsi au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc.-

La Trame verte et bleue s'appuie également sur la biodiversité ordinaire. La biodiversité dite ordinaire désigne celle qui nous entoure au quotidien, au fond du jardin, sur des parcelles agricoles en exploitation extensive, au bord des routes et de des chemins, dans les parcs urbains...

- La trame verte se compose des formations végétales linéaires ou ponctuelles (alignements d'arbres, bandes enherbées, bois, prairies...), mais aussi de l'ensemble des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.
- La trame bleue est constituée de cours d'eau dans leur intégralité ou seulement partiellement, de canaux et de zones humides dont la remise en état ou la préservation présente un intérêt écologique.

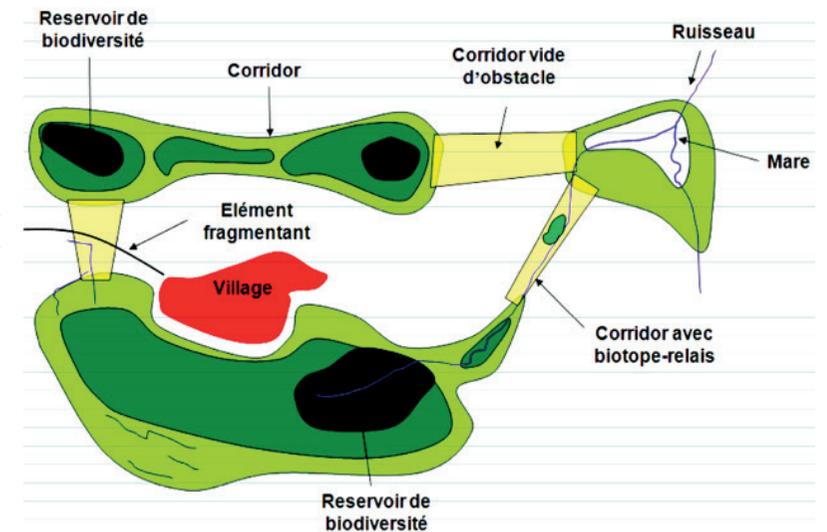
La fragmentation des habitats naturels, leur destruction par la consommation d'espace ou l'artificialisation des sols constituent les premières causes d'érosion de la biodiversité. La trame verte et bleue (TVB) constitue l'une des réponses à ce constat partagé. Elle a pour objectif d'enrayer la perte de la biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, notamment agricoles, en milieu rural.

Elle correspond à la représentation du réseau d'espaces naturels et à la manière dont ces espaces fonctionnent ensemble : on appelle l'ensemble « continuités écologiques ». Ces milieux ou habitats abritent de nombreuses espèces vivantes plus ou moins mobiles qui interagissent entre elles et avec leurs milieux. Pour prospérer, elles doivent pouvoir circuler d'un milieu à un autre, aussi bien lors de déplacements quotidiens que lorsque les jeunes partent à l'exploration d'un nouveau territoire ou à l'occasion de migrations.

Ainsi, la prise en compte de ces continuités, tant dans les politiques d'aménagement que dans la gestion courante des paysages ruraux, constitue une réponse permettant de limiter le déclin d'espèces dont les territoires et les conditions de vie se trouvent aujourd'hui fortement altérés par les changements globaux. La TVB est constituée de toutes les continuités écologiques présentes sur un territoire. Plusieurs continuités écologiques peuvent se superposer sur un même territoire selon l'échelle d'analyse et les espèces animales ou végétales considérées. Ces continuités écologiques se composent :

- de réservoirs de biodiversité : zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie ;
- de corridors ou de continuums écologiques : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité. Ils ne sont pas nécessairement linéaires, et peuvent exister sous la forme de réseaux d'habitats discontinus mais suffisamment proches.
- de cours d'eau et canaux, qui jouent à la fois le rôle de réservoirs de biodiversité et de corridors.

La Trame verte et bleue est identifiée par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) que les SCoT et par conséquent, les PLU doivent prendre en compte. Cette échelle locale permet d'intégrer les continuités écologiques et la biodiversité dans les projets de territoire.



SCHÉMATISATION DE LA NOTION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (D'APRÈS ECONAT)

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017



A l'échelle élargie : Le SRCE

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est en France un schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels) et visant le bon état écologique de l'eau imposé par la directive cadre sur l'eau.

Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) d'Île-de-France a été adopté en 2013.

La carte des composantes de la TVB sur le secteur de Saint-Witz

La carte des composantes constitue l'état initial de la fonctionnalité des continuités écologiques d'Île-de-France. Elle présente l'ensemble des composantes de la trame verte et bleue identifiées dans le SRCE, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, ainsi que les principaux éléments de fragmentation, localisés et qualifiés. Cette carte constitue un porter à connaissance de niveau régional à utiliser pour élaborer les documents de planification et préciser la trame verte et bleue à l'échelon local et à l'occasion des projets.



CARTE (EXTRAIT DE LA CARTE 100 000È) ET LÉGENDE DU SRCE - COMPOSANTES

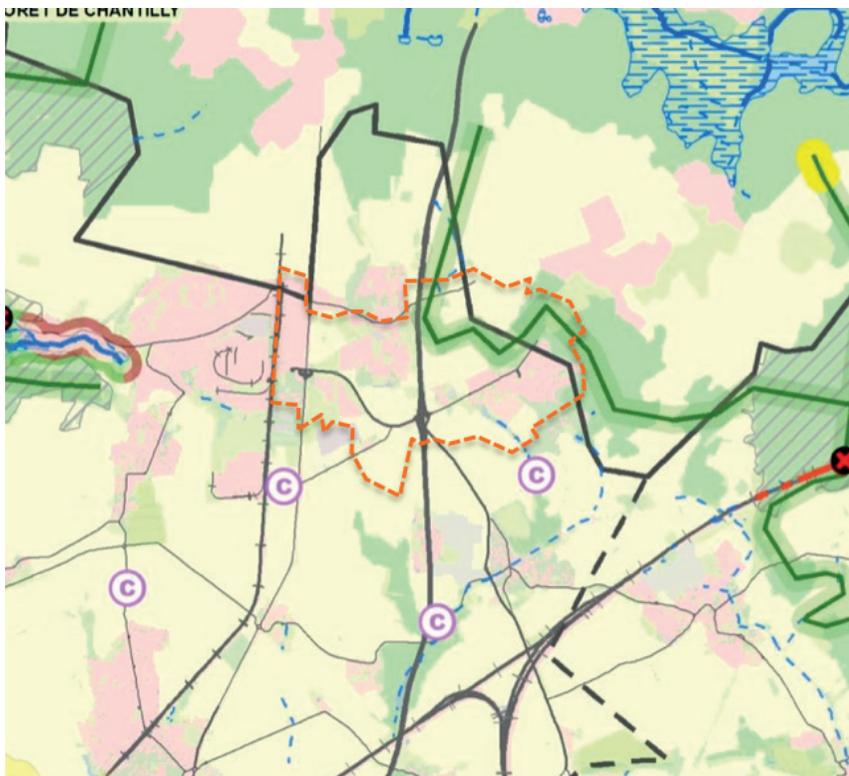
Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017/SRCE

La carte des objectifs de la TVB sur le secteur de Saint-Witz

La carte des objectifs présente :

- Les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue attachés aux éléments de la trame verte et bleue et priorisés au regard des enjeux nationaux, interrégionaux et régionaux identifiés dans le volet diagnostic du SRCE ;
- La priorisation des actions, en lien avec le plan d'action, dont cette carte constitue une illustration et une spatialisation.

Elle offre une lecture priorisée des secteurs d'intervention ou des actions prioritaires à décliner localement dans les actions de planification, au moment des choix des projets, et dans les choix de gestion, dans le respect des orientations définies au plan d'action.



CARTE (EXTRAIT DE LA CARTE 100 000È) ET LÉGENDE DU SRCE - OBJECTIFS

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017/SRCE

A l'échelle communale

Les continuités écologiques de la trame verte à Saint-Witz

Sur la commune au nord-est, les bois de l'Enclave de Mortefontaine (la butte de Montmélian) et les boisements au nord (Gouvat et la Bluquette) font partie du corridor fonctionnel (sous-trame arborée) qui relie le réservoir de biodiversité du bois de Saint-laurent à Moussy-le-Neuf à celui, plus important que constitue le massif forestier de Chantilly, de Pontarmé et d'Ermenonville (hors Île-de-France).

Il existe également un corridor de la sous-trame herbacée identifiée au SRCE : du secteur de la Bluquette, il traverse des éléments épars qui ponctuent le village de Survilliers, comme le petit segment agricole de la Porte des Champs, le fond de val au bas de la zone d'activités de la Pépinière, et se poursuit au travers de la zone industrielle de Moimont à Marly pour aboutir au niveau de la vallée de l'Ysieux en limite ouest de Fosses ; les talus végétalisés des routes et les aires de verdure en délaissés (dépendances vertes) aux abords des zones industrielles, peu fréquentées la nuit, peuvent constituer des continuités pour certaines espèces, particulièrement avifaunes.

Les continuités écologiques de la trame bleue à Saint-Witz

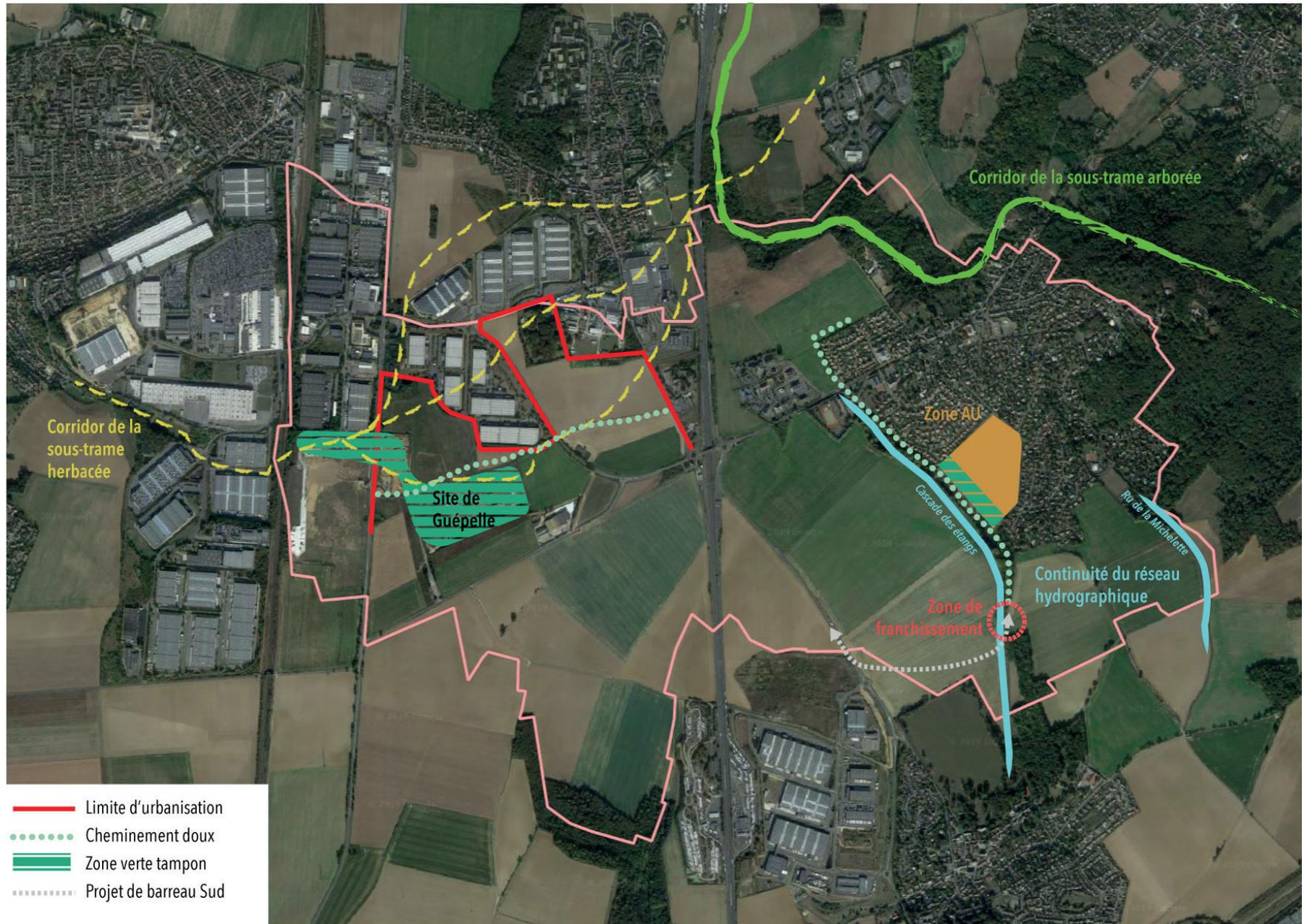
Le ru de la Michelette et la Cascade des Etangs sont identifiés au SRCE en corridors et continuums de la sous-trame bleue ; ce sont des cours d'eau intermittents fonctionnels.

Ils passent ensuite par Vémars où ils sont canalisés et busés pour rejoindre Chennevières-lès-Louvres. Le tracé de l'autoroute A1 emprunte ensuite le départ de la vallée du Croult entre les aires de repos de Villeron et de Chennevières ; le continuum bleu suit ce parcours.

Les objectifs

La carte des objectifs met en avant :

- Le corridor de la sous-trame arborée (sous-trame verte) au nord du territoire (Bois de Gouvat/ Butte de Montmélian)
- Les continuités du ru de la Michelette et de la Cascade des Étangs
- Les connexions multi-trames :
 - sur le parcours de la Cascade des Etangs/Haie Jabeline afin qu'il n'y ait pas de continuité urbaine entre Vémars et Saint-Witz,
 - à la pointe sud-ouest du territoire communal pour affirmer le départ du grand paysage agricole en direction du sud ; il s'agit d'une limite d'urbanisation à maintenir.



Les milieux riches en biodiversité

Les zones humides

Source : DRIEE Ile de France

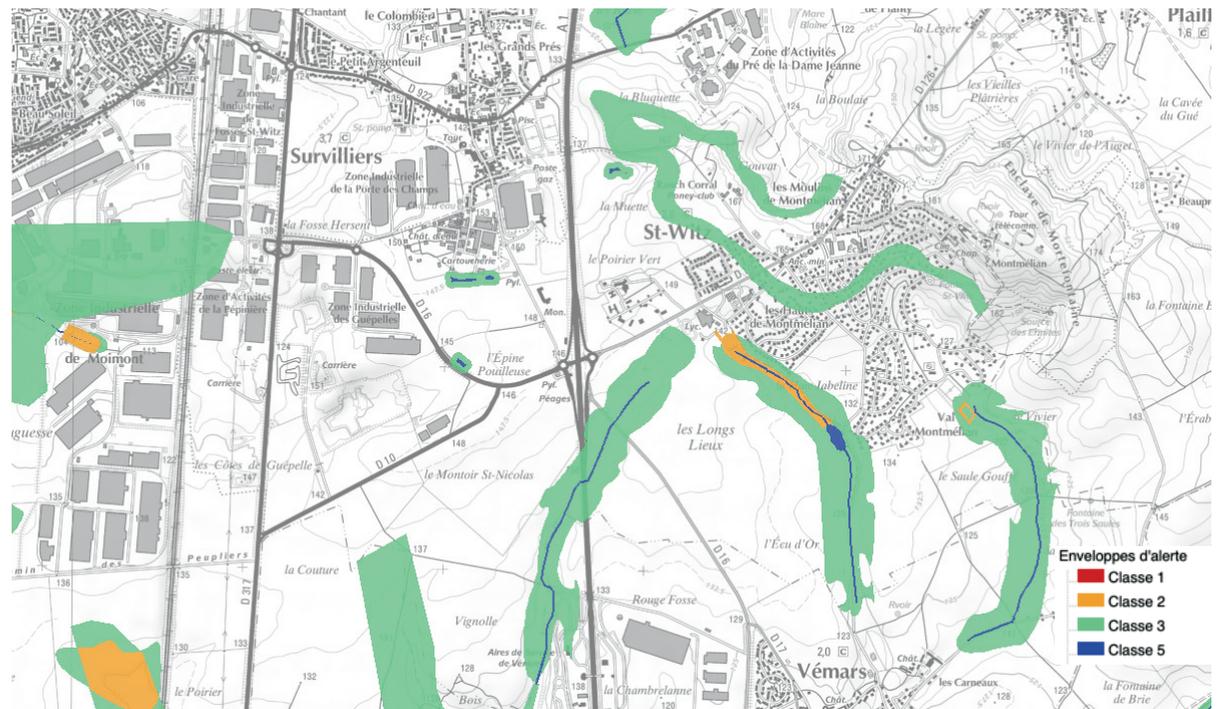
Pour faciliter la préservation des zones humides et leur intégration dans les politiques de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'Ile-de-France, la DRIEE (ex-DIREN) a lancé en 2009 une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la région selon les deux familles de critères mises en avant par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, critères relatifs au sol et critères relatifs à la végétation. Cette étude a abouti à une cartographie de synthèse qui partitionne la région en cinq classes selon la probabilité de présence d'une zone humide et le caractère de la délimitation qui conduit à cette analyse. Elle s'appuie sur un bilan des études et une compilation des données préexistantes ; l'exploitation d'images satellites pour enrichir les informations sur le critère sol.

Les zones humides sont essentielles pour la ressource en eau. Elles permettent de stocker de grandes quantités d'eau lors des périodes de crues et de pluies, qui sont relarguées ensuite dans les cours d'eau à la saison sèche. Ce sont des filtres naturels qui, grâce à leur végétation caractéristique, correspondent à des réservoirs de biodiversité.

Si dans les PLU, la problématique constructive (difficulté pour créer des sous-sols, difficulté pour construire les fondations,...) est à considérer, il faut insister tout autant sur les aspects de protection de la ressource en eau et de la biodiversité que représente les zones humides. On rappelle qu'il est dans l'intérêt général de préserver et de protéger les zones humides contre l'intensification des pratiques agricoles, l'aménagement hydraulique inadapté, l'imperméabilisation des sols et la pression de l'urbanisation.

La commune et une partie des territoires urbains au sein du village sont concernées par des zones humides répertoriées «enveloppe d'alerte de classe 2 et de classe 3».

Classe 2010	Type d'information	Surface (km2)	% de l'Ile-de-France
Classe 1	Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	1	0,01 %
Classe 2	Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté : - zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) - zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté	227	1,9 %
Classe 3	Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.	2 439	20,1 %
Classe 4	Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.	9 280	76,5 %
Classe 5	Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides	182	1,5%



Source : DRIEE Ile-de-France

Conscients que pour préserver efficacement ces milieux et mettre en place des actions adaptées il est indispensable au préalable d'en affiner la connaissance, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer ont souhaité que soit réalisé un inventaire des zones humides du territoire Croult-Enghien-Vieille Mer.

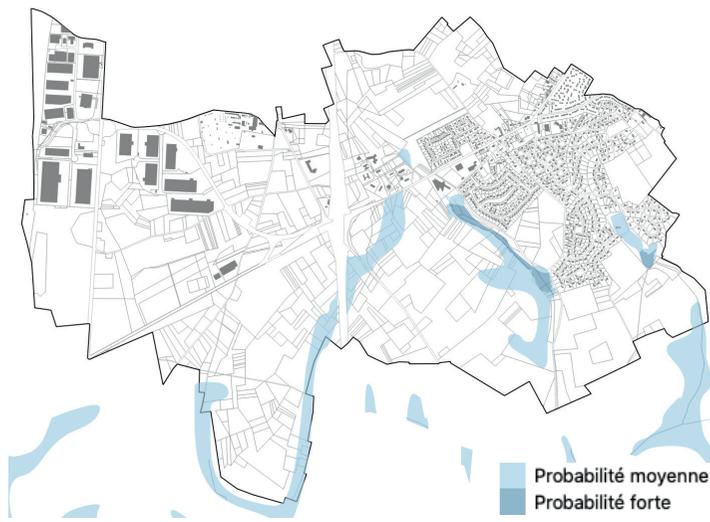
Cette étude, réalisée en 2018, permet d'affiner les données de la DRIEE présentée ci-contre et qui constitue un premier niveau d'information sans être très précis à l'échelle communale.

On observe d'ailleurs, en comparant les deux cartographies, que l'étude réalisée par le SAGE a permis de préciser les secteurs de classe 3 de la DRIEE. Sur Saint-Witz, la plupart de ces enveloppes d'alertes n'étaient pas des zones humides effectives.

On note finalement deux secteurs principaux de zones humides à prendre en compte à l'échelle du PLU :

- Le secteur de la cascade des étangs qui borde la zone urbaine,
- Le secteur autour du Ru de la Michelette à l'extrême Est du territoire.

Il reste encore des zones humides potentielles à explorer et à affiner. Le SAGE a d'ailleurs mis à disposition des enveloppes de probabilité, au sein desquelles il convient d'être vigilant lors d'éventuels projets d'aménagement.



LOCALISATION DES ENVELOPPES DE PROBABILITÉ DE ZONES HUMIDES

Source : SAGE CEVM



Zones humides effectives (critère pédologique OU floristique)

- Zones humides avérées (source & résultats validés) : pas d'info
- Zones humides avérées (source & résultats validés) : Critère floristique
- Zones humides avérées (source & résultats validés) : Critère pédologique
- Zones humides avérées (Campagne FloraGIS) : Critère floristique
- Zones humides avérées (anciennes études) : pas d'info
- Zones humides avérées (anciennes études) : Critère floristique

Zones humides potentielles

- Prélocalisation indice 1 : Zone humide potentielle fiable
- Prélocalisation indice 2 : Zone humide potentielle
- Prélocalisation indice 3 : Doute présence zone humide potentielle
- Prélocalisation indice 4 : Zone à traces pédologiques probables
- Terrain FloraGIS : Potentielle
- Zone humide potentielle (autre sources)

CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-WITZ

Source : SAGE CEVM - Inventaire des zones humides 2018



IDENTITÉ PAYSAGÈRE

Inscription paysagère dans le grand territoire

Source : Atlas des paysages du Val d'Oise - Application cartélie / Fiche de synthèse réalisées par le CAUE 95

Selon l'Atlas des paysages du Val d'Oise, Saint-Witz s'inscrit dans deux paysages :

- A l'Ouest, celui des plaines agricoles marquées par l'urbanisme ; la commune s'inscrit là dans le sous-secteur de l'axe du RER D et de la RD 317,
- A l'Est, celui des plaines urbanisées, au sein de l'unité de la plaine de Roissy en France, axe de l'A1 et des aéroports.

Axe du RER D et de la RD 317

Cette unité de paysage fait office de couture entre la plaine de Mareil-en-France et la plaine de Roissy-en-France. Le réseau hydrographique est un élément fondamental à l'origine de la structure paysagère. Les zones de plaine s'intercalent entre les différents vallons. Ces zones de plateau, très profitables sur le plan agricole, ont long- temps été épargnés du développement urbain. Cette tendance s'est infléchiée avec la traversée de l'unité paysagère par les axes du RER D et de la RD 317, sans rapport avec la topographie, qui ont entraîné des extensions urbaines sur ces riches secteurs de limon.

- Les dynamiques des structures et motifs

Impression de marginalisation des formes urbaines anciennes, enclavées dans le relief et écartées des dynamiques territoriales actuelles qui privilégient les hauteurs et les volumes importants, ainsi qu'une implantation en relation avec les grandes infrastructures. Les zones d'activités le long de la RD 317 sont aujourd'hui des entités construites distinctes dont on pressent qu'elles puissent, dans un avenir proche, constituer un urbanisme continu et linéaire.

- Enjeux et pistes de réflexion

- Accompagner les mutations du territoire,
- Maîtriser les silhouettes et les qualités urbaines en rapport avec les espaces ouverts,
- Encourager et accompagner le maintien et l'évolution des paysages ouverts,
- Constituer des parcours paysagers en réseau et valoriser les éléments de nature,
- Repenser les infrastructures comme éléments de couture urbaine,
- Particularité du secteur de Fosses-Survilliers : L'agglomération constituée par Fosses, Survilliers et Saint-Witz représente aujourd'hui un enjeu de territoire et de paysage unique car situé en limite départementale de Picardie et de l'Île-de-France, il est susceptible d'organiser, par sa position de seuil, la bascule d'un territoire à l'autre.



PAYSAGE DE L'AXE DU RER D ET DE LA RD317

Source : Atlas des paysages du Val d'Oise - Application Cartélie

Plaine de Roissy-en-France, Axe de l'A1 et des aéroports

Les limites de cette unité ne sont pas nettes. Contribuer à leur lisibilité constitue d'ailleurs un des enjeux majeurs auquel devra répondre le projet de territoire et de paysage de l'est du Val d'Oise.

Le paysage ancien est un openfield typique, aux vastes étendues cultivées. Les sols de la plaine de France restent néanmoins les meilleures terres à blé d'Europe. Le réseau des voies routières et ferrées, est dense autour de l'axe de l'A1. Un échangeur vaste et complexe distribue l'aéroport Charles de Gaulle. Bien que les pistes et les dégagements perpétuent l'échelle de la plaine, l'emprise de zones d'activités, de logistiques, d'échangeurs, suscitée par l'activité des aéroports, contribue au morcellement du paysage. Les développements (principalement constitués de zones d'activités) continus le long de l'A1 ont suivi la dynamique d'expansion des aéroports et des routes dans la continuité de la conurbation parisienne. Les villages de la plaine, autrefois compacts se sont étendus par la création de vastes zones d'activités et de lotissement.

■ Enjeux et pistes de réflexion

Cette unité paysagère constitue « une entrée de ville » de l'agglomération parisienne ou du Grand Paris. ...Le pôle de Roissy est considéré comme un territoire au fort potentiel de développement. Les enjeux sont nombreux dans un site directement en contact avec la pression péri-urbaine. Un projet global doit pouvoir émerger en intégrant dans son dispositif les composantes du paysage non bâti.



PAYSAGE DE LA PLAINE DE ROISSY, AXE DE L'A1 ET DES AÉROPORTS

Source : Atlas des paysages du Val d'Oise - Application Cartélie

Le paysage communal

Saint-Witz se caractérise par une dualité de paysage :

- La butte

Cette partie, plus naturelle, se situe sur le versant Nord de la butte de Montmélian, dont la majeure partie se situe sur la commune voisine de Plailly. Elle donne naissance à des cours d'eau et des sources : le ru de la Michelette, la Fontaine Saint-Witz, la Source des Ermites.

- La plaine

Plaine alluviale de grandes cultures, elle est très artificialisée, surtout à l'Ouest, au niveau de la ZAC de la Pépinière (zones d'activités).

Premières impressions

La plupart du temps, on arrive à Saint Witz par l'autoroute A1 (sortie 7: Chantilly, Survilliers, Fosses, Ermenonville). La commune n'est pas indiquée sur le panneau de signalisation de sortie alors que c'est obligatoirement la première commune que l'on traverse.

La première image à la sortie est celle de la zone hôtelière, proche de l'échangeur, regroupant les grandes enseignes que l'on voit se développer aux abords de toutes les grandes infrastructures de France. On aperçoit le village seulement en arrière plan.

Les structures paysagères

Saint Witz apparaît comme un territoire de paysage agricole encadré, à l'Est et à l'Ouest par du bâti. Pavillonnaire d'habitation à l'Est, industriel et commercial à l'Ouest.

Au centre, l'autoroute et son échangeur.

Il y a très peu de bois mais le bois de Montmélian, qui borde la partie Est, se prolonge loin au delà des limites de la commune.

Trois structures paysagères peuvent ainsi se distinguer :

- Le paysage agricole et boisé,
- L'autoroute,
- Le bâti.

Le paysage agricole et boisé

Les surfaces boisées sont de petites tailles et, à ce titre, il apparaît important de les préserver.

Le bois Gouvat, derrière « Les Ecuries de Saint-Witz » assure une fonction de réservoir et corridor écologique. Il ouvre une perspective sur le paysage au Nord de la commune. Le chemin qui passe devant « Les Ecuries de Saint-Witz » permet de rejoindre Survilliers à pied.

La petite partie du Bois de Montmélian comprise sur la commune contient un lieu symbolique : la Fontaine Saint Witz qui était, jusqu'à l'arrivée de l'eau courante en 1962, la principale fontaine pour les habitants. La margelle de la fontaine, en arc de cercle, était surmontée d'une niche dans laquelle se trouvait une statue de la Vierge. Quelques mètres plus bas, deux bassins rectangulaires successifs, entourés d'un muret de pierres, retenaient l'eau et l'on venait y laver le linge ou se rafraîchir en pataugeant dans l'eau froide. Actuellement, elle est abandonnée et inaccessible. Un chemin, lui aussi inaccessible, passe à côté de la fontaine.

La plus grande part du paysage non bâti est occupée par les parcelles agricoles de grande culture (Céréales, colza, betteraves). C'est un paysage sans relief, caractéristique du Bassin Parisien.

La vaste pièce agricole dénommée «Les Longs Lieux» permet une respiration avec l'autoroute et sépare le village du trafic.

De l'autre côté de l'autoroute, à l'Ouest, un autre grand espace donne une large respiration et ouvre le paysage : Le Montoir Saint Nicolas. Mais très vite, les parcelles agricoles se retrouvent au contact des bâtiments des zones industrielles : l'Épine Pouilleuse, les Côtes de Guépelle.

Dans l'enceinte de la carrière de Guépelle, se trouve un paysage atypique : une colline artificielle, certainement d'anciens remblais d'extraction, délaissée et où se développe une végétation vernaculaire intéressante : Sureau, aubépine, saules, églantiers, ronces, buddleia, merisier, graminées.



LE PARCOURS DES ÉTANGS

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG

Le parcours des étangs

C'est un aménagement paysager réalisé autour d'une série de bassins artificiels de rétention des eaux de drainage et pluviales, bordé à l'Ouest par une haie, mélange d'essences locales (peupliers, bouleaux...) et d'essences d'ornement (chênes américains, viburnum opulus...). Cette haie ouvre et ferme alternativement la vue sur le paysage de la parcelle des Longs Lieux.

Cet ensemble "étang - haie" crée un écosystème intéressant et un corridor écologique reliant les bois de Vemars à ceux du Nord de la commune.

La haie sépare le village du paysage et elle protège du regard le bas du village vu de l'échangeur ou de la D16. Elle forme la limite Ouest de la partie résidentielle du village. Les étangs de pêche et le parcours sportif créés depuis 2003 constituent un aménagement paysager de qualité, une zone de promenade et de détente.



Les voies de communication dans le paysage

L'autoroute est une véritable tranchée qui traverse et coupe le paysage.

C'est aussi un échangeur qui distribue les usagers de l'autoroute dans le paysage de la commune.

A Saint Witz, l'autoroute traverse la commune en son milieu. L'échangeur est positionné exactement au centre. Elle partage le territoire communal en deux et, sur une vue aérienne, on peut alors observer que la plupart des bâtiments se sont installés le plus loin possible de cette infrastructure, jusqu'aux bords extrêmes de la commune : le village sur la bordure Est, les zones industrielles au Nord et à l'Ouest.

Bien qu'étant en plein centre de la commune, l'échangeur est peu visible quand on circule au sein sur le territoire. Seul le pylône à proximité des péages est repérable.

La RD317 et la voie de chemin de fer en bordure Ouest de la commune définissent et enserrant la zone industrielle de Fosses-St Witz et la zone d'activités de la Pépinière.

La D317 est reliée au village par la D10 et la D16 via l'échangeur de La Fosse Hersent. La D16 est beaucoup plus fréquentée par les camions que ne l'est la D10. Elle dessert également la zone industrielle de Fosses-Saint-Witz à partir de l'autoroute.

Ci-contre la comparaison, entre la photo aérienne actuelle et la photo aérienne virtuelle sur laquelle est effacée l'autoroute, permet de mieux apprécier les structures paysagères et la cohérence des cheminements anciens.



PHOTO AÉRIENNE ACTUELLE

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG



PHOTO AÉRIENNE SANS AUTOROUTE

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG

+ C. Organisation et composantes urbaines



FORMATION DE L'ESPACE URBAIN



Avant 1970

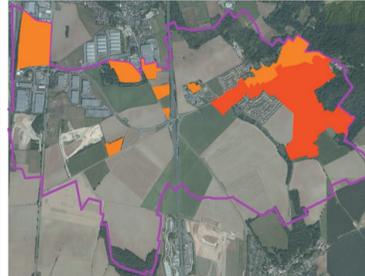
Saint-Witz est un village de moins de 500 habitants qui comprend quelques maisons, principalement installées le long de la rue de Paris.

A l'Ouest, la cartoucherie (NCS Pyrotechnie et technologies) est déjà présente (l'entreprise a été créée en 1903).



1970-1975

Ces années correspondent au démarrage du nouveau village avec la construction du lotissement des Moulins de Saint-Witz, l'installation du premier hôtel à l'Est de l'autoroute (hôtel Kyriad aujourd'hui), de l'hôtel Novotel et de quelques activités à l'Ouest, et le développement de la zone d'activités Fosses - Saint-Witz, en limite Nord-ouest du territoire.



1975-1982

Cette période voit arriver l'urbanisation du Domaine de Montmélian avec ses 5,6 hectares, correspondant à la plus grosse expansion de la tâche urbaine. S'y incorporent de nouveaux équipements municipaux dont le lycée Léonard de Vinci.

La surface résidentielle est multipliée par 4,5, tandis que triple quasiment l'ensemble des surfaces urbaines.

Néanmoins, on note que durant cette période, les surfaces à vocation d'activités évoluent peu.



1992-2002

Les surfaces urbaines résidentielles n'ont pas évolué.

On constate par contre l'extension de la zone d'activités Fosses - Saint-Witz (zone d'activités de la Pépinière) et la construction de la ZAC de Guépelle. Au total les surfaces économiques sont multipliées par 2 ; ce qui fait augmenter les surfaces urbanisées (résidentielles et économiques) de 35%.



2002-2014

Les surfaces urbaines résidentielles progressent fortement (+ 25%) avec les opérations Les Longs Lieux (Maisonneraie 1) et La Grande Fontaine (Maisonneraie 2) ; parallèlement, la zone hôtelière a également terminé son urbanisation. On note l'arrivée d'une nouvelle activité le long de l'A1, côté Ouest.

L'ensemble des surfaces urbaines augmentent alors de 18% par rapport à 2002, de 60 % par rapport à 1992 (indice 100 en 1992, indice 160 en 2002).

MORPHOLOGIE URBAINE

Les perceptions de l'espace urbain : le traitement des entrées de ville

L'entrée de ville signale le passage dans un paysage différent. C'est la première image que l'on a du village.

■ L'entrée Ouest, venant de l'autoroute.

C'est la principale entrée de ville et elle se situe sur l'échangeur.

Les automobilistes arrivent de Paris ou de Lille où ils ont roulé sur un ruban goudronné sans trop faire attention au paysage.

Saint-Witz commence avec l'image de l'échangeur. Puis très vite, celle de la zone hôtelière sur la gauche opposée à une parcelle agricole sur la droite puis vient la haie-barrière qui cache le stade du lycée.

Le village reste longtemps dissimulé par la haie qui borde la promenade des étangs. Quant au bas du village, il est invisible. On aperçoit seulement le haut et la tour de télécommunication.

A cet endroit, la RD10 et les équipements qui la bordent forment une vraie frontière entre le Nord (zone hôtelière, lotissements) et le Sud (lycée, promenade des étangs).



ENTRÉE DE VILLE OUEST

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG

■ L'entrée Est, par la D126 venant de Plailly.

De ce côté, on atteint Saint-Witz, après la montée en S du flanc Nord de la butte de Montmélian.

L'entrée dans le village se fait pratiquement au "col". Cette entrée est celle du territoire communal mais aussi celle du département du Val d'Oise, de la région Île-de-France et de l'Agglomération Roissy-Pays de France.

A la différence de l'entrée par l'échangeur, on entre directement dans le tissu bâti par la rue de Paris, ce qui donne une impression d'urbanité beaucoup plus forte. D'autant que la route est bordée par un mélange hétéroclite d'habitat ancien et moderne.



ENTRÉE DE VILLE EST

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG

Patrimoine

Patrimoine bâti

Sources : Saint Witz à travers l'Histoire, Anne Marie Weisse et Marie-France Minaud, 2004 / saint-witz.fr

L'histoire côtoie la modernité dans le paysage de Saint-Witz. En effet, on recense plusieurs sites historiques :

- La **carrière du Guépelle**, site géologique datant de plus de 40 millions d'années,
- La **Fontaine Saint Witz**,
- Le **phare aéronautique**, situé centre du village, près du moulin. Il servait, au début de l'histoire de l'aviation, comme point de repère sur le trajet Le Bourget-Bruxelles. Il était le dernier repère avant l'aéroport du Bourget.
- La **Chapelle Notre-Dame de Montmélian**, aussi appelée Chapelle Charles Péguy, située au sommet de la butte de Montmélian, dans l'enclave de Mortefontaine mais accessible uniquement par Saint-Witz. Construite en 1864, la chapelle a été conçue dans un style néo-gothique en remplacement de l'ancienne église de Saint-Witz, tombée en ruines. Elle est l'objet chaque année, au Printemps, d'un pèlerinage en commémoration du miracle de Saint-Rieul : il y aurait, dit-on, abattu une statue païenne en la touchant du bout de son bâton. Le poète, Charles Péguy y aurait également passé l'avant dernière nuit de sa vie avant de mourir à Villeroy.
- L'**ancienne école apostolique** : Cette grande villa située sur la butte de Montmélian, en face de la nouvelle chapelle Notre-Dame date des années 1860. Ce fut d'abord une école puis, au début de la seconde guerre mondiale, l'armée française la réquisitionna pour l'utiliser comme hôpital. Après l'armistice de juin 1940, elle servira successivement de foyer pour réfugiés et orphelins, colonie de vacances et caserne allemande. Elle est transformée en collège en 1955 puis abrite le Foyer Educatif de Montmélian. Celui-ci fermera en 1998 et ce sont 36 logements qui seront aménagés dans cette ancienne école. Le style est éclectique, rappelant à la fois les bâtiments agricoles de la région de la période autour de 1900 et les pavillons banlieusards d'époque, avec un mariage de meulière, de briques rouges et de colombages à l'alsacienne.
- La **tour Carrée de Montmélian** (qui se situe dans l'enclave de Mortefontaine) : Tour fortifiée rectangulaire édifée vers 1205, seul vestige du manoir des Seigneurs de Vernon du 13^e siècle. Délaissée après sa destruction dans le contexte des guerres de religion vers la fin du 16^e siècle, elle fut par la suite transformée en carrière de pierres, mais des vestiges subsistent.
- L'**ancien moulin** : La butte naturelle de Montmélian possédait autrefois bon nombre de moulins-tours. Il ne reste qu'un exemplaire de moulin à vent.
- Le **monument aux morts** : Le monument aux morts (parvis de la nouvelle chapelle), est dédié aux soldats tombés sur le champ d'honneur lors de la 1^{ère} guerre mondiale. La statue est d'une qualité peu commune pour un tout petit village comme Saint-Witz l'était à l'époque.
- Le **lavoir** : Datant du 19^e siècle, il a été aménagé à l'emplacement de la source de la Fontaine aux Chiens qui avait alimenté la plupart des habitants de Saint-Witz en eau potable jusqu'en 1962, année de l'installation de l'eau courante.



LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-MONTMÉLIAN

Source : Saint-witz.fr / Crédit : C. Beliant



MOULIN

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG



LE LAVOIR

Source : Saint-witz.fr / Crédit : C. Beliant



ANCIENNE ÉCOLE APOSTOLIQUE

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG



MONUMENT AUX MORTS

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG



Est du Montoir Saint-Nicolas I	1032	Paléolithique
Est du Montoir Saint-Nicolas II	1033	Néolithique
L'Ecu d'Or I	1034	Néolithique
L'Ecu d'Or II	1035	Paléolithique
Est du Montoir Saint-Nicolas II	1036	Néolithique
Le Saule Gouffé	1037	Néolithique
Les Hantes	1038	Néolithique
Les Longs Lieux II	1039	Paléolithique
Les Longs Lieux III	1040	Néolithique
Péage A1 II	1041	Néolithique
Vignolle II	1042	Néolithique
Vignolle III	1043	Paléolithique
Le Colombier ou La Bezace	1044	Histoire indéterminée
Etang de la Masure	1045	Histoire indéterminée
Etang de Saint-Denis	1046	Histoire indéterminée
Fontaine L'Enfresne	1048	Histoire indéterminée
Fosse aux Boucs	1049	Histoire indéterminée
L'Ecu d'Or	1050	Histoire indéterminée
La Butte aux Bergers	1051	Moyen Âge ?
La Cave Papelard	1052	Histoire indéterminée
La Croix aux Pèlerins	1053	Histoire indéterminée
Fontaine de la Muette	1054	Histoire indéterminée
La Pissotte	1055	Histoire indéterminée
Gourval	1056	Histoire indéterminée
Le Gué d'Orient	1057	Histoire indéterminée
Croix	1059	Histoire indéterminée
Le Puits Marais	1060	Histoire indéterminée

Les Hermites	1061	Histoire indéterminée
Les Marnières	1062	Histoire indéterminée
La Muette	1063	Moderne



LE TISSU URBAIN : ÉVOLUTIONS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES ET RESSOURCE FONCIÈRE ACTUELLE

Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers depuis les 10 dernières années

De 2008 à 2019, les surfaces urbaines ont très peu évolué. La plupart des évolutions se sont faites au sein de la zone urbaine existante ne consommant pas d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Seuls deux constructions, à vocation d'activités économiques, ont été réalisées hors de la limite urbaine actuelle. Elles sont toutes deux situées le long de l'autoroute A1, côté Ouest.

Cette consommation représente environ 2ha de terres auparavant agricoles.





Capacité de densification et de mutation des espaces bâtis - Cartographie et quantification

Le cas particulier du tissu Wézien : le parcellaire figé des lotissements

Le territoire urbain de Saint-Witz est essentiellement composé de lotissements.

Le lotissement des Moulins est très dense et n'offre pas de capacité résidentielle supplémentaire.

Maisonneraie 1 (opération Les Longs Lieux) est un secteur un peu moins dense, mais qui ne possède aucune dent creuse. Par ailleurs, des divisions parcellaires en vue d'une densification n'y sont pas envisageables car cela détruirait la cohérence urbaine et paysagère de l'ensemble. Le cas est le même pour l'opération Maisonneraie 2 (opération La Grande Fontaine), qui est plus dense encore.

Le secteur du Domaine de Montmélian est moins dense et pourrait, en théorie, offrir une certaine capacité de densification. Les maisons sont construites sur des terrains qui varient entre 800 et 1800 m². Néanmoins, le quartier offre aujourd'hui un paysage urbain de belle qualité qui tient essentiellement à sa parfaite intégration au milieu boisé de la butte de Montmélian. Les terrains sont arborés et très verdoyant. On peut apprécier aussi une certaine rigueur de l'architecture du quartier : le Domaine est composé à partir de modèles originelles de maisons qui ont été conçus dans un esprit de cohérence. Le PLU n'interdit pas la division parcellaire néanmoins le Domaine est régi par un statut particulier "le groupement d'habitation" qui limite fortement les divisions foncières. Il faut également admettre que le secteur présente un urbanisme particulièrement figé qui n'offre pas de possibilité de densification.

Le PLU ne peut donc compter sur la densification de ces secteurs pour assurer le développement urbain.

Des poches urbaines qui se sont densifiées

Si les tissus parcellaires des lotissements interdisent de véritables capacités de densification et de mutation, le centre du village offrait encore, lors de l'établissement du PLU précédent (carte ci-contre), quelques poches encore non construites.

Ces secteurs ne sont aujourd'hui plus disponibles :

- Secteur 1 et 2 (terrains qui entourent l'ancienne ferme du village (AE 1p), rue de Paris) : Suite à un projet de reprise de l'activité agricole, ces terrains ne sont plus pertinents pour l'accueil d'une densification résidentielle.
- Secteur 3 et 4 (parcelles n° AE 22, AB 304 et AB 298p entre la rue du Haut de Senlis et la rue de la Fontaine aux Chiens) : ces secteurs sont en cours de densification. Ils ont fait l'objet de deux projets de logements collectifs qui sont pour l'un livré et pour l'autre, en cours de livraison.
- Secteur 5 (partie de la parcelle n° AD 11 face au lycée) : la mairie prévoit ici l'implantation d'un nouvel équipement sportif (un terrain de padel est à l'étude). Le site n'est donc plus disponible à la densification.



PLAN DES DENTS CREUSES DU PLU PRÉCÉDEMMENT EN VIGUEUR

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG

- Secteur n°6 (parcelles n° B 943, 942p et 981 avenue des Joncs) : Ce secteur est encore disponible sur le plan mais il fait l'objet d'un projet d'implantation d'une résidence intergénérationnelle dont le permis a été déposé fin 2019.



La question de la mutation de la zone d'activités Fosses - Saint-Witz

La zone industrielle de Fosses - Saint-Witz, à cheval sur les deux communes, est devenue inadaptée et difficile d'accès pour les camions. Elle est en voie de devenir moins logistique, plus tertiaire et commerciale. La question d'une mutation en vue d'une reconversion résidentielle peut se poser du fait de sa proximité avec la gare de Surveilliers - Fosses.

Néanmoins il existe plusieurs préalables à cette mutation.

Le projet de mutation demande une action publique importante qui dépasse la seule volonté des propriétaires des terrains de la zone d'activités, mais qui ne peut pas non plus être portée uniquement par la commune.

Le devenir de la zone, sa cohérence future, et son rôle d'entrée d'agglomération concernent un ensemble aggloméré qui comprend en plus de Saint-Witz, Fosses, Surveilliers et Marly.

C'est donc un projet à long terme qui doit être envisagé à l'échelle de la CARPF.

La densification des espaces d'activité

Les zones d'activités de Saint-Witz sont pratiquement toutes à saturation. Seule la zone qui borde l'Ouest de l'autoroute A1 possède encore quelques disponibilités. Celles-ci représentent un potentiel d'environ 1,6ha.

- Limite de la zone urbaine
- Potentiel de densification
- Limite communale

BILAN	Surface en m ²
Potentiel en dent creuse à vocation résidentielle	0m ²
Potentiel en dent creuse à vocation économique	16 000m ²



L'OCCUPATION DU SOL : LE MOS

Le Mos (Mode d'occupation du sol) est un atlas cartographique numérique de l'occupation du sol de l'Île-de-France établi par les services de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France. Actualisé régulièrement depuis sa première édition en 1982, le millésime 2017 est celui utilisé dans le cadre de la présente étude.

Il donne une indication de l'occupation du sol à un instant T.

Néanmoins, il existe quelques différences entre les classifications définies par le Mos, réalisées par interprétation de photos aériennes et la réalité du terrain.

Pour avoir une connaissance plus fine de l'occupation du sol en 2017, quelques ajustements ont été nécessaires. Par exemple, le Mos classe les voies internes aux zones, notamment d'activités, en catégorie « transports » tandis que ces voies constituent des espaces urbanisés constitutifs de la zone d'activité à laquelle ils appartiennent.

Le tableau ci-contre détaille les évolutions quantitatives, par espaces, entre la base brute du Mos et sa mise à jour.

Les pages suivantes localisent les évolutions portées avec une cartographie avant/après. Chaque changement s'accompagne d'un numéro qui justifie les raisons de cette évolution (tableau ci-dessous).

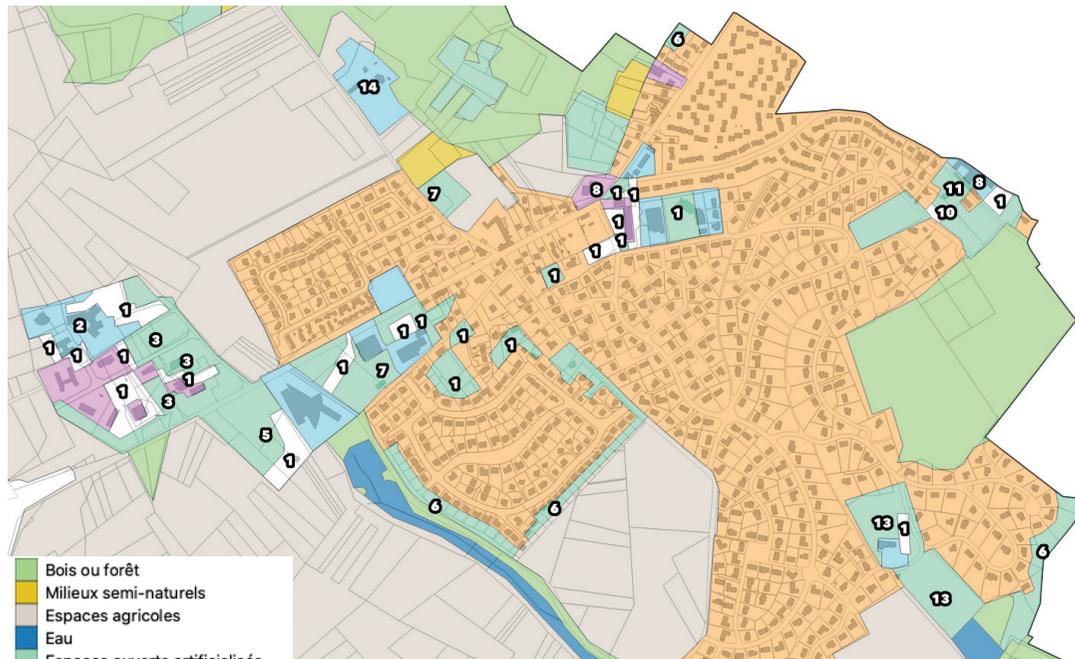
1	Espace urbanisé interne aux zones (voiries internes, espaces plantés de la zone...)
2	Ce ne sont pas des équipements mais des activités hôtelières et de restauration - reclassement sous la nomenclature n°8
3	Partie de la zone urbanisée à vocation d'activités hôtelières et de restauration - reclassement sous la nomenclature n°8
4	Secteur urbanisé où est désormais implantée une activité (bâtiment+ zone de stationnement) - reclassement sous la nomenclature n°8
5	Stade - reclassement sous la nomenclature n°9
6	Jardins individuels de pavillons - reclassement sous la nomenclature n°6
7	Tennis - reclassement sous la nomenclature n°9
8	Habitat collectif - reclassement sous la nomenclature n°7
9	Habitat collectif en cours de réalisation - reclassement sous la nomenclature n°7
10	Cimetière et ateliers municipaux - reclassement sous la nomenclature n°9
11	Maison individuelle - reclassement sous la nomenclature n°6
12	Tennis privatif - reclassement sous la nomenclature n°7
13	Plaine de jeux (tennis, stade...) - reclassement sous la nomenclature n°9
14	Centre équestre - reclassement sous la nomenclature n°3

OCCUPATION DU SOL	
BASE MOS	MOS APRES
2017 IAU	MISE A JOUR

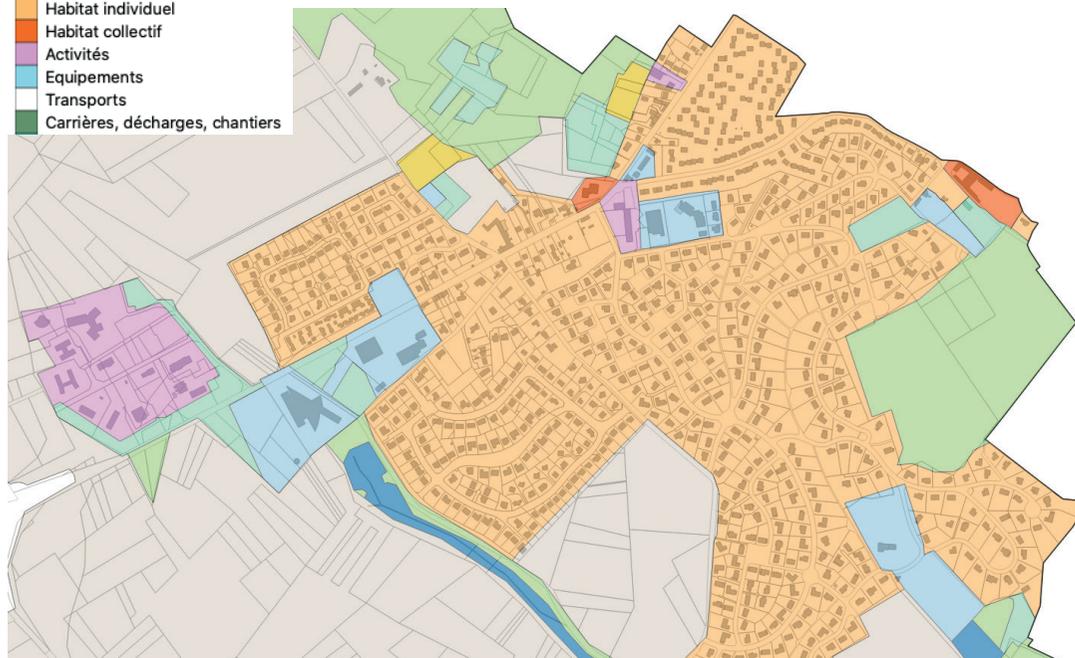
ESPACES AGRICOLES, FORESTIERS ET NATURELS				
1	Bois ou forêt		49,4	49,4
2	Milieux semi-naturels		35,3	35,3
3	Espaces agricoles		406,7	408,8
4	Eau		4,4	4,4
TOTAL			495,9	497,9
ESPACES OUVERTS ARTIFICIALISES				
5	Espaces ouverts articialisés		54,2	40,5
TOTAL			54,2	40,5
ESPACES CONSTRUITS ARTIFICIALISES				
6	Habitat individuel		89,2	93,6
7	Habitat collectif		0	1,1
8	Activités		45,9	66,3
9	Equipements		7,5	11,5
10	Transports		48,5	30,9
11	Carrières, décharges, chantiers		23,8	22,7
TOTAL			214,9	226,1
TOTAL COMMUNE			765	765

$$6 + 7 = 94,7 \quad \text{ESPACES D'HABITAT EN 2017}$$

$$6 + 7 + 8 + 9 = 172,53 \quad \text{ESPACES URBANISES "AU SENS STRICT" EN 2017}$$

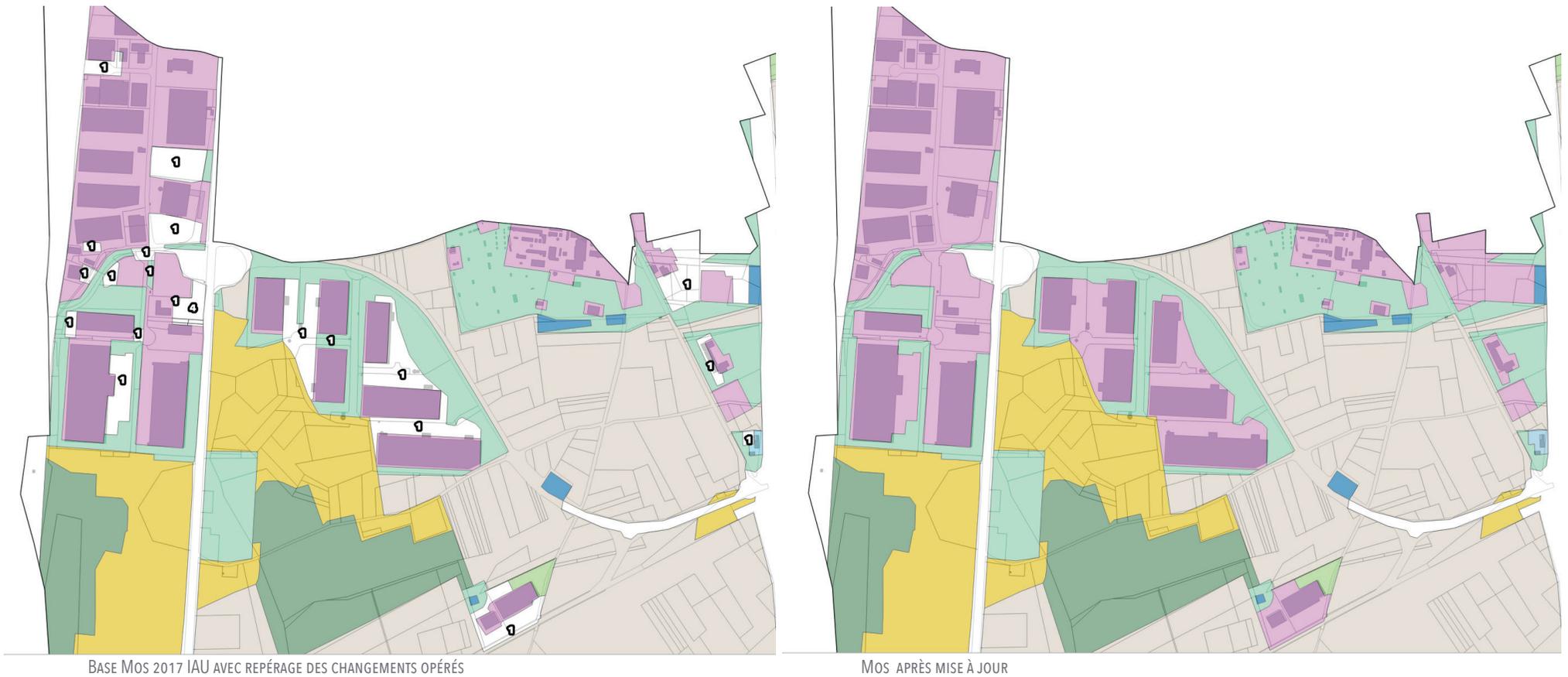


BASE MOS 2017 IAU AVEC REPÉRAGE
DES CHANGEMENTS OPÉRÉS

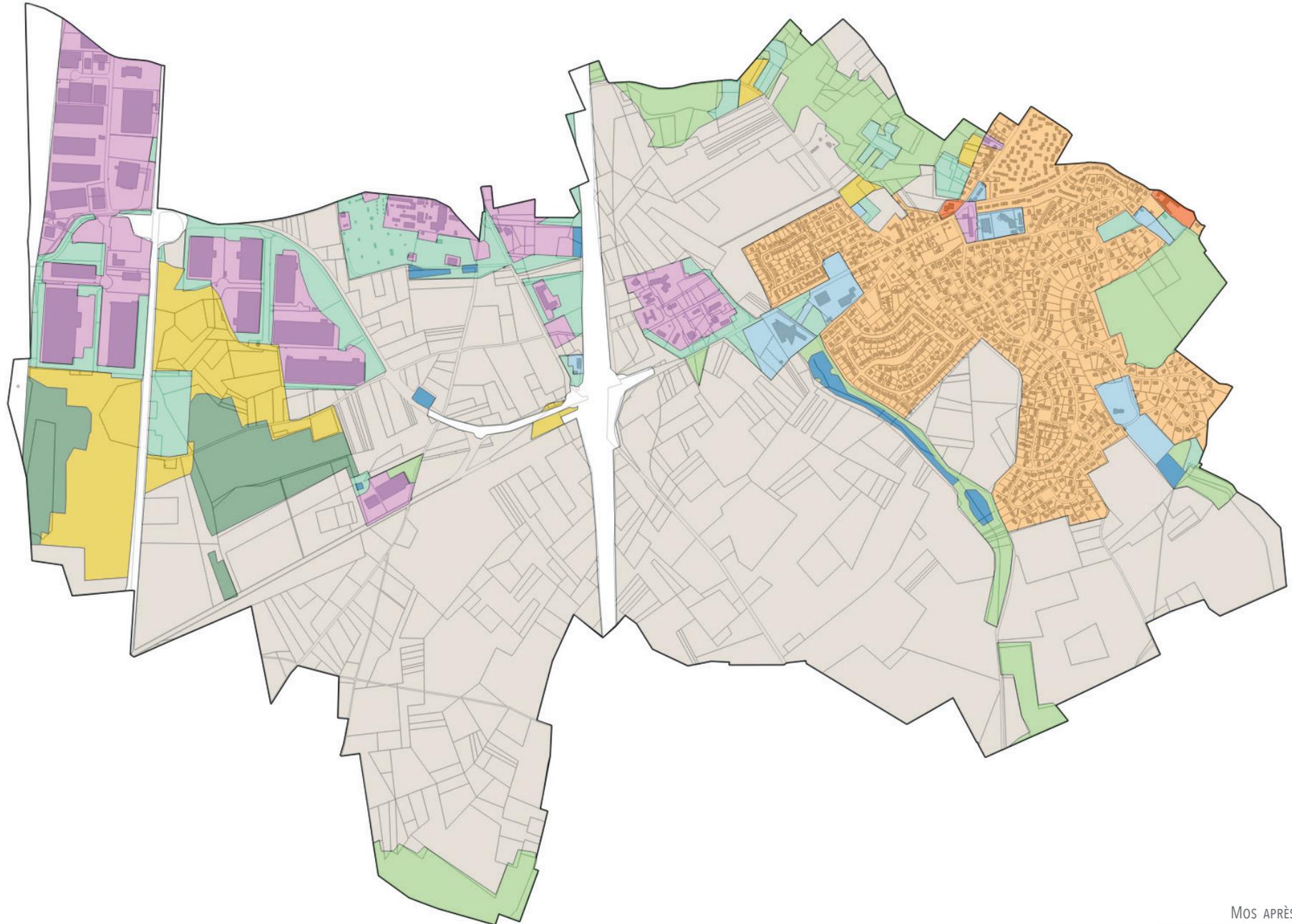


MOS APRÈS MISE À JOUR





- Bois ou forêt
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau
- Espaces ouverts artificialisés
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Activités
- Equipements
- Transports
- Carrières, décharges, chantiers



FONCTIONNEMENT URBAIN ET COHÉSION SOCIALE

Équipements et services

La commune est bien pourvue en équipements.

Elle dispose d'une mairie relativement vétuste et dont la taille est aujourd'hui insuffisante pour le village. La municipalité envisage la création d'une nouvelle mairie.

La commune est aussi équipée d'une salle polyvalente qui a été rénovée, la salle Maurice Joulou, d'une capacité de 100 personnes et d'un très récent espace culturel « La Tuilerie » comprenant une bibliothèque, une médiathèque, une salle de spectacle, une école de musique.

Concernant les équipements scolaires, la commune dispose :

- d'une crèche,
- d'un groupe scolaire (Jane du Chesne) composé d'une école maternelle et d'une école primaire,
- d'un accueil de loisirs,
- d'un Lycée général et technologique "Léonard de Vinci" qui accueille près de 600 élèves.

Les collèges les plus proches se situent à Louvres, Marly-la-Ville et Mortefontaine (privé). Les autres lycées sont à Louvres et Mortefontaine. Tous deux sont des institutions privées.

La commune est actuellement en cours d'étude pour la construction d'une maison de l'enfance qui libérera des locaux dans l'école primaire et dans la maternelle. Cela permettra ainsi de libérer deux classes en maternelle et 2 classes en primaire.

Saint-Witz dispose également d'équipements sportifs et de loisirs :

- un stade de football et d'athlétisme, avec vestiaires,
- un complexe sportif avec : Dojo, salle de danse, gymnase,
- un parcours de santé,
- une plaine de jeux,
- un skatepark,



LOCALISATION DES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DE LA COMMUNE

Source : Géoportail

MOBILITÉS ET STRUCTURE URBAINE

Document de référence en matière de mobilité

Le Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France a été adopté en 2014. Il définit, à l'horizon 2020, les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour les déplacements tant des personnes que des biens. Les grandes orientations en sont les suivantes :

- ▶ Améliorer le fonctionnement et la qualité des transports collectifs,
- ▶ Structurer le territoire par un réseau de pôles d'échange,
- ▶ Organiser l'espace public afin de prendre en compte tous les modes de déplacement,
- ▶ Mieux intégrer les transports de marchandises.

Si les dispositions du PDUIF sont intégrées dans le SCOT de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, celle-ci qui pourrait cependant initier la mise en place d'un comité local chargé d'élaborer un Plan Local de Déplacements. Ce PLD contribuerait à l'organisation des déplacements à l'échelle du bassin de vie de la Communauté d'Agglomération.

Réseau routier

Saint-Witz est desservi par plusieurs départementales telles que la RD16, la RD10, la RD317 et la RD126, ainsi que par l'autoroute A1.

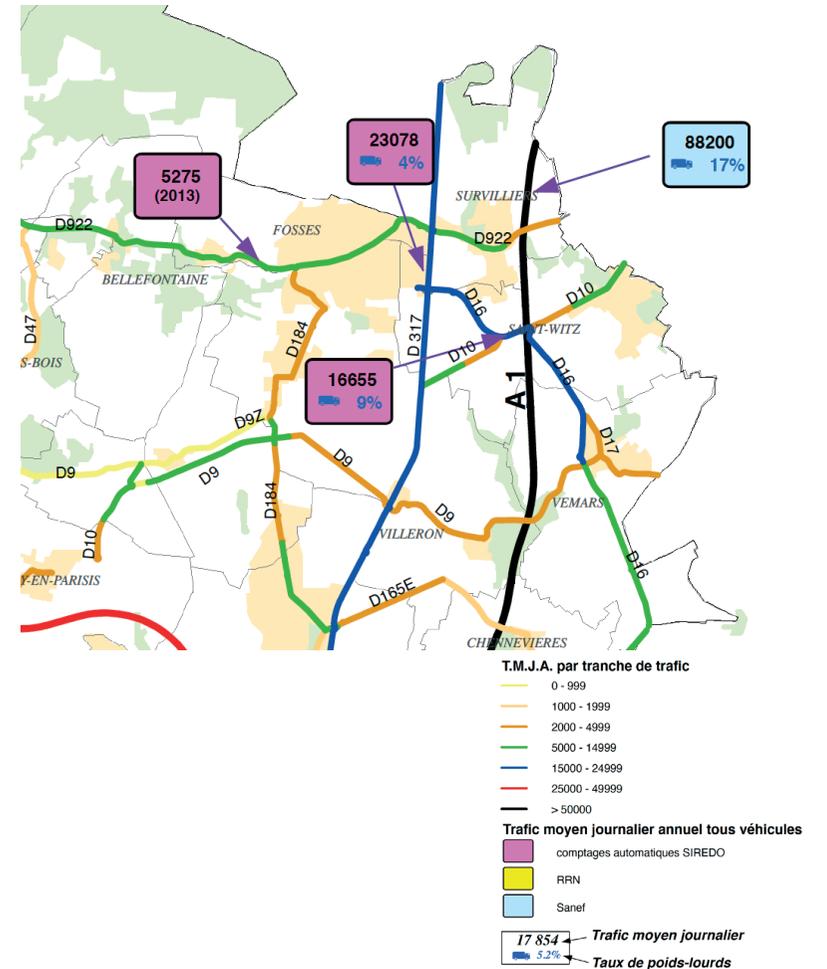
L'A1, axe majeur à l'échelle nationale reliant Paris à Lille, traverse la commune en son milieu, scindant le territoire en 2 parties. Les RD317 et RD16 sont également des sous-axes importants de la commune.

Ces trois voies sont classées "Routes à grande circulation". Elles sont donc soumises aux dispositions de l'amendement Dupont (Art. L111-6 du Code de l'Urbanisme) limitant la constructibilité aux abords de ces voies.

La commune est soumise à un trafic de transit important.

Le cœur du village est traversé par la RD10 (rue de Paris) qui supporte des flux se dirigeant vers l'Oise, dont notamment des poids lourds.

- La RD 10 (entre la RD 16 et la rue André Berson) >> 9550 véhicules/jour dont 3% de poids lourds (chiffres 2014)
- La RD 16 (entre la RD 317 et la bretelle A1) >> 16655 véhicules/jour dont 9% de poids lourds (chiffres 2018)
- La RD 16 (entre la bretelle A1 et la RD 9 à Vémars) >> 19050 véhicules/jour dont 3% de poids lourds (chiffres 2015)



EXTRAIT DE LA CARTE DES COMPTAGES ROUTIERS 2018

Source : Département du Val d'Oise - valdoise.fr

Réseau aérien

Saint-Witz est situé à 9 km au nord de l'aéroport Roissy-Charles-De-Gaulle.

Malgré la proximité relative du secteur aéroportuaire, le territoire communal n'est pas concerné par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport.

Réseau ferroviaire

Le territoire de la commune de Saint-Witz est traversé par les emprises de la ligne ferroviaire Paris Nord - Lille.

La commune ne compte pas de gare sur son territoire mais elle se situe à proximité immédiate, au nord-ouest du territoire, de la gare de Survilliers-Fosses, desservie par la ligne D du RER. Elle permet de rejoindre le centre de Paris en un peu moins de 40min.

■ Projet de liaison Roissy-Picardie

La commune est concernée par le faisceau retenu pour la réalisation de la nouvelle liaison ferrée Roissy-Picardie, qui doit permettre un accès ferroviaire direct entre la Picardie, le Nord-est du Val d'Oise et la gare de Roissy TGV-aéroport CDG Terminal 2.

Le faisceau traverse l'autoroute A1 au niveau de la commune de Vémars et se dirige au sud de la zone urbanisée ouest de la commune (Zone industrielle Fosses-St-Witz) jusqu'à se raccorder sur la ligne existante Paris-Creil.

Bus

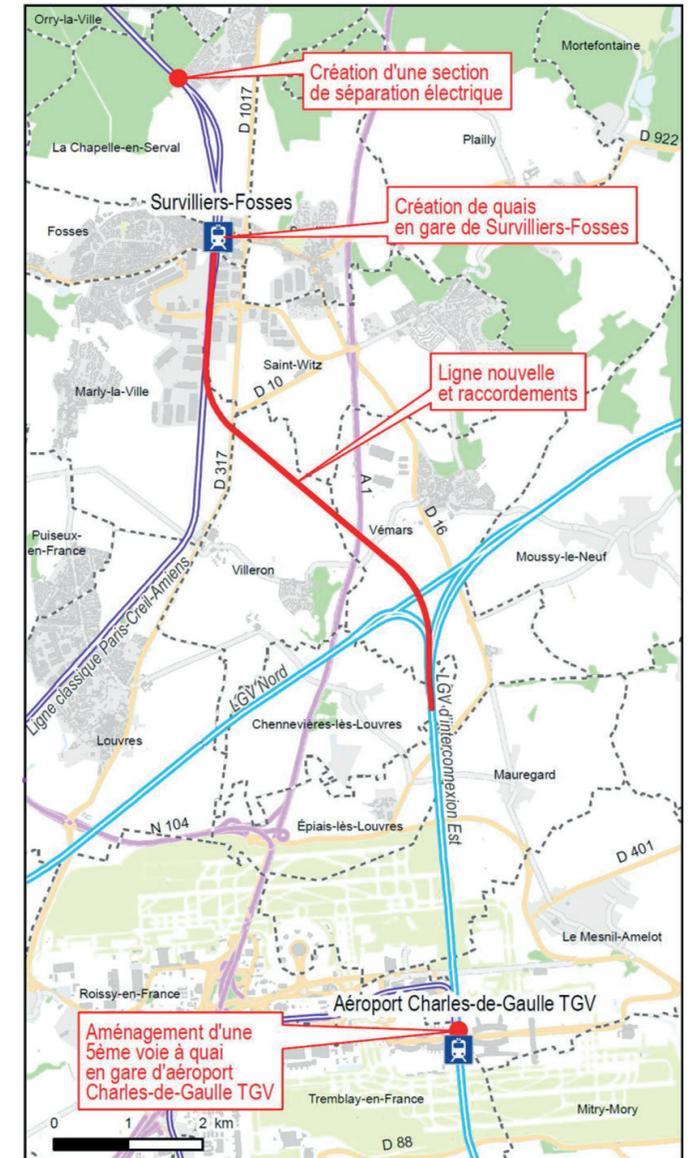
2 lignes régulières :

- 95-01 : Roissypole RER - Luzarches SNCF du lundi au vendredi entre 4h43 et 21h22.
- 95-01 : Desserte des zones d'activités du lundi au vendredi entre 5h30 et 20h30.

Ces deux lignes ne circulent pas le week-end et jours fériés.

6 lignes de transport scolaire :

- R 106 : Goussainville Calvaire/ Mortefontaine Inst. St. Dominique
- R 107 : Puiseux Gymnase - Mortefontaine Institut Saint Dominique
- R 109 : Vémars Centre / Mortefontaine Inst. St. Dominique
- R 112 : Marly la Ville Collège F. Dolto/ Saint Witz Piscine
- R 113 : Saint-Witz Lycée L. de Vinci/ Roissy en France Bergerie



PROJET DE LIGNE ROISSY-PICARDIE

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG



- R 114 : Saint Witz Treize Saules/ Senlis Collège A.M. Javouhey - Lycées St Vincent - A. D'Inville

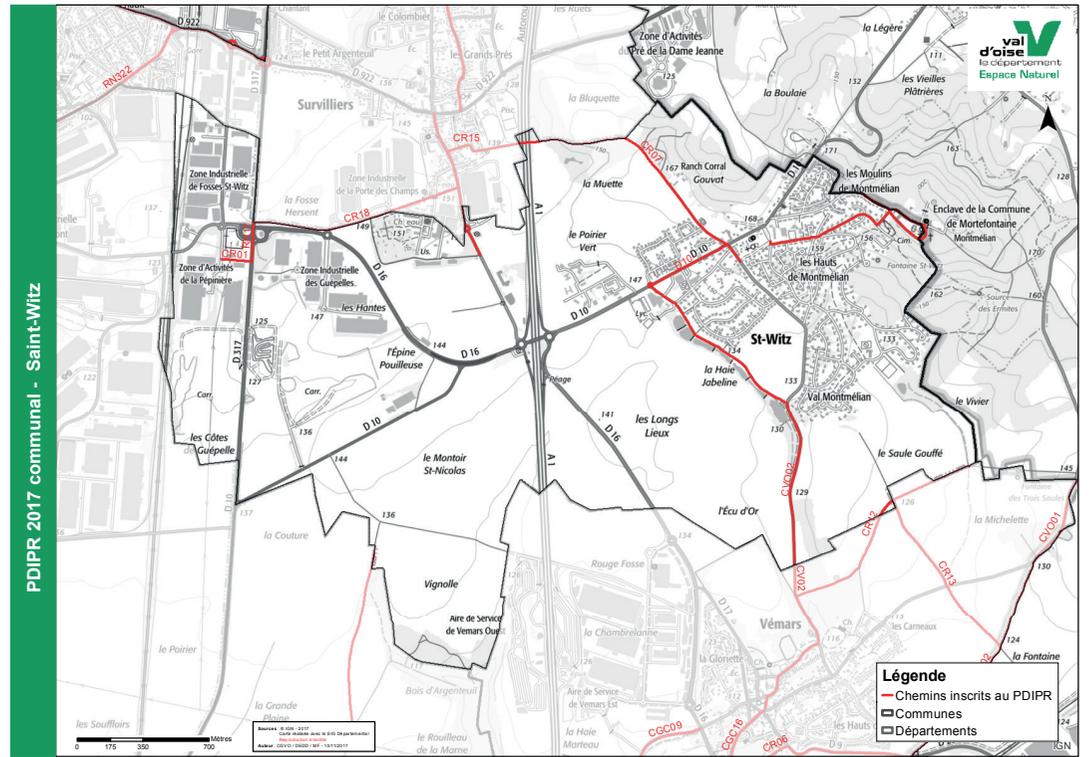
Déplacements doux

Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du Val d'Oise identifie des réseaux d'itinéraires de randonnée pédestre à protéger.

Sur Saint-Witz, deux chemins sont inscrits au PDIPR.

- Le premier vient de Vemars au Sud, emprunte la promenade des étangs puis rejoint « Les Ecuries de Saint-Witz » par le Pavé des Hermites, continue vers Survilliers en passant sous l'autoroute puis vers la Chapelle en Serval (et donc le Parc Naturel Régional) au Nord. Ce chemin est également identifié comme piste équestre dans sa partie Vemars - « Les Ecuries de Saint-Witz ».
- Le second chemin rejoint celui-ci par la sente d'Enfresne et va vers la chapelle de Montmélian par la rue de Montmélian.

Il existe également plusieurs variantes des chemins ci dessus ainsi qu'un chemin dans le bois de Montmélian près de la Fontaine Saint-Witz.



LOCALISATION DES CHEMINS INSCRITS AU PDIPR SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

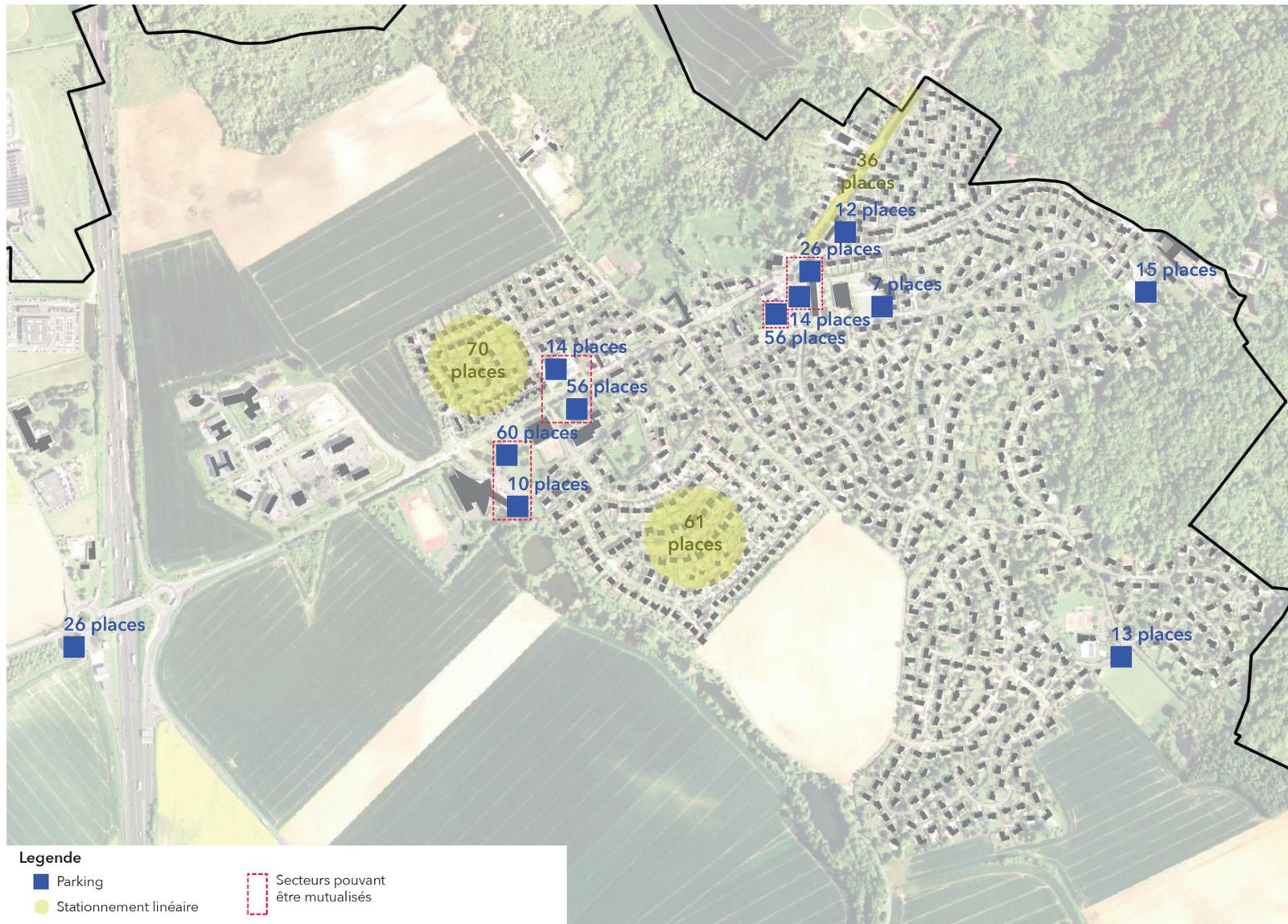
Source : PDIPR - Valdoise.fr

Capacités de stationnement

Avec ses équipements, notamment à destination des jeunes, et avec sa zone hôtelière, la commune est assez bien pourvue en places de stationnement des vélos. Pour ce qui est des véhicules électriques, la mairie a prévu un câble d'alimentation public aux abords de son nouvel espace culturel La Tuilerie.

Le tableau ci-dessous reporte le nombres de places de stationnement 2 roues pour les différents équipements publics et hôtels. La carte ci-contre recense quant à elle les capacité de stationnement public des véhicules motorisés sur la commune.

STATIONNEMENT VELO	Lycée	30	Cimetière	0	Hôtel Golden tulip	0	Rest. Campanile	0	Stade foot	
	Tennis	6	Centre commercial	0	Rest. La boucherie	0	Hôtel fasthotel	0	fosse aux boucs	0
	Complexe sportif	8	Vigne au maire église	0	Rest. Courtepaille	0	Hôtel B&B	0	École	0
	Espace culturel la tuilerie	12	McDonalds	4	Rest. Del Arte	0	Piscine Breguet	10	Foyer rural	0
	Mairie médiathèque	5	Hôtel Formule	1	Hôtel Première classe	0	Stade Guy Drut	0	Total	75



CAPACITÉS DE STATIONNEMENT DES VÉHICULES MOTORISÉS ET POSSIBILITÉS DE MUTUALISATION

+ D. Portrait socio-économique du territoire



LA DÉMOGRAPHIE

Dynamiques démographiques supra-communales

Source : SCOT Roissy Pays de France - Tome 2 - 2019

"Le territoire de la CARPF compte 345 938 habitants, et connaît une dynamique démographique positive, liée au solde naturel, malgré un solde migratoire négatif. [...] L'indice de jeunesse du territoire est égal à 2,13, contre 1,5 pour la médiane francilienne. L'agglomération compte 154 150 habitants de moins de 30 ans soit près d'un sur deux. Le rajeunissement de la population s'accompagne d'une sous-représentation des seniors, bien que cette tranche soit en légère augmentation. La composition des ménages se traduit par un nombre important de familles, avec un moindre desserrement des ménages, une taille moyenne des ménages élevée et une forte présence de familles monoparentales, facteur de fragilité."

Saint-Witz ne fait pas partie des polarités du territoire du SCOT. La commune fait partie d'un ensemble de communes qui " ont une population inférieure à 7 500 habitants, bien que certaines d'entre-elles, comme Roissy-en-France ou le Mesnil-Amelot, présentent une forte concentration d'activités économiques qui les caractérisent plus que leur poids en résidents.

Au sein de cet ensemble, la population s'est globalement maintenue entre 2009 et 2014 (+0,12 %) avec toutefois des dynamiques contrastées. La majorité de ces communes a connu une évolution positive comprise entre 0 et 10 %, cependant, sur la dernière période, sept d'entre-elles voient leur population diminuer alors que sept autres connaissent une augmentation de leur population supérieure à 10 %. La réalisation d'opérations immobilières a une incidence plus importante sur cette catégorie de communes en raison de leur population moins élevée."

Portrait de la population communale

Évolution démographique

En 2016, la commune de Saint-Witz comptait 2387 habitants pour une superficie totale de 766 hectares, soit une densité de 311 habitants par km². L'évolution démographique communale est très atypique et relativement saccadée.

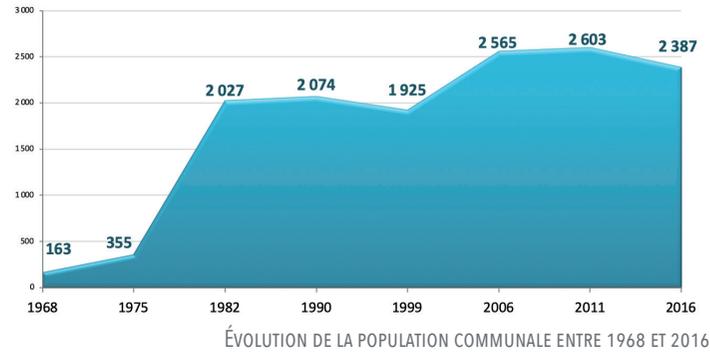
Entre 1975 et 1980, la commune subit une augmentation de sa population de près de 470% (28% en moyenne par an) passant de 355 à plus de 2000 habitants en moins de 10 ans. Après cette période, la croissance connaît un léger ralentissement dans les années 90 et repart fortement au début des années 2000 (+33% en 6 ans). Un regain toutefois modéré au regard de la période 75-82.

Cette évolution particulière est en rapport direct avec la construction des différents lotissements. C'est la périurbanisation et le développement de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, qui, dès les années 75/80, vont booster la démographie Wézienne et donneront son aspect au village. Entre 1999 et 2008, ce sont les lotissements Maisonneraie I et Maisonneraie II qui tirent encore fortement la démographie (+ 633 habitants en 9 ans) pour atteindre aujourd'hui une phase de stabilisation, voir légèrement descendante.

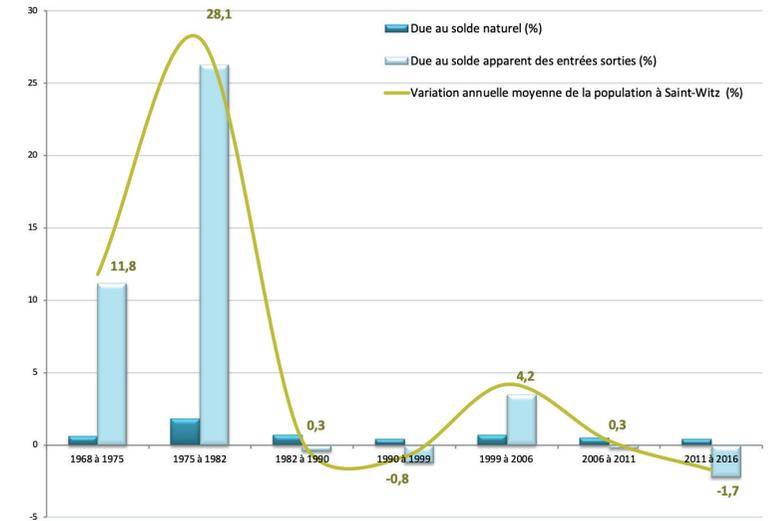
Cette évolution n'est en rien comparable aux territoires de comparaison qui ont tous connu des courbes bien plus linéaires et de plus faible amplitude.

Entre 1968 et 1990, le taux de mortalité diminuait progressivement suivant en cela la courbe nationale. Il reste ensuite relativement stable depuis les années 80. Au contraire, le taux de natalité connaît de très forte variation. Dans les années 70, il devient très fort lors de l'arrivée du lotissement des Moulins et du Domaine de Montmélian et leurs apports de jeunes ménages. Il redevient plus stable ensuite, avant de connaître un nouveau pic, avec les réalisations des Maisonneraie I et II. Mais ce pic est bien moins important probablement à cause d'une arrivée moins importante de jeunes ménages, et peut-être la venue de familles déjà établies.

Ainsi, c'est bien le solde migratoire qui sous-tend l'augmentation de la population sur plusieurs décennies, le solde naturel restant peu influent sur cette augmentation. Depuis 2006, le solde migratoire est négatif (-2,2 sur la période 2011-2016). Bien que le solde naturel reste stable, il n'est pas suffisant pour compenser ces départs, probablement dus au desserrement des familles arrivées dans les années 80. Cela entraîne une chute du taux de variation annuelle moyen qui devient négatif (TVAM = -1,7% entre 2011 et 2016).

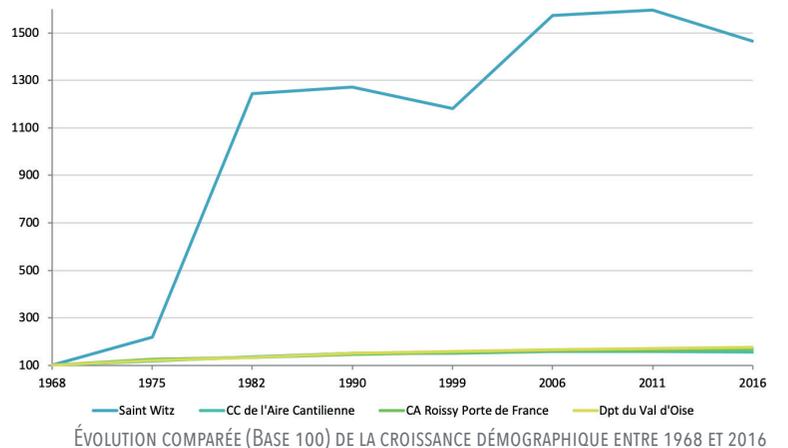


Source : INSEE - Données locales - Parution 2019



ÉVOLUTION DES INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES ENTRE 1968 ET 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019



Source : INSEE - Données locales - Parution 2019



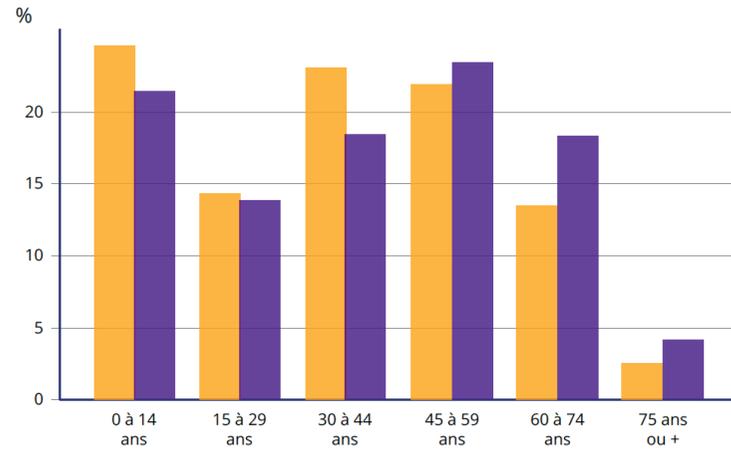
Structure par âge

L'évolution de 2011 à 2016 indique une population relativement jeune avec une proportion importante des moins de 15ans (+ de 20% de la population).

Cependant, cette période montre clairement le vieillissement de la population. Les trois tranches d'âge "basses", c'est-à-dire les 0-14 ans, les 15-29 ans et les 30-44 ans, décroissent en nombre, tandis que les tranches d'âge supérieures augmentent.

Ce constat peut expliquer la difficulté pour les jeunes de s'installer à Saint-Witz pour des raisons de revenu ne correspondant pas à l'offre en logements. Le phénomène dû aux particularités socio-professionnelles des 45-59 ans qui, sur la période intercensitaire 1999-2008, partaient "au soleil" après une vie professionnelle en région parisienne, impliquant une diminution de cette tranche d'âge, semble ne plus avoir lieu. Il y a bien une augmentation des seniors aujourd'hui sur le territoire.

Par ailleurs, le turn-over constaté sur la période précédente 1999-2008, qui indiquait qu'on s'installe à Saint-Witz assez tard dans la vie (en second voire troisième parcours résidentiel) en rapport avec une situation professionnelle assurée (augmentation des 30/44 ans entre 1999 et 2008) n'est plus constatable sur les données démographiques 2011-2016. Ce phénomène est effacé par celui du vieillissement de la population.



ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGES ENTRE 2011 ET 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019

	2016	%	2011	%
Ensemble	2 387	100,0	2 603	100,0
0 à 14 ans	514	21,5	641	24,6
15 à 29 ans	332	13,9	371	14,3
30 à 44 ans	442	18,5	600	23,1
45 à 59 ans	560	23,5	574	22,0
60 à 74 ans	439	18,4	353	13,5
75 ans ou plus	100	4,2	64	2,5

POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGES EN 2011 ET 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019

Les ménages

On remarque tout d'abord cette curiosité des années 75 où la taille des ménages descend de 3,5 à 3,1 personnes par logement de 1968 à 1975 sans réelles explications. On peut néanmoins supposer qu'on est passé d'une structure traditionnelle avec des ménages composés de plusieurs générations à une structure familiale correspondant à des couples jeunes sans enfants ou avec 1 ou 2 enfants seulement.

Les ménages qui se sont installés sur le territoire communal entre 1968 et 1982 ont fondé des familles, la taille moyenne des ménages a donc augmenté pour s'établir à 3,6 en 1982. Il est probable que, dans cette période, l'augmentation de la taille des ménages soit aussi due à l'arrivée de nouvelles familles avec des enfants. Ceci peut être mis en rapport avec le coût déjà important des maisons dès ces années-là : les familles nouvelles sont déjà bien établies et en second parcours résidentiel.

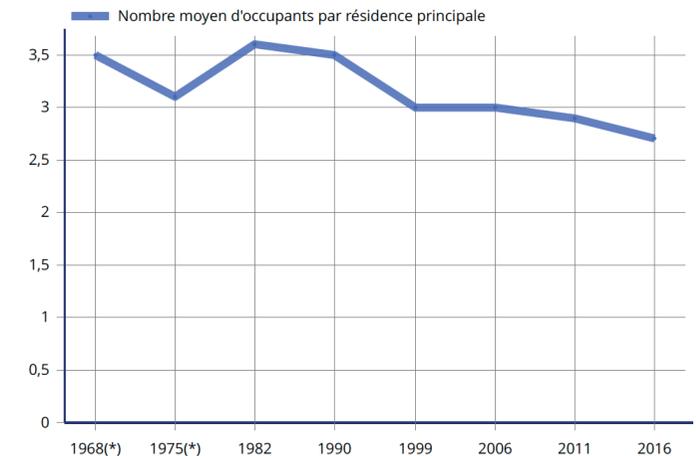
La taille des ménages diminue ensuite en suivant la tendance nationale, tout en restant plus élevée. Sur la commune, les familles sont sensiblement plus grandes que la moyenne départementale et nationale (Saint-Witz 2,7 pers/ménage en 2016, France métropolitaine 2,22 pers/ménage en 2016).

Le mode d'habitation en maison individuelle - et à Saint-Witz les maisons sont grandes - explique aussi ce chiffre plus fort.

Près de 83% des ménages sont des familles. C'est un chiffre fort, mais qui diminue sensiblement. Les familles monoparentales sont en nette progression sur 5 ans, on passe de 7,8 à 9,8%, tout comme les ménages d'une seule personne (14,3% en 2011 et 15,6% en 2016).

Ce constat est à prendre en compte pour adapter l'offre de logements future et permettre le développement de logements plus petits.

On note aussi que la formation des couples est retardée : les couples de personnes entre 20 et 24 ans ont quasiment disparus en 2016, ceux de 25 à 39 ans diminuent en nombre. On reste de plus en plus longtemps chez les parents avant de s'installer ; l'installation en couple à Saint-Witz se fait tard dans la mesure où il faut assurer un budget logement conséquent.



ÉVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES ENTRE 1968 ET 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2016	%	2011	%	2016	2011
Ensemble	861	100,0	885	100,0	2 379	2 601
Ménages d'une personne	135	15,6	126	14,3	135	126
Hommes seuls	48	5,5	45	5,1	48	45
Femmes seules	87	10,1	82	9,2	87	82
Autres ménages sans famille	15	1,7	4	0,5	40	8
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	712	82,6	754	85,3	2 205	2 466
Un couple sans enfant	249	28,9	228	25,8	498	485
Un couple avec enfant(s)	378	43,9	457	51,6	1 494	1 794
Une famille monoparentale	85	9,8	69	7,8	213	188

COMPOSITION DES MÉNAGES - COMPARAISON 2011 ET 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019



LE PARC DE LOGEMENTS

L'offre de logements à l'échelle élargie

Source : SCOT Roissy Pays de France - Tome 2 - 2019

Au sein du territoire de la CARPF, " La typologie de l'offre de logements est pour moitié collective et majoritairement composée de grands logements. On note une carence en petites surfaces en adéquation avec le profil de la population, ce qui constitue un frein à la décohabitation des jeunes, mais aussi à l'accueil de jeunes actifs en lien avec la dynamique économique en présence. [...]

Les constructions neuves se font en cohérence avec les morphologies existantes: surtout collectives dans les communes de plus de 19 000 habitants, surtout individuelles dans celles de moins de 5 000 habitants, et plutôt équilibrées dans les communes entre 7 000 et 19 000 habitants.

Malgré une augmentation récente de la part des acheteurs provenant du territoire, les mobilités résidentielles de la population questionnent l'adéquation entre types de logements produits, localisation et besoins des habitants.

Le solde migratoire négatif traduit une attractivité résidentielle faisant défaut sur la plupart des communes, en particulier les plus peuplées. Le renforcement du poids relatif au sein de la CARPF, des centralités situées en dehors du front métropolitain, traduit un attrait moindre des villes de la zone dense qui concentrent quant à elle des populations aux mobilités résidentielles contraintes, constituant en partie un public captif."

Si le territoire de la CARPF compte 37 846 logements locatifs sociaux familiaux, ceux-ci sont localisés " à 80 % dans cinq communes du sud-ouest du territoire : Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel, Gonesse et Goussainville, soit l'ensemble des villes de plus de 19 000 habitants. [...]

Le parc social est sous pression avec un nombre de demandeurs atteignant 16 683 soit 4 % de la population de l'agglomération.[...]

On constate un déficit de logements à destination de publics spécifiques :

- Une part faible du parc de logements étudiants en rapport avec la faiblesse de l'offre de formation.
- Des besoins en hébergement pour séniors, même si les personnes de plus de 80 ans ne sont pas majoritaires dans la population.
- Un accueil des gens du voyage à coordonner. Le territoire est concerné par deux schémas départementaux distincts."

C'est la CARPF qui est compétente en matière d'accueil et de réalisation d'aires pour les gens du voyage. Si le SCOT ne détermine pas précisément la localisation d'une aire pour le territoire, il semble qu'elle soit prévue sur Othis.

Le parc de logements communal

Caractéristiques principales

La commune passe de moins de 100 logements avant 1975 à plus de 900 en 2016.

On peut presque parler de nouveau village, sur le mode de standing correspondant aux nouveaux centres qui ont accompagné le boom urbanistique des années 60/70.

Cette évolution considérable et rapide a eu pour conséquence de gommer la structure du village ancien autour de la départementale, structure rurale qui reste aujourd'hui très peu lisible.

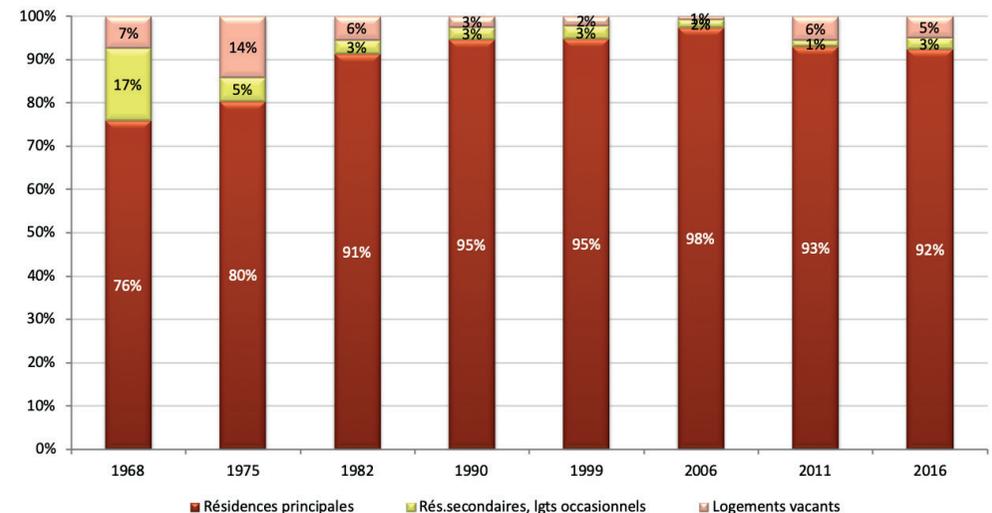
Les logements sont essentiellement des résidences principales sous forme de maisons individuelles, avec quelques logements vacants correspondant, le plus souvent, au turnover des ventes.

Les résidences secondaires, ayant totalement disparues lors des périodes de fortes pressions foncières, font peu à peu leur retour, passant de 1,4% en 2011 à 2,6% en 2016. Phénomène ponctuel ou véritable tendance ? Il faudra attendre quelques années avant de le savoir mais avec l'augmentation des coûts de transports, la raréfaction de certains services dans les zones périphériques et les politiques publiques qui poussent vers une densification des villes, on observe un retour de certaines populations aisées en ville, occupant de plus petits biens mais qui sont plus pratiques et mieux desservis (transports, médecins, culture...). Ces populations gardent leurs anciens grands logements en résidence secondaire, pour le week-end afin de "prendre l'air à la campagne". Ce phénomène s'observe particulièrement en Île-de-France.

	2016	%	2011	%
Ensemble	943	100,0	951	100,0
Résidences principales	871	92,4	885	93,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	25	2,6	13	1,4
Logements vacants	47	5,0	53	5,6
<i>Maisons</i>	852	90,4	859	90,3
<i>Appartements</i>	87	9,2	87	9,1

CATÉGORIES ET TYPES DE LOGEMENTS - COMPARAISON 2011 ET 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019



ÉVOLUTIONS DES TYPES DE LOGEMENTS ENTRE 2011 ET 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019



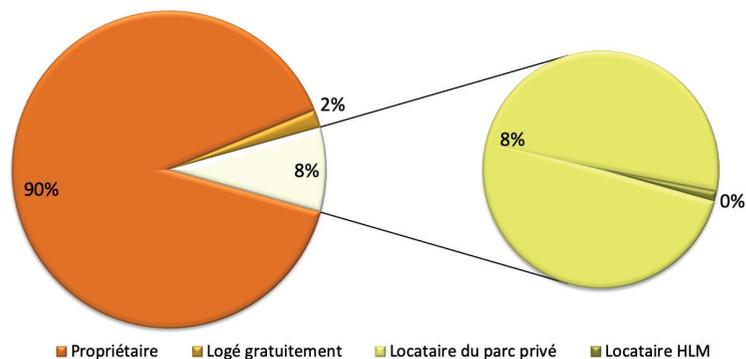
Statut d'occupation des résidences principales et caractéristiques

La commune de Saint-Witz recensait en 2016, 871 résidences principales dont 89,5% occupées par leur propriétaire (à comparer au 58% de propriétaires pour le Val d'Oise) et 8,7%, par des locataires.

Le nombre de locataires connaît un léger regain depuis 2011 (7,6% en 2011 et 8,7% en 2016).

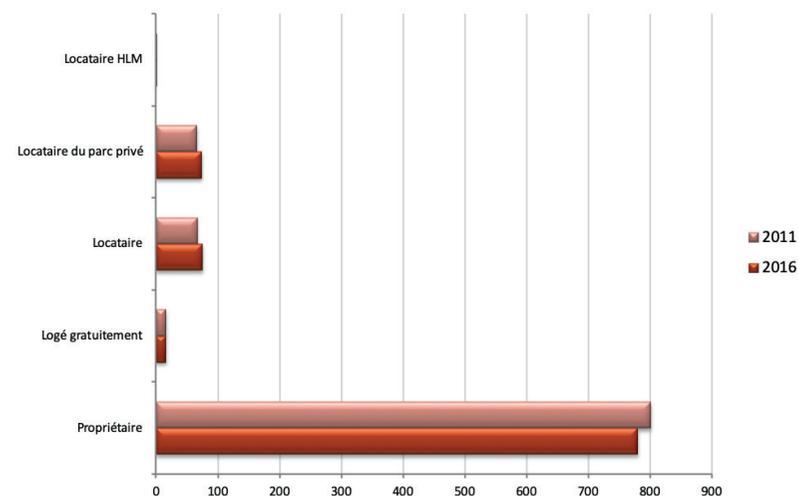
1,8% de logements sont occupés gratuitement.

La commune ne dispose quasiment pas de logement HLM sur son territoire (1 unité en 2016). Néanmoins, la commune a récemment lancé la réalisation de deux résidences en centre bourg, l'une de 39 logements entièrement à vocation sociale, l'autre de 56 logements comptera 33 logements sociaux. Une fois livrées, cela portera à 73, le nombre de logements aidés.



STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS EN 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019



ÉVOLUTION DU STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS ENTRE 2011 ET 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019

Le parc de logements de Saint-Witz est constitué majoritairement de maisons individuelles (91% du parc) et d'une faible proportion d'appartements (9%).

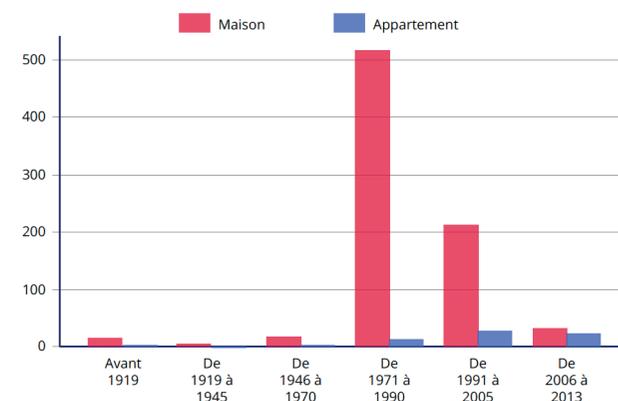
Les appartements ont été construits dans le dernier lotissement, la Maisonnaie II. Là, encore les dernières réalisations devraient légèrement influencer sur ces chiffres.

Age du parc

L'âge du parc est évidemment récent : 95% du parc a été construit après 1970.

On observe sur le graphique ci-contre les deux pics de développement de Saint-Witz avec d'une part les lotissements des années 70/80 et enfin les deux dernières opérations des Maisonnaie I et II à partir des années 90 ; on voit que jusqu'en 1970, Saint-Witz est encore un hameau.

En complément de ce qui a été développé dans le paragraphe précédent, on observe bien que la création d'appartement s'intensifie principalement depuis les années 90.



RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE TYPE ET LA PÉRIODE D'ACHÈVEMENT EN 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019

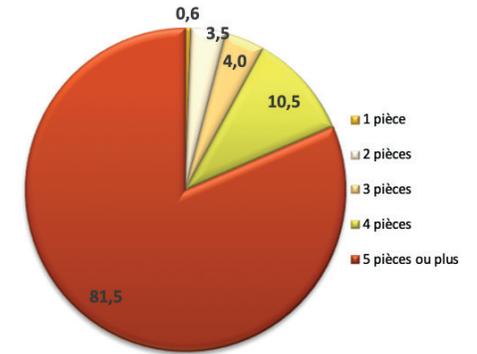
Composition et confort des résidences principales

Nombre de pièces

81% des résidences principales ont 5 pièces ou plus.

Il n'y a que très peu de 4 pièces (10,5%), et encore moins de 3 pièces et moins (7,8%).

L'offre du parc n'est pas très diversifiée, ce qui peut aussi expliquer les difficultés d'accès au logement des primo-accédant au regard du coût des maisons actuellement sur le marché.



NOMBRE DE PIÈCES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019

	2016	%	2011	%
Ensemble	871	100,0	885	100,0
Salle de bain avec baignoire ou douche	858	98,5	879	99,3
Chauffage central collectif	3	0,3	5	0,6
Chauffage central individuel	340	39,1	367	41,5
Chauffage individuel "tout électrique"	467	53,6	466	52,6

CONFORT DES RÉSIDENCES PRINCIPALES - COMPARAISON 2011-2016

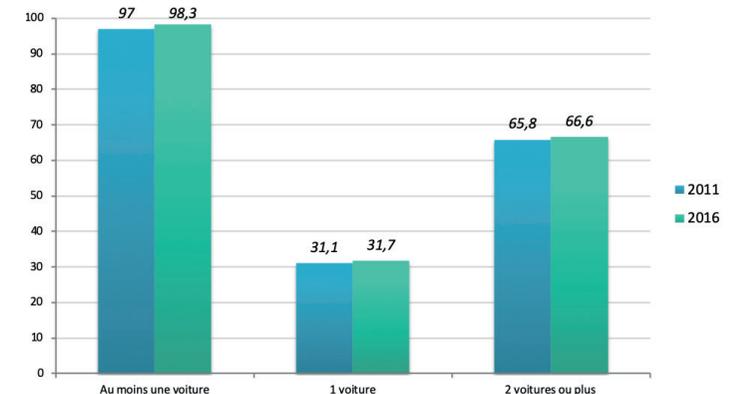
Source : INSEE - Données locales - Parution 2019

Équipement automobile des ménages

En 2016, 98,3% des ménages de Saint-Witz possèdent au moins une voiture et 96,1% des ménages possèdent au moins un emplacement réservé pour stationner leur véhicule. Ce dernier chiffre est assez élevé, il est en rapport avec la modernité du village dont les lotissements ont été pourvus de garages individuels dès leur création.

Saint-Witz reste un village neuf, « à l'américaine », où la voiture a une part très importante.

Malgré les ramassages scolaires, il y a peu de transport en commun, et pas de gare.



ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MÉNAGES - COMPARAISON 2011 ET 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019



L'ÉCONOMIE

Contexte économique

Source : SCOT Roissy Pays de France - Tome 2 - 2019

"Depuis l'installation de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle, le territoire a connu une croissance importante de l'emploi, il forme avec l'EPT Paris Terres d'Envol le territoire de projet Grand Roissy le Bourget, quatrième bassin d'emploi régional. Avec 182 049 emplois en 2014 (Insee), c'est l'EPCI le plus doté de grande couronne. A ce chiffre remarquable s'associe un taux d'emploi élevé de 1,08 (le taux régional est de 0,92, il est de 0,71 pour le Val d'Oise et 0,64 pour la Seine-et-Marne)."

C'est dans ce contexte particulier que s'inscrit la commune de Saint-Witz qui profite pleinement du dynamisme du territoire dans lequel elle s'inscrit.

Cependant, il faut noter que *"Malgré une bonne correspondance statistique entre les professions et catégories socioprofessionnelles des actifs et ceux des emplois (beaucoup d'employés et d'ouvriers, une part réduite de cadres), les emplois du territoire ne sont occupés que pour 33 % par ses résidents. Cela constitue une part faible au regard de ce que connaissent la majorité des territoires pourvoyeurs d'emplois de grande couronne."*

Bien qu'ayant été touché de manière importante par la crise, *"L'offre d'emplois serait à nouveau à la hausse, notamment en lien avec l'augmentation importante du nombre de passagers dans le transport aérien en 2017."*

Le territoire est notamment caractérisé par :

- *"Une économie avant tout diversifiée, animée par un réseau dense de PME et le poids de quelques grands comptes,*
- *Une économie présente, incluant les métiers liés à l'aérien qui pèse près de 65 % des emplois, et qui a gagné des emplois entre 2011 et 2016. Des secteurs en croissance : construction, services à la personne, (dont santé centre hospitalier de Gonesse), hébergement-restauration, transport aérien. Des secteurs en perte d'emplois qui correspondent pourtant à d'importants besoins de services : enseignement et administration. Une augmentation des emplois de cadres mais la part des cadres des fonctions métropolitaines reste relativement faible. Les domaines de la gestion et du commerce sont les plus représentés.*
- *Une terre d'accueil pour les entreprises mais une forte concurrence intracommunale et intercommunale au sein même de la CARPF du fait du foisonnement des projets économiques. De nombreuses zones d'activités qui représentent près de 25 % des surfaces artificialisées et dont une partie est à moderniser. Un renouvellement qui n'est pas encore véritablement entamé et une poursuite du développement, dans un contexte de raréfaction des capacités d'extension de l'urbanisation.*
- *Des problématiques de déconnexion en termes d'emploi et de formation. Des difficultés d'accès à l'emploi en termes de mobilités, comme de compétences."*

Profil de la population active

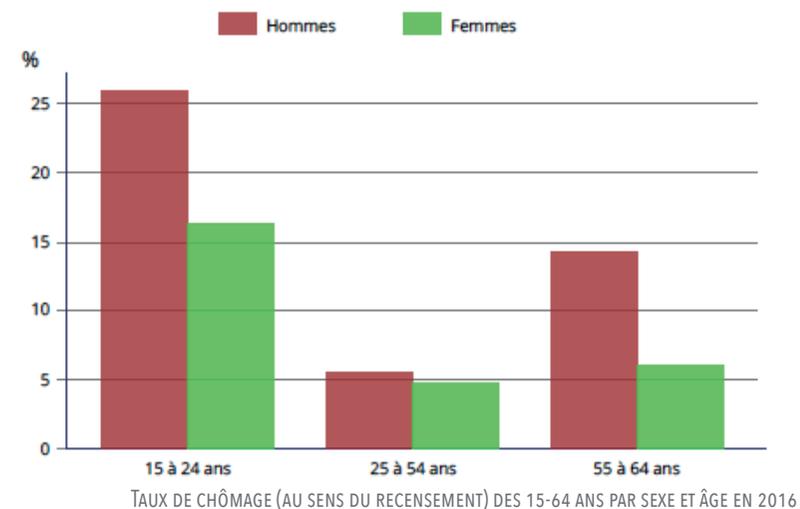
Population active et chômage

En 2016, Saint-Witz compte 73,8% d'actifs chez les 15-64 ans (1513 personnes). Une évolution positive puisqu'en 2011, 71,2% de la population était active pour 1731 personnes recensées.

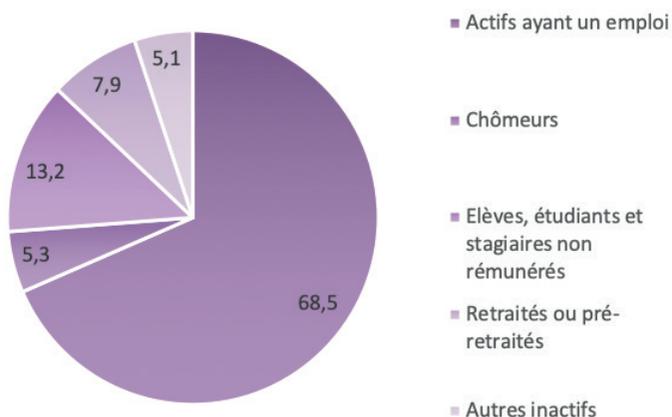
Il y a également plus de personnes ayant un emploi en 2016 mais également plus de chômeurs. Le nombre des chômeurs a augmenté depuis les dernières années, en rapport à la crise de 2008 qui a impacté l'ensemble de la société. Il reste néanmoins assez faible, en relation avec une structure socioprofessionnelle solide.

Tandis que les chiffres de la démographie montraient une tendance au vieillissement, les chiffres de l'activité le souligne peu puisqu'entre 2011 et 2016, le nombre d'élèves et d'étudiants a augmenté (+0,6%) et le nombre de retraités a diminué (-0,5%).

On peut néanmoins supposer, au regard du cout du logement en constante augmentation que les étudiants restent plus longtemps chez leurs parents. Les chiffres présentés se concentrant sur les 15-64 ans ont peu également émettre l'idée qu'il y a moins de retraités puisque ceux-ci prennent leur retraite de plus en plus tard, au delà de 64 ans. C'est souvent le cas dans les catégories socioprofessionnelles supérieures où il y a moins de "pénibilité" au travail.

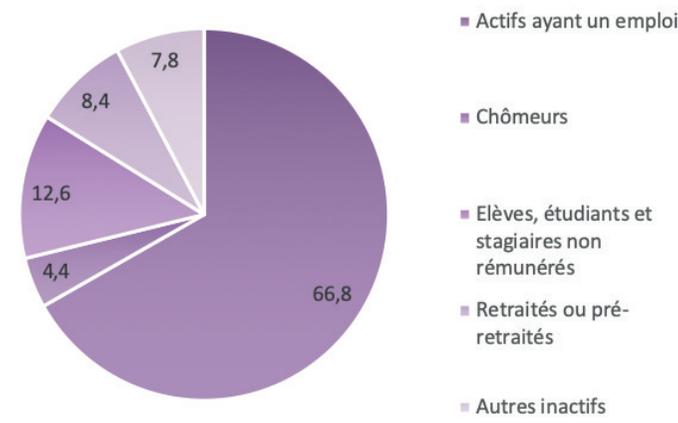


Source : INSEE - Données locales - Parution 2019



POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019



POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2011

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019



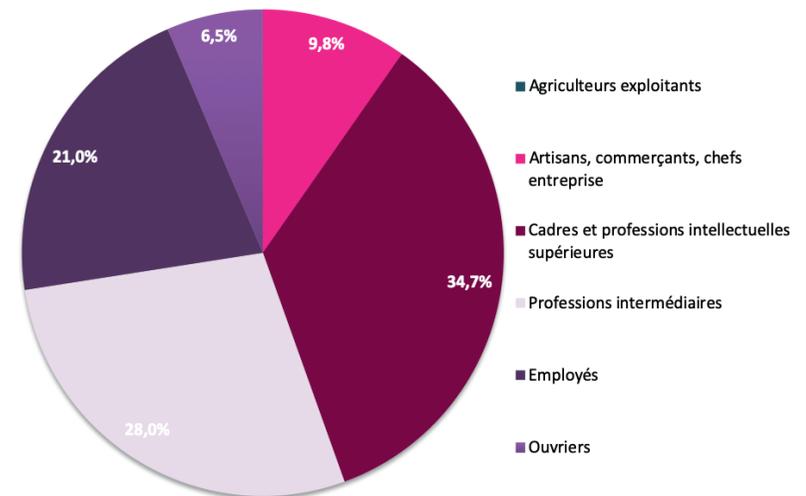
Profil socioprofessionnel

La population de Saint-Witz est très orientée vers le secteur tertiaire. En effet, la majorité de la population active travaille dans ce secteur.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures, et les professions intermédiaires correspondent à 63,7% de la population active de 15 à 64 ans en 2016. Ce pourcentage important est dû à la proximité des grands bassins d'emplois de la région parisienne (dont la zone aéroportuaire de Paris-Charles De Gaulle très proche), dans lesquels le tertiaire est très présent. Ce taux est largement supérieur à la moyenne de la Communauté d'Agglomération (22% en 2016) ou du Département (28,6%).

Avec 34,7%, les cadres et professions intellectuelles supérieurs sont très bien représentés et sont même majoritaires à l'échelle de la commune.

Il n'y a plus d'agriculteur habitant à Saint-Witz, alors qu'il y avait encore 4 agriculteurs exploitants en 1999. On rappelle le pourcentage national de 4,1%.



POPULATION ACTIVE DE 15 À 64 ANS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019

Formes d'emplois des actifs

En 2016, 73,7% des salariés ont des Contrats à Durée Indéterminée ou travaillent dans la fonction publique, ce qui correspond à la moyenne nationale qui est de 73,9% et proche de la moyenne en Île-de-France, de 77%).

4,3% des emplois étaient en Contrat à Durée Déterminée, proportion largement inférieure au taux national de 8,4%. Une faible proportion des habitants de Saint-Witz (0,4%) travaille en intérim (le taux de personnes employées en intérim en France métropolitaine est de 1,6% en 2016).

Par ailleurs, Saint-Witz compte une bonne proportion d'employeurs (10,5% contre 5,4% en France métropolitaine) et une part non négligeable d'indépendants (7,9% pour 7,2% en France métropolitaine) dans sa population active.

L'analyse des formes d'emploi montre une population plutôt aisée, à priori assurée de son avenir (secteur public, CDI, entrepreneurs et professions indépendantes bien représentés).

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	533	100	525	100
Salariés	396	74,3	462	87,9
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	365	68,4	415	79,1
Contrats à durée déterminée	16	3,1	30	5,7
Intérim	2	0,4	2	0,4
Emplois aidés	0	0,0	2	0,4
Apprentissage - Stage	13	2,5	13	2,4
Non-Salariés	137	25,7	63	12,1
Indépendants	50	9,4	34	6,4
Employeurs	87	16,3	25	4,8
Aides familiaux	0	0,0	4	0,8

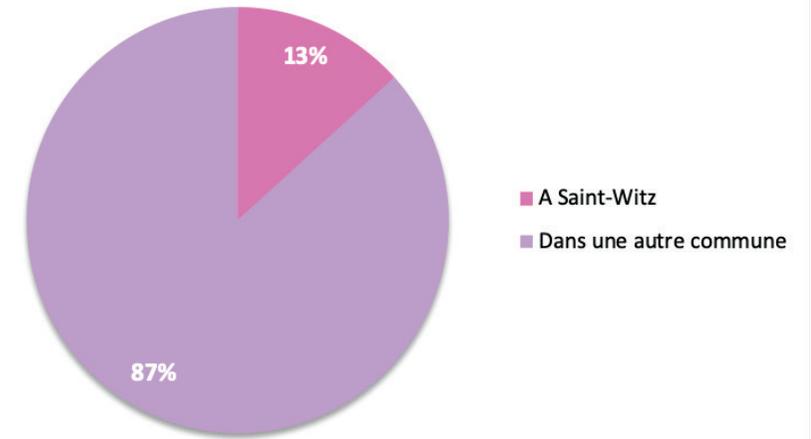
STATUT ET CONDITIONS D'EMPLOI DES 15 ANS ET PLUS PAR SEXE EN 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019

Trajet domicile/travail

Beaucoup d'actifs travaillent en dehors de la commune : 87%. Néanmoins, la part restante n'est pas négligeable et progresse depuis 2008, alors qu'avant elle avait tendance à baisser. On voit peut-être là, une conséquence du développement du télétravail.

En 2016 la plupart des actifs travaillent dans la région Île-de-France (94,2%) ; la région Picardie pourtant limitrophe attire peu (5,4%). La polarisation des sites d'emplois Franciliens est ici prégnante.



LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS DE 15 ANS OU PLUS EN 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019

Portrait de l'économie locale

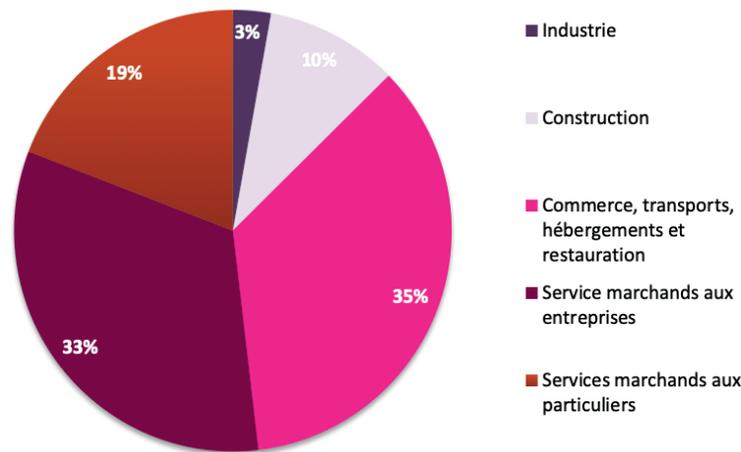
Les entreprises

Typologie

Au 31 décembre 2018, Saint-Witz comptait 214 entreprises et 252 établissements sur son territoire. La répartition proportionnelle est relativement la même selon que l'on traite des entreprises que des établissements.

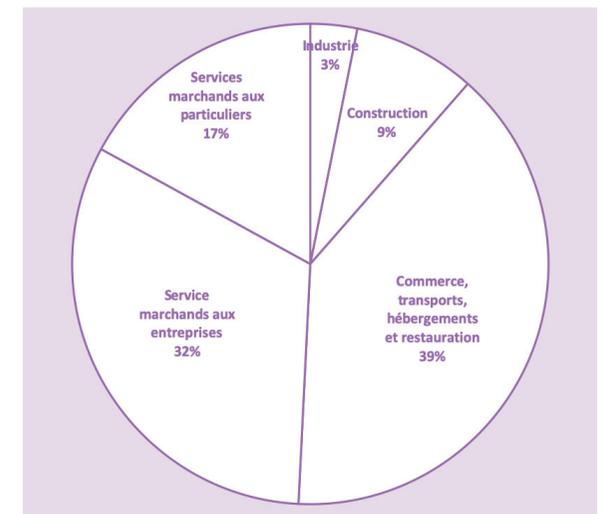
L'économie Wézienne est principalement tournée vers le secteur tertiaire : 35% des entreprises sont dans le secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration ; environ 52% des entreprises appartiennent au secteur des services qu'ils soient à destination des particuliers ou des entreprises. Ainsi c'est presque 90% des entreprises qui sont rattachées au secteur tertiaire.

Les secteurs de l'industrie et de la construction pèsent donc peu dans cette économie avec respectivement 3% et 10% des entreprises du territoire.



ENTREPRISES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS AU 31/12/2018

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019



ÉTABLISSEMENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS AU 31/12/2018

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019



L'importance du secteur hôtelier

Saint-Witz possède une structure hôtelière solide, en croissance, placée sur le segment « moyen de gamme », encore peu exploité sur la plate-forme de Roissy.

On compte 500 chambres sur la zone hôtelière à l'Est du péage. Ce secteur offre environ 110 emplois à temps complet.

L'absence du secteur agricole

Il n'y a plus d'exploitation agricole, à ce jour, sur le territoire.

Néanmoins, une nouvelle activité est en cours de création.

	Hôtels	Chambres
Ensemble	8	579
1 étoile	0	0
2 étoiles	1	42
3 étoiles	1	59
4 étoiles	1	79
5 étoiles	0	0
Non classé	5	399

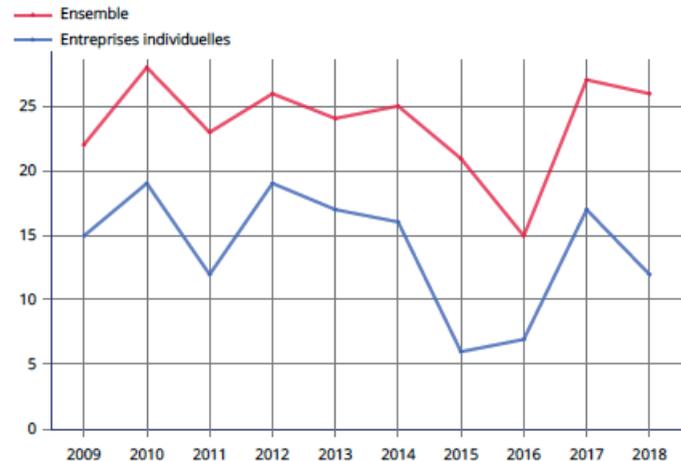
NOMBRE ET CAPACITÉ DES HÔTELS AU 01/01/2019

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019

Création d'entreprises

La courbe ci-dessous montre une reprise dans la création d'entreprises depuis 2016 après un passage à vide entre 2014 et 2016. Il se crée ainsi un peu plus de 25 entreprises par an.

Les secteurs particulièrement dynamiques en termes de création d'entreprise, comme dans la répartition correspondent aux domaines "commerce, transport, hébergement et restauration" ainsi qu'aux "services marchands aux entreprises". Ces données sont notamment cohérentes avec le dynamisme de la zone hôtelière.



ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ACTIVITÉS ENTRE 2009 ET 2018

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	26	100,0	12	46,2
Industrie	0	0,0	0	
Construction	2	7,7	1	50,0
Commerce, transport, hébergement et restauration	10	38,5	4	40,0
Services marchands aux entreprises	14	53,8	7	50,0
Services marchands aux particuliers	0	0,0	0	

CRÉATION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS EN 2018

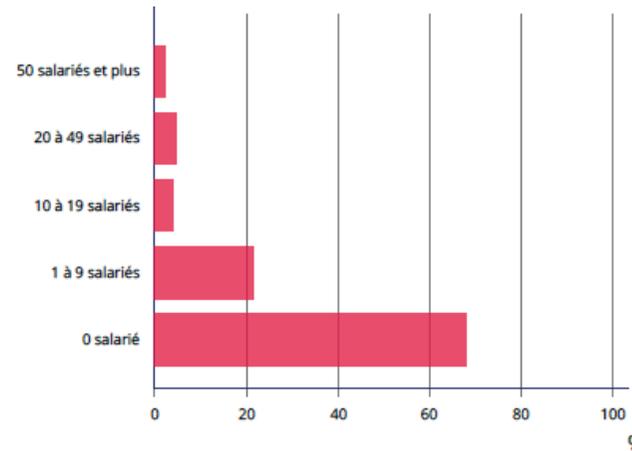
Source : INSEE - Données locales - Parution 2019

Emplois

Saint-Witz propose un peu plus de 1000 emplois sur son territoire. La plupart dans le secteur tertiaire, conformément à la typologie des entreprises installées. C'est aussi le secteur qui propose le plus d'emplois salariés, avec 312 établissements de plus de 100 salariés.

Le profil socioprofessionnel des emplois est donc principalement tourné vers les employés et professions intermédiaires. Néanmoins, on observe une forte évolution entre 2011 et 2016 de la catégorie des ouvriers sans en trouver d'explication logique.

On constate une proportion importante de TPE sans salarié (70% d'établissements actifs sans salarié).



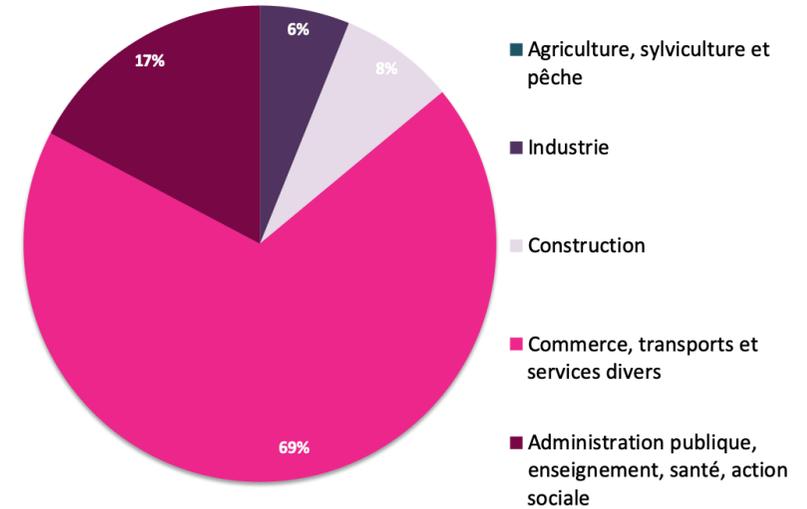
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ACTIFS PAR TRANCHE D'EFFECTIFS SALARIÉ AU 31/12/2015

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	1 213	100,0	173	138	357	233	312
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0,0	0	0	0	0	0
Industrie	16	1,3	16	0	0	0	0
Construction	108	8,9	12	26	70	0	0
Commerce, transports, services divers	949	78,2	142	112	259	124	312
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	183	15,1	43	41	35	64	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	140	11,5	3	0	28	109	0

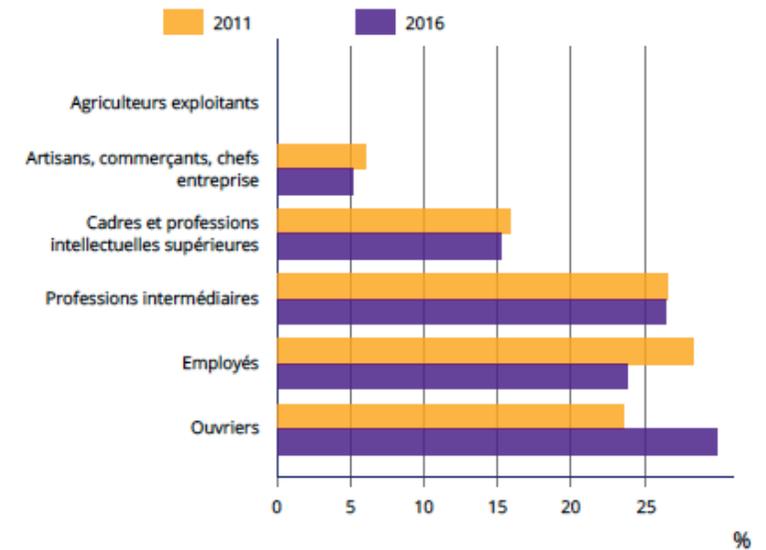
RÉPARTITION DES POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31/12/2015

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019



EMPLOIS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉS EN 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019



EMPLOIS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE - COMPARAISON 2011 ET 2016

Source : INSEE - Données locales - Parution 2019



Les activités économiques

Activités secondaires et tertiaires

Beaucoup de types d'activités économiques se sont développés sur la commune.

Il existe plusieurs commerces de proximité dans le village, dont certains répondent aux premières nécessités des habitants, tels que la boulangerie, pharmacie, charcuterie, coiffeur,... Ils sont principalement regroupés autour du "centre commercial".

Saint-Witz compte également plusieurs restaurants et hôtels, dont la plupart sont situés dans la zone hôtelière, à la sortie de l'autoroute A1. Cette zone profite pleinement de la proximité de l'autoroute et de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Elle est complémentaire des équipements de la zone de l'aéroport.

On note aussi la présence d'une banque, d'établissements d'assurances, d'agences immobilières. Mais aussi des activités dans les services de la santé (médecins, kinésithérapeutes, ostéopathes), les services informatiques, l'aide à la personne, l'audiovisuel...

Les entreprises recouvrent par conséquent plusieurs secteurs dont les principaux sont :

- ▶ le bâtiment et les travaux publics,
- ▶ le secteur de la maison et du jardin,
- ▶ les professions de la santé,
- ▶ les transports,
- ▶ les fournitures de bureaux,
- ▶ le gardiennage,
- ▶ quelques entreprises industrielles de traitement de matières premières ou spécialisées dans l'agro-alimentaire.

Au regard de l'importance des entreprises du territoire et du turnover relativement élevé, il apparaît impossible de faire une liste nominative des entreprises, sans engendrer des omissions et des informations obsolètes.

Jusqu'à, il y a peu, le territoire de la commune était relativement attractif pour l'implantation de hangars de logistique, grâce à la proximité de Roissy, de l'autoroute et des voies de chemin de fer. Ces pôles de logistique sont des gros consommateurs d'espace et génèrent peu de richesse localement. L'implantation récente du concessionnaire automobile Porsche et du distributeur automobile Bauer marque un changement dans le type d'implantation des entreprises sur la commune.



LOCALISATION DES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉS À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

Source fond de carte: Géoportail

Activités primaire

LA CHARTE AGRICOLE ET FORESTIÈRE DU GRAND ROISSY

La charte agricole, dont le périmètre correspond à ce jour au Grand Roissy Ouest (25 communes du Val d'Oise de la CARPF - Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France - et 3 communes de Paris Terres d'envol), a été signée officiellement en décembre 2016 avec l'État, les collectivités territoriales, le monde agricole, les associations et les acteurs en lien avec l'aménagement.

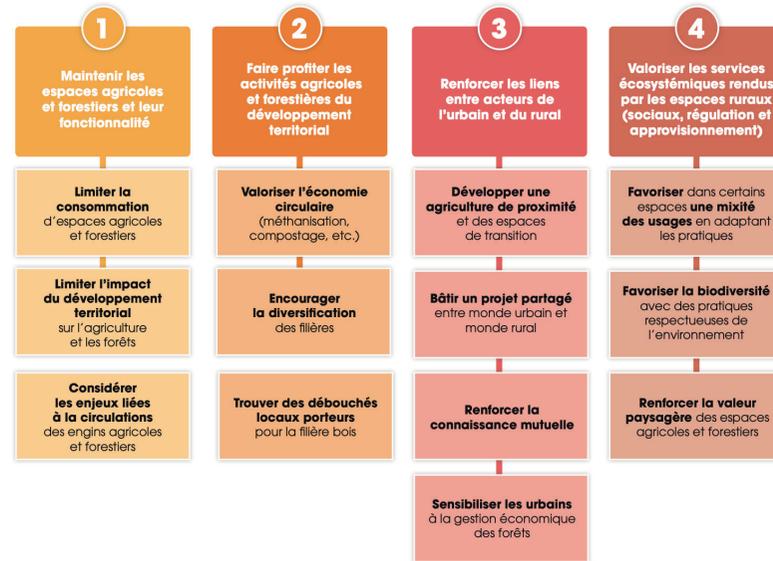
Les objectifs de cette charte et forestière sont :

- Partager une ambition commune et un socle d'engagement sur lequel développer le projet agricole de territoire,
- Agir de manière coordonnée entre les différents acteurs du territoire,
- Communiquer sur la démarche agricole.

Ces objectifs sont déclinés en 4 axes stratégiques détaillés sur le schéma ci-contre.

Bien que non imposable aux documents d'urbanisme, cette charte a notamment pour vocation de nourrir les réflexions quant à la conservation des espaces agricoles et forestiers lors de l'établissement de ces documents.

Elle est dotée d'un schéma agricole qui identifie les espaces ayant vocation à rester agricoles sur le long terme (échéance à 30 ans - 2050). Un extrait pour la commune de Saint-Witz est, à titre indicatif, reporté ci-contre.



AXES STRATÉGIQUES DE LA CHARTE AGRICOLE

Source : Charte agricole et forestière sur le territoire du Grand Roissy - Décembre 2019



EXTRAIT DU SCHÉMA AGRICOLE

Source : Charte agricole et forestière sur le territoire du Grand Roissy - Décembre 2019



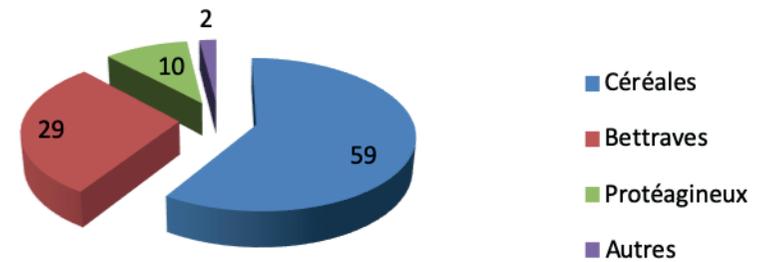
L'ACTIVITÉ AGRICOLE SUR SAINT-WITZ

La surface agricole utilisée sur la commune de Saint-Witz est de 419 hectares en 2010 (dernier recensement agricole général) sur 766 hectares (soit environ 55%) que comporte le territoire.

7 exploitations agricoles se partagent ce territoire mais aucune n'a son siège sur la commune. Elles ont toutes une S.A.U supérieure à 100 hectares (sur et hors commune de Saint-Witz).

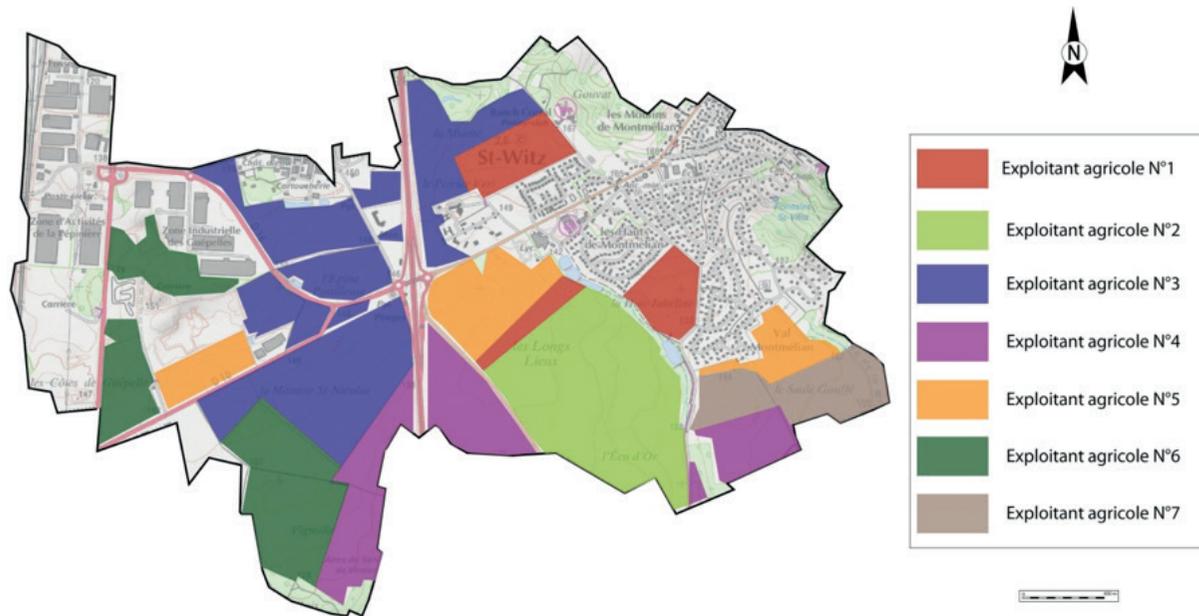
Selon les déclarations de la PAC (datant de 2009), le territoire agricole communal est couvert par environ 59% de la surface agricole utile en céréales et 29% en betteraves.

La carte des activités agricoles fait apparaître une activité agricole plus importante et surtout moins dispersée au Sud de la RD10. Dans le quart Nord-ouest du territoire, les parcelles sont « mitées » par la carrière de Guépelle, les anciennes carrières au sud de la ZAE de la Pépinière, la RD16, et les hangars de logistique. A l'Est, la parcelle de la Haie Jabeline apparaît isolée dans le bâti.



RÉPARTITION DE L'UTILISATION DE LA SAU PAR TYPE DE CULTURE

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG



RÉPARTITION DE L'UTILISATION DE LA SAU PAR EXPLOITATION

Source : Rapport de présentation du PLU - Approuvé le 19/10/2017 - VINEY Architectes DPLG



SYNTHÈSE DU PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

DEMOGRAPHIE

- La population de Saint-Witz a connu deux fortes périodes de croissance démographique :
 - 1975/1982 (+1672 habitants), marque le départ de son urbanisation,
 - 1995/2005 (Les Maisonneraies I et II) nouveau pic d'augmentation d'environ 600 habitants sur dix ans.
- Le nombre important de maisons construites lors de chaque opération dégage directement un accroissement significatif de la population communale.
- Depuis 2008, la tendance démographique est à la baisse. La population passe sous le seuil des 2500 habitants en 2016 (2387 habitants) et le taux de variation annuelle moyen oscille entre 2011 et 2016 aux alentours de -1,7%.
- Si le solde naturel se maintient positivement, le solde migratoire est en chute (-2,2% sur la période 2011-2016).
- Bien que la population soit encore majoritairement jeune, la tendance s'inverse peu à peu et le vieillissement de la population est à l'oeuvre.
- On note une diminution de la taille moyenne des ménages, phénomène cependant commun à l'ensemble du territoire français.
 - Elle reste néanmoins plus élevée que la moyenne nationale (2,7 pour Saint-Witz contre 2,2 pour la France). Ceci correspond d'abord à la typologie d'habitat (maison individuelle en milieu périurbain rural), mais aussi au coût des maisons qui ne peut attirer que des familles établies qui viennent à Saint-Witz déjà avec des enfants.
- Avec une augmentation du nombre de personnes seules et des familles monoparentales, l'offre communale en logements ne répond plus vraiment aux besoins.

LOGEMENTS

- Avec 95% du parc de logements construit après 1970, Saint-Witz est ce qu'on peut appeler un « village neuf ».
- Le parc de logements est relativement monotypé :
 - Majorité des logements en résidences principales,
 - Résidents principalement propriétaires,
 - Maisons individuelles de 5 pièces et plus.
- Une situation qui peut amener à des déséquilibres entre offres et demandes. On note notamment une difficulté à se loger des primo-accédants et des seniors.
- Des efforts ces dernières années pour diversifier l'offre, avec la réalisation de 95 appartements dont 72 logements locatifs aidés.

POPULATION ACTIVE

- Entre 2011 et 2016, le pourcentage des actifs continue de progresser (il est en constante augmentation depuis 1999). Le nombre des chômeurs augmente légèrement mais reste faible grâce à une structure socioprofessionnelle solide.
- La population de Saint-Witz travaille principalement dans le secteur tertiaire.
- L'analyse des formes d'emploi montre une population plutôt aisée, à priori assurée de son avenir (Emplois dans le secteur public, CDI, catégories socioprofessionnelle supérieures sont majoritairement représentés).
- La majorité de la population active de Saint-Witz travaille dans un autre département d'île-de-France que celui du Val d'Oise ; c'est l'attractivité de l'ensemble des bassins d'emplois parisiens qui se fait sentir.
- 13% des actifs travaillent et habitent à Saint-Witz.

ENTREPRISES

- Une structure économique variée et relativement forte pour une commune de cette taille plus de 1000 emplois proposés.
- Beaucoup d'entreprises individuelles, mais aussi des PME dont 5 ont plus de 50 salariés.
- La majorité des entreprises du territoire sont rattachées au secteur tertiaire : commerce, transport, hébergement et restauration, services...
- Une structure hôtelière solide, en croissance, placée sur le segment « moyen de gamme », peu exploitée sur la plateforme de Roissy.
- Une activité soutenue que prouvent les créations d'entreprises.
- Une inadéquation entre l'offre d'emplois des entreprises implantées sur le territoire communal et l'employabilité des actifs qui y habitent.
- Un paysage encore marqué par la grande agriculture, mais plus aucun agriculteur habitant Saint-Witz.





Enjeux



De nombreux atouts à valoriser

Saint-Witz possède beaucoup d'atouts.

C'est un village récent construit pour l'essentiel dans les années 70/80 avec ce qui se faisait alors de plus pertinent en termes d'intégration paysagère des lotissements. On en perçoit encore aujourd'hui l'esprit : celui d'un village vert, boisé, bien équipé, dont les aménagements sont particulièrement soignés. Il en résulte une indéniable qualité de vie pour ses habitants.

Saint-Witz possède également une position géographique privilégiée : à la croisée de grands territoires, la Picardie au Nord, le Valois à l'Est, l'Île-de-France au sud et la Plaine de France à l'Ouest. C'est aussi un territoire inclus dans la première séquence autoroutière, "rurale", au sortir du tunnel de l'A1 et des pistes de Roissy, en direction de Lille.

On rappelle par ailleurs que les villes au Sud de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France (CARPF) sont impactées par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Roissy. Saint-Witz n'étant pas concerné par le PEB, la commune conserve un atout supplémentaire pour la construction.

La présence du péage, situé au centre du territoire communal, branche directement Saint-Witz sur le réseau routier francilien, à deux pas de la plate-forme de Roissy et du TGV, et facilite l'accès aux autres principaux pôles d'emplois et de services de la région parisienne (Cergy, Marne la Vallée, le Nord de Paris).

En sens inverse de solides secteurs économiques (logistique, hôtellerie) ont pu se développer sur son territoire. La nuit, depuis l'autoroute, Saint-Witz c'est aussi ce début de ligne lumineuse et colorée qui souligne l'économie communale.

Du point de vue paysager, Saint-Witz offre un panorama de paysages contrastés qui s'étire entre, à l'Est, le village sur fond de verdure (la butte de Montmélian), au sud, les champs des grandes cultures céréalières, et à l'ouest entre l'ex-nationale et la voie ferrée, les entrepôts et les zones d'activités économiques.

En bas du village et de la butte de Montmélian la cascade des étangs, aménagement artificiel qui utilise judicieusement les contraintes pluviales, offre une limite qu'on perçoit comme naturelle et une frange de qualité entre zone agricole et secteurs construits. C'est en même temps une promenade qui permet notamment de rejoindre le lycée et les équipements sportifs.

Une offre de logements à réadapter

Du point de vue démographique, l'explosion des années 70/80 est loin derrière désormais et la commune doit être vigilante à son évolution.

En effet, si les opérations Les Longs Lieux (Maisonneraie I - 120 logements) et La Grande Fontaine (Maisonneraie II - 80 logements) ont assez bien rempli leur rôle en 2007 et permis une progression démographique, on constate néanmoins depuis 5 ans une stagnation du nombre d'habitants voire une décroissance. Jusqu'en 2007 le développement démographique communal ne s'est jamais fait à partir du solde naturel (gain de population par le nombre des naissances), mais par l'arrivée de nouveaux habitants. Aujourd'hui ce solde migratoire devenu négatif, le solde naturel ne parvient pas à maintenir la croissance démographique. En arrière-plan, le risque de vieillissement de la population dans un proche avenir est important, les moins de 30 ans devenant peu à peu moins nombreux que les plus de 60 ans (qui sont passés de 16% des habitants à 22% en 2016).

L'apathie démographique et le vieillissement de la population peuvent amener à terme à une sous-utilisation des équipements : aujourd'hui la menace de suppression de classes de maternelle existe déjà. On constate aussi que l'absence de jeunes adultes se fait aussi sentir dans la zone hôtelière, où il est difficile de trouver du personnel local.

Le turnover à Saint-Witz existe, mais il concerne plutôt les classes d'âge supérieures, les "30-49 ans" par exemple avec l'arrivée de familles établies et les mutations des cadres, ou bien les "60 ans et +" et des départs en retraite signifiant des départs du territoire communal. Ce ne sont pas ces classes d'âge qui sont les mieux placées pour assurer un renouvellement démographique susceptible d'assurer l'utilisation optimale des équipements communaux.

Le diagnostic a fait ressortir un besoin en logements, plus petits et moins chers, que ce qu'offrent les grandes maisons actuelles. En effet, si l'on veut penser en termes de parcours résidentiels, il faut diversifier l'offre de logements, en varier les types et les tailles.

Le logement à Saint-Witz n'est pas adapté aux petits ménages (jeunes célibataires, jeunes couples, familles avec un enfant, familles monoparentales). Mais il n'y a pas non plus suffisamment de petits logements pour les personnes âgées qui voudraient rester dans leur village, sans garder une maison qui devient difficile à entretenir et qui ne correspond plus à leurs besoins.

Le locatif privé existe à Saint-Witz et correspond à un besoin. Il participe à l'équilibre de l'offre de logements. Il devrait néanmoins être accompagné d'une offre d'habitat locatif aidé. Si la commune a déjà engagé des efforts en ce sens, ils sont à poursuivre.

L'évolution des types de logements à Saint Witz est inéluctable.



Un secteur économique à pérenniser et à diversifier

Le secteur économique de Saint-Witz est dynamique, il génère plus de 1000 emplois sur la commune. Les entreprises profitent de l'accès à l'autoroute A1 (sortie n°7), elles sont essentiellement tournées vers le secteur tertiaire : commerce, transports et services. On constate par ailleurs depuis plusieurs années le bel essor de l'activité hôtelière, placée sur le segment « moyen de gamme » peu exploitée sur la plate-forme de Roissy.

Il existe quelques difficultés cependant. Comme des problèmes de réception du haut débit qui sont un vrai problème au regard des besoins des entreprises individuelles, des personnes en libéral, etc. qui ont besoin d'internet de façon professionnelle avec du haut voire du très haut débit. Et, comme cela a déjà été démontré, il existe une certaine inadéquation entre l'offre d'emplois des entreprises implantées sur le territoire communal et l'employabilité des actifs qui y habitent.

Les élus souhaitent bien évidemment pérenniser et développer l'activité économique communale, mais surtout mieux orienter l'offre des zones d'activités qu'elles soient existantes ou à créer : plus que des entrepôts de logistique consommateurs d'espaces et offrant peu d'emplois à l'hectare, les efforts porteront sur l'accueil d'entreprises plus créatrices de valeur ajoutée.

Certaines zones d'activités nécessitent aussi plusieurs actions :

- Entre la RD 317 et la voie ferrée, la zone industrielle de Fosses-Saint-Witz, la plus ancienne, est devenue inadaptée et difficile d'accès pour les camions. Elle est cependant en voie de tertiarisation, devenant à vocation commerciale plus que logistique ;
- La zone d'activités de la Pépinière, au sud de la précédente, est plus récente. Toute extension au sud de celle-ci devra tenir compte de la difficulté de la continuité d'accès à cause d'un dénivelé important.

Même s'il n'y a plus d'agriculteur habitant Saint-Witz, spatialement, l'activité est encore très présente avec un paysage ouvert, au sud et à l'ouest du territoire communal, sur des champs de grandes cultures céréalières.

Il n'est pas question pour les élus de brader ces terres riches du point de vue agronomique et qui participent de la renommée de l'Île-de-France. Si les extensions des zones d'activités font partie de la politique communale de développement économique, un équilibre doit être trouvé entre ce développement spatial et la préservation de l'activité et des terres agricoles. Les extensions des surfaces à vocation économique, s'il devait y en avoir, devront donc se faire dans la continuité des secteurs économiques existants et si possible sur des terres qui n'ont pas de valeur agronomique (sable, carrière, etc.).

Une lecture du territoire à améliorer



penser le territoire communal avec les infrastructures, l'autoroute

un écrin de verdure à l'est, un village sur fond de butte boisé

des zones d'activités éparées

la "cascade des étangs" : une limite évidente entre village et paysage agricole de grandes cultures



En terme de stratégie et de valorisation des différents secteurs, il est intéressant d'assurer une meilleure lisibilité paysagère du territoire communal, qu'on y chemine en sécurité (en véhicule, à pied, à vélo), qu'on s'y repère aisément et qu'au global l'image de Saint-Witz soit mieux reconnue et mieux perçue.

De part et d'autre de l'autoroute la partie Ouest et la partie Est sont très différentes : à l'Est se situe la partie résidentielle, tandis qu'à l'Ouest, c'est le monde actif avec ses activités logistiques et industrielles ; cette partie de territoire est « habitable » à sa manière et a droit, elle aussi, à toute l'attention des aménageurs.

Par ailleurs, le territoire aux abords de l'échangeur, le triangle situé entre l'A1 et la route de Surwilliers, est une zone stratégique, à forts enjeux économiques.

L'amélioration fonctionnelle des territoires va de pair avec une valorisation des différentes perceptions du paysage. Cette valorisation doit s'appuyer sur des traitements urbains et paysagers pouvant constituer des orientations d'aménagement du projet communal.

Améliorer la lecture paysagère pour une plus grande cohérence dans la perception du territoire

- Depuis l'autoroute, la ligne de crête

Il faut tenir compte de la perception « cinématographique » depuis l'autoroute qui donne une exposition importante aux entreprises qui s'implantent là. Dans la partie Ouest, la RD10 qui joint l'échangeur à Guépelle se superpose à la ligne de crête très visible depuis l'A1. Dans le cas de projets autour de Guépelle et de la RD317, on peut imaginer une liaison forte, soulignée, par exemple par des alignements d'arbres qui marqueraient la voie et la topographie. D'une façon générale, la partie Ouest du territoire de la commune est à valoriser.

- L'entrée de ville ouest à partir de l'échangeur :

C'est l'entrée du village, mais aussi une porte d'entrée pour le Valois qui commence après la butte de Montmélian.

Il existe des problèmes de circulation, d'embouteillage sur le pont qui traverse l'A1 et d'accès avec la zone hôtelière. Il serait nécessaire de prévoir une reconfiguration du giratoire Est pour améliorer la sortie du péage et l'accès à Vémars.

Par ailleurs, du point de vue paysager le départ de la RD10 n'est pas toujours à la hauteur de la fonction d'Entrée de ville qu'on est en droit de lui assigner (les arrières et fonds de terrain de la zone hôtelière, la haute haie qui cache le stade, le petit bosquet récupérateur des eaux pluviales très fermé, non raccordé visuellement...).

Les sur-largeurs du domaine public permettraient des utilisations mieux partagées de la voie (liaison douce) et un traitement paysager approprié.

■ Les cheminements doux

Les cheminements doux sont importants à Saint-Witz. Les élus sont particulièrement sensibles à leur préservation.

Les chemins sont très présents dans l'aménagement du Domaine de Montmélian dont les concepteurs n'ont pas oublié le rôle essentiel de liant urbain et d'orientation spatiale. Les chemins piétonniers et l'absence de clôture minérale sur les premiers lotissements signent le caractère de Saint-Witz, village vert et bien intégré à la nature et à la butte boisée de Montmélian. Les chemins urbains doivent être préservés et leur réseau pourrait être renforcé en le couplant à ceux des nouveaux secteurs urbains.

Les chemins ruraux historiques, quant à eux, souvent d'anciens parcours de pèlerinages menant à la chapelle de Montmélian, ont pour la plupart disparu, car l'autoroute en a fortement perturbé le réseau. Les chemins qui subsistent en sont d'autant plus importants dans leur fonction de liaison et de perception du territoire. Eux aussi pourraient être mis en valeur : le pavé des Ermites par exemple (et son prolongement, le chemin de la Fontaine d'en Fresne) qui correspond au second point de passage permettant de traverser l'autoroute pour rejoindre Survilliers, ou bien le chemin de Guépelle valorisable dans le cadre du projet géologique départemental.

Le chemin de la Fontaine d'en Fresne est d'ailleurs inscrit au PDIPR validé par la commune. Elle est identifiée comme voie douce potentielle dans un travail de diagnostic réalisé par l'intercommunalité Roissy Pays de France.

■ Les projets urbains et paysagers à prendre en compte :

● La Haie Jabeline

La cascade des étangs au sud de la D10 et le bois de Montmélian forment les limites « naturelles » de la partie résidentielle du village; ainsi le secteur de la Haie Jabeline est inscrit assez logiquement dans le périmètre urbain ; c'est l'emplacement idéal pour une éventuelle zone nouvelle à urbaniser (zone AU).

● Le projet du géo-site de Guépelle

Le projet de géo-site dépasse le cadre de l'association qui a initié sa préservation, c'est aujourd'hui un espace naturel sensible départemental et un projet de réserve naturelle régionale. Les élus comptent sur la valorisation du secteur avec ce projet à vocation pédagogique et scientifique.



Des enjeux environnementaux à prendre en compte

Le territoire communal est étendu, complexe, accueillant des fonctions urbaines variées.

Certaines contraintes ou dysfonctionnements découlent de l'essor rapide du village, des secteurs d'activités, de la présence de l'autoroute (bruits des infrastructures routières, embouteillages aux abords du péage, eaux de ruissellement inhérentes aux terrains imperméabilisés, à caractère urbain, parfois pentus...)

On rappelle aussi la présence pour partie de l'établissement industriel NCS Pyrotechnie et technologies classé SEVESO au nord de la commune. Le projet communal doit évidemment tenir compte des conditions édictées dans le PPRT.

Il existe par ailleurs des contraintes liées aux risques naturels, comme la présence de sous-sols argileux sous les contreforts de la butte de Montmélian, et celle de gypse sous certains secteurs du village, et plus à l'ouest au niveau de la zone hôtelière.

Les dimensions hydraulique et hydrographique sont parfaitement prises en compte dans le PLU. Les cheminements des eaux de ruissellement, les zones d'accumulation et de rétention sont répertoriées dans un souci de prévention des risques. Saint-Witz, dont la plupart des quartiers sont situés à flanc de coteau, est particulièrement concerné par ces phénomènes.

Comme pour le zonage d'assainissement, les nouvelles zones AU devront être inscrites dans les périmètres validés par une étude sur les eaux pluviales.

Par ailleurs, au sein du chapitre sur la Trame Verte et Bleue, ont été répertoriés les continuités végétales « courantes » que forment les talus, les fossés, les boisements linéaires et les chemins. Ces éléments font partie de la mécanique hydraulique de l'environnement, favorisant une rétention régulatrice des eaux, une humidification répartie de façon homogène dans l'espace agricole, naturel, voire urbain ; ils sont porteurs de la vie des espèces et de leur préservation (petits mammifères, nichées, batraciens, etc.).

Il s'agira donc ici de valoriser à l'échelle locale les éléments de la Trame Verte et Bleue (TVB).